GOFFART FORMATIONS

LA SÉCURITÉ N'ATTEND PAS





- HABILITATION ÉLECTRIQUE
- A HABILITATION VÉHICULE ÉLECTRIQUE
- & ERGONOMIE & SANTÉ AU TRAVAIL
- HYGIÈNE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT
- FORMATION ECHAFAUDAGE
- FORMATION AIPR
- ÉLUS, COLLECTIVITÉS & ERP
- **autorisation de conduite**
- **ESPACE CONFINÉ**
 - FORMATIONS SPÉCIFIQUES





La certification Qualiopi a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

Actions de formation

PRÉSENTATION

Depuis notre création en février 2020, riche d'une expérience de 25 ans en matière de secours aux personnes et d'intervention dans les domaines de l'incendie et des risques industriels, nous avons concentré nos efforts sur la qualité de notre pédagogie l'innovation et l'adaptation permanente de nos programmes.

Notre réseau de formateurs continue de s'élargir. Ce sont des **acteurs professionnels en activité** dans leur domaine d'intervention (sécurité civile, formateur indépendant, expert en prévention).

Notre offre de service d'accompagnement des entreprises dans leur démarche de prévention n'a jamais été aussi riche et performante afin d'emmener les entreprises vers plus d'autonomie dans la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail.



SOMMAIRE

PR	RESENTATION	3
SE	COURISME	8
ı	DAE - Défibrilateur Automatisé Externe	9
	SST - Sauveteur Secouriste du Travail - Formation Initiale	10
	SST - Sauveteur Secouriste du Travail - Maintien et Actualisation des Compétences	11
	PSC1 - Prévention et secours civiques Niveau 1 - Formation Initiale	12
	Les Gestes qui Sauvent	13
SÉ	CURITÉ INCENDIE	14
ı	Premier Témoin Incendie - Formation Initiale	15
	Équipier de Première Intervention - Formation Initiale	16
	Équipier de Seconde Intervention - Formation Initiale	17
	ARI - Port de l'Appareil Respirartoire Isolant	19
	Équipier d'Évacuation	20
ı	Accompagnement à la Réalisation d'un Exercice d'Évacuation	21
HA	ABILITATION ÉLECTRIQUE	22
ı	Opérations d'ordre non électrique - B0 H0 H0(V) - Exécutant - Formation Initiale	24
	Opérations d'ordre non électrique - B0 H0 H0(V) - Chargé de Chantier - Formation Initiale	25
	Opérations d'ordre non électrique - BF HF - Exécutant - Formation Initiale	26
	Opérations d'ordre non électrique - BF HF - Chargé de Chantier - Formation Initiale	27
	Opérations d'ordre électrique - BS BE Manoeuvre - Travaux Simples - Formation Initiale	28
	Opérations d'ordre électrique - BS BE (Manoeuvre, Mesurage, Vérification et Essai) HE HTA - Formation Initiale	30
	Opérations d'ordre électrique en basse tension - B1(V) B2(V) B2V Essai BR BC Formation Initiale	32
	Opérations d'ordre électrique en haute tension - $\mathrm{H1}(\mathrm{V})$ $\mathrm{H2}(\mathrm{V})$ $\mathrm{H2V}$ Essai HC Formation Initiale	34
	Opérations d'ordre non électrique - B0 H0 H0(V) - Exécutant - Formation MAC	36
	Opérations d'ordre non électrique - B0 H0 H0(V) - Chargé de Chantier - Formation MAC	37
	Opérations d'ordre non électrique - BF HF - Exécutant - Formation MAC	38
	Opérations d'ordre non électrique - BE LHE - Charaé de Chantier - Formation MAC	39

HA	ABILITATION ÉLECTRIQUE (Suite)	40
ı	Opérations d'ordre électrique - BS BE Manoeuvre - Travaux Simples - Formation MAC	40
	Opérations d'ordre électrique - BS BE (Manoeuvre, Mesurage, Vérification et Essai) HE HTA - Formation MAC	42
	Opérations d'ordre électrique en basse tension - B1(V) B2(V) B2V Essai BR BC Formation MAC	44
	Opérations d'ordre électrique en haute tension - H1(V) H2(V) H2V Essai HC Formation MAC	46
HA	ABILITATION VÉHICULE ÉLECTRIQUE ET HYBRIDE	48
ı	Véhicule Électrique : BOL	49
	Véhicule Électrique : B1L B2L B1VL B2VL BRL BEL Essai BCL B1XL B2XL	50
ER	GONOMIE & SANTÉ AU TRAVAIL	52
	Prévention des risques liés à l'activité physique Industrie, commerce, activités de bureau - Formation Initiale	53
	Prévention des risques liés à l'activité physique Industrie, commerce, activités de bureau - MAC	54
	Prévention des risques liés à l'activité physique Sanitaire & Médicosocial - Accompagnement à la Mobilité - Formation Initiale	55
	Prévention des risques liés à l'activité physique Sanitaire & Médicosocial - Accompagnement à la Mobilité - Formation MAC	57
	Prévention des risques liés à l'activité physique Sanitaire & Médicosocial - 2S - Complémentaire ALM - Formation Initiale	58
	Gestes, postures et Ergonomie	60
	Gestes, postures et Ergonomie - Manutention de personnes	61
HS	SE - HYGIÈNE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT	62
ı	RESPONSABLE HSE - HYGIÈNE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT	63
	RESPONSABLE HSE - LE CADRE RÉGLEMENTAIRE	64
	LE RÔLE ET LES RESPONSABILITÉS HSE	65
	la Boîte à Outils du responsable hse	66
	LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE MANAGEMENT SANTÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT	67
	OVT - OUALITÉ DE VIE AU TRAVAII	68

SOMMAIRE (Suite)

EC	CHAFAUDAGES	69
	Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied	70
	Utiliser des échafaudages de pied	71
	Utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied	72
	Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied	73
	Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et vérifier, réceptionner, et réaliser la maintenance des échafaudages de pied	75
	Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et vérifier, réceptionner, et réaliser la maintenance des échafaudages de pied, et monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants	78
	Monter, utiliser, et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied, et monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants	81
	Monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants	83
ΑI	PR	84
I	AIPR Opérateur	85
	AIPR Encadrant	86
	AIPR Concepteur	87
	AIPR Opérateur, Encadrant & Concepteur	88
AC	COMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS, ÉLUS & ERP	89
	Formation des membres de la CSSCT du CSE Établissements de moins de 300 salariés - 1 ^{er} Mandat	90
	Formation des membres de la CSSCT du CSE Établissements de plus de 300 salariés - 1 ^{er} Mandat	92
	Formation des membres de la CSSCT du CSE Établissements de moins de 300 salariés - Renouvellement de Mandat	94
	Formation des membres de la CSSCT du CSE Établissements de plus de 300 salariés - Renouvellement de Mandat	96
	PCS - Plan Communal de Sauvegarde	98
	DECI - Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie	99
	PICS - Plan InterCommunal de Sauvegarde	100
	Préparation à la visite de la commission de sécurité des ERP	101

ESPACE CONFINÉ		102
	ESPACE CONFINÉ	103
	CATEC - Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés - Formation Initiale	104
	CATEC - Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés - Formation MAC	106
Αl	JTORISATION DE CONDUITE	108
	INVENTAIRE DES DIFFÉRENTES AUTORISATIONS DE CONDUITE	110
	Autorisation de Conduite R.482 - Catégorie A - Initiale et MAC	114
	Autorisation de Conduite R.482 - Catégorie B1 - Initiale et MAC	116
	Autorisation de Conduite R.482 - Catégorie C1 - Initiale et MAC	118
	Autorisation de Conduite R.482 - Catégorie D - Initiale et MAC	120
	Autorisation de Conduite R.482 - Catégorie F - Initiale et MAC	122
	Autorisation de Conduite R.482 - Catégorie G - Initiale et MAC	124
	Autorisation de Conduite R.484 - Catégorie 1 - Initiale et MAC	126
	Autorisation de Conduite R.485 - Catégorie 1 - Initiale et MAC	128
	Autorisation de Conduite R.485 - Catégorie 2 - Initiale et MAC	130
	Autorisation de Conduite R.486 - Catégorie A - Initiale et MAC	132
	Autorisation de Conduite R.486 - Catégorie B - Initiale et MAC	134
	Autorisation de Conduite R.486 - Catégorie C - Initiale et MAC	136
	Autorisation de Conduite R.489 - Catégorie 1A - Initiale et MAC	138
	Autorisation de Conduite R.489 - Catégorie 1B - Initiale et MAC	140
	Autorisation de Conduite R.489 - Catégorie 3 - Initiale et MAC	142
	Autorisation de Conduite R.489 - Catégorie 4 - Initiale et MAC	144
	Autorisation de Conduite R.489 - Catégorie 5 - Initiale et MAC	146
	Autorisation de Conduite R.490 - Initiale et MAC	148
FC	DRMATIONS SPÉCIFIQUES	150
	Initiation Atmosphère Explosive	151
	Initiation au Risque Chimique	152
	Utilisation des Équipements de Protection Anti-Chute	153
	Accompagnement à la définition des consignes de Sécurité Incendie	154
	Port des Équipements de Protection Individuelle (EPI)	155
	Accompagnement des Conducteurs de travaux et chargés de chantier aux risques bâtimentaires	156
	Référent sécurité	157
	Utilisation de la tronçonneuse en sécurité	158

DAE - DÉFIBRILATEUR AUTOMATISÉ EXTERNE	9
SST - SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL Formation Initiale	10
SST - SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL Maintien et Actu des Compétences	11
PSC1 - PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES Niveau 1 Formation Initiale	12
LES GESTES QUI SAUVENT	13



DAE - DÉFIBRILATEUR AUTOMATISÉ EXTERNE

Compétences développées / objectifs -

- o Être capable de reconnaître un arrêt cardiaque et déclencher l'alerte aux secours.
- o Être capable de pratiquer une réanimation cardio-pulmonaire et mettre en place un Défibrillateur Automatisé Externe dans l'attente des secours organisés.

Programme de la formation

Ateliers de mise en situation :

- o La victime ne répond pas, mais elle respire.
- o La victime ne répond pas et ne respire pas.

Méthodologie utilisée

- o Retour d'expérience et partage d'informations entre les participants
- Réalisation d'exercices pratiques et de mises en situation pour chaque module théorique
- Simulations de cas concrets (mises en scènes et accessoires) qui récapitule les gestes et conduites à tenir acquis au cours de la formation (épreuve certificative).
- Support de cours projeté



PUBLIC VISÉ

Tout le personnel

PRÉREQUIS

 Comprendre et parler le français

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à la manipulation de mannequins, pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur en gestes de Premiers Secours

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 Évaluation pratique sommative lors des mises en situations

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

o Tout le personnel

PRÉREQUIS

 Comprendre et parler le français

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à la manipulation de mannequins, pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur SST certifié par l'INRS

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 Évaluation théorique et pratique selon la grille de certification du SST de l'INRS

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation et, en cas de réussite à l'évaluation, le Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 24 mois

SST - SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Compétences développées / objectifs –

- o Être capable de situer le cadre juridique de son intervention.
- Être capable de réaliser une protection adaptée.
- Être capable d'examiner la(les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement.
- o Être capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée.
- Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention.
- Être capable de mettre en œuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident) au profit d'actions de prévention.
- Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

- Programme de la formation -

Le SST et la santé au travail

- o Le rôle du SST
- Les définitions et indicateurs en SST
- o Le cadre juridique du SST

L'alerte et la protection des populations

- · L'alerte à la population
- o Réagir en cas d'attaque térroriste

Examiner la victime

- o Déceler une urgence vitale
- Faire transmettre ou transmettre les informations aux secours

La prévention des risques professionnels dans l'entreprise ou l'établissement

- Les interlocuteurs en matière de prévention
- Conduite à tenir face à une situation à risque
- La description d'une situation dangereuse
- Les mesures de prévention et de protection

Protéger

- Repérer les situations dangereuses et supprimer le danger
- ou isoler le danger
- o Les dégagements d'urgence

Protéger

- Les moyens d'alerte
- o Les numéros d'urgence
- Le message d'alerte

Secourir

- o La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- o La victime se plaint de malaise
- o La victime se plaint de brûlure
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas, mais elle respire
- La victime ne répond pas et ne respire pas

Méthodologie utilisée

- o Études de cas et mises en situation sur le thème de la protection.
- Mise en application des gestes de secours et exercices pratiques pour chaque module théorique.
- Simulations de cas concrets (mises en scènes et accessoires) qui récapitule les gestes et conduites à tenir acquis au cours de la formation (épreuve certificative).
- Support de cours projeté

SST - SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Compétences développées / objectifs -

- Être capable d'examiner la(les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement.
- o Être capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée.
- Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
- Être capable de mettre en œuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident) au profit d'actions de prévention.
- Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

Programme de la formation -

RAPPEL POUR CHAQUE MODULE

Examiner la victime

- o Les détresses vitales
- o La recherche de signes

L'alerte et l'information

- Les moyens d'alerte
- Les numéros d'urgence
- Le message d'alerte

De faire alerter à informer

- Les interlocuteurs en matière de prévention
- L'intérêt d'informer face à une situation à risque
- La description d'une situation dangereuse

Secourir

- La victime saigne abondamment
- o La victime s'étouffe
- o La victime se plaint de malaise
- o La victime se plaint de brûlure
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas, mais elle respire
- La victime ne répond pas et ne respire pas

Méthodologie utilisée

- o Retour d'expérience et partage d'informations entre les participants
- Réalisation d'exercices pratiques et de mises en situation pour chaque module théorique
- Simulations de cas concrets (mises en scènes et accessoires) qui récapitule les gestes et conduites à tenir acquis au cours de la formation (épreuve certificative).
- o Support de cours projeté



PUBLIC VISÉ

Tout le personnel

PRÉREQUIS

 Être titulaire du certificat du SST

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à la manipulation de mannequins, pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

Formateur SST certifié par l'INRS

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 Évaluation théorique et pratique selon la grille de certification du SST de l'INRS

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation et, en cas de réussite à l'évaluation, le Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 24 mois



Toute personne

PRÉREQUIS

 Comprendre et parler le français

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à la manipulation de mannequins, pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur en gestes de Premiers Secours

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 Évaluation pratique sommative lors des mises en situation

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation de fin de formation et diplôme PSC1

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

PSC1 - PRÉVENTION ET Formation Initiale SECOURS CIVIQUES NIVEAU 1

Compétences développées / objectifs —

- Être capable d'exécuter les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins.
- o Être capable d'alerter les secours d'urgences.
- Être capable d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et de préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

- Programme de la formation -

La Protection

- o Éviter le sur-accident
- o Les dégagements d'urgence
- o Les accidents de la route

L'alerte

- o La chaîne des secours
- Les numéros d'urgence
- Les moyens d'appel et le message d'alerte

L'alerte et la protection des populations

- Le signal national d'alerte et SAIP
- La conduite à tenir et les cas particuliers

Secourir

- Obstruction aigüe des voies aériennes par un corps étranger
- Les hémorragies externes
- o La perte de connaissance
- o L'arrêt cardiaque
- o Les malaises
- Les plaies, les brûlures et les traumatismes

Méthodologie utilisée

Ateliers de mise en situation :

- o Obstruction aigüe des voies aériennes par un corps étranger
- Les hémorragies externes
- La perte de connaissance
- o L'arrêt cardiaque
- o Les malaises
- o Les plaies, les brûlures et les traumatismes

LES GESTES QUI SAUVENT

Compétences développées / objectifs -

 Cette initiation a pour objectif est apprentissage des gestes essentiels du secours d'urgence.

ATTENTION

Cette initiation doit bien être distinguée de la formation en prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1), destinée au grand public. Les participants seront d'ailleurs incités, s'ils le souhaitent, à suivre ultérieurement une formation au PSC1 ou au SST.

Programme de la formation —

Les actions à conduire dans une situation d'exception engendrant de nombreuses victimes (env. 1h)

- Le dégagement en urgence d'une victime;
- La mise en position d'attente pour les victimes qui le nécessitent ;
- La lutte contre les hémorragies au moyen de garrots de fortune ou par une compression réalisée directement sur la plaie

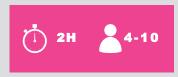
Les actions à conduire dans une situation du quotidien : l'arrêt cardiaque (env. 1h)

Ce module « arrêt cardiaque », plus couramment dénommé : Alerter - Masser - Défibriller (AMD), s'articule en deux séquences :

- Apprentissage du geste ;
- Restitution du geste, au cours d'un atelier de pratique dirigée.

Méthodologie utilisée

Pendant l'initiation, les techniques pédagogiques retenues, ainsi que la nature des outils pédagogiques mis en œuvre permettent de favoriser la pratique individuelle des participants.



PUBLIC VISÉ

Toute personne

PRÉREQUIS

 Comprendre et parler le français

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à la manipulation de mannequins, pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur en gestes de Premiers Secours

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 Évaluation pratique sommative lors des mises en situation

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de fin de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

PREMIER TÉMOI INCENDIE	N	15
	Formation Initiale	
ÉQUIPIER DE PR INTERVENTION	EMIÈRE Formation Initiale	16
ÉQUIPIER DE SEINTERVENTION	CONDE Formation Initiale	17
PORT DE L'APPA RESPIRATOIRE I		19
ÉQUIPIER D'ÉVACUATION		20
ACCOMPAGNEM RÉALISATION D' EXERCICE D'ÉVA	UN	21



PREMIER TÉMOIN INCENDIE

Compétences développées / objectifs -

- Être capable d'utiliser efficacement et en sécurité, les moyens d'extinction dédiés aux Premiers Témoins Incendie.
- Être capable d'appliquer les consignes de sécurité incendie et d'évacuation.
- Être capable d'adopter au quotidien un comportement préventif face au risque incendie, en appliquant les bonnes pratiques de prévention.

Programme de la formation -

Connaissance des consignes de sécurité, des procédures internes et des risques spécifiques

- L'organisation de la lutte contre l'incendie
- Les consignes générales et spécifiques

Naissance et évolution d'un feu

- o Les causes d'incendie
- o Le triangle du feu
- o Les classes de feu
- o Les procédés d'extinction

Les moyens d'extinction

- Les différents types d'extincteurs et les agents extincteurs
- Principe de fonctionnement, méthodologie d'utilisation des extincteurs et leurs champs d'utilisation

Les facteurs aggravants

o Les fumées

Conduite à tenir en cas d'alarme et d'évacuation

o Schéma de l'évacuation

La prévention des incendies

o Règles de prévention

Méthodologie utilisée

- o Exercices d'extinction sur feux réels
- Mettre en œuvre un extincteur Eau Pulvérisée 6 litres à pression auxiliaire
- o Mettre en œuvre un extincteur CO2 à pression permanente
- o Support de cours projeté



PUBLIC VISÉ

Tout le personnel

PRÉREQUIS

 Comprendre et parler le français

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en sécurité incendie

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique :
 Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures



 Futur membre de l'Équipe de Première Intervention

PRÉREQUIS

 Comprendre et parler le français

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en sécurité incendie

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

3 heures tous les 12 mois

ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION

Compétences développées / objectifs

- Être capable d'identifier les notions élémentaires de naissance et de propagation d'un incendie.
- Être capable d'utiliser efficacement et en sécurité, l'ensemble des moyens dédiés aux Équipiers de Première Intervention.
- Être capable d'appliquer les consignes de sécurité incendie et d'évacuation.
- Être capable d'adopter au quotidien un comportement préventif face au risque incendie en mettant en application les bonnes pratiques de prévention du risque incendie

Programme de la formation

Connaissance des consignes de sécurité, des procédures internes et des risques spécifiques

- L'organisation de la lutte contre l'incendie
- Les consignes générales et spécifiques

Naissance et évolution d'un feu

- o Les causes d'incendie
- o Le triangle du feu
- o Les classes de feu
- o Les modes de propagation
- o Les procédés d'extinction

Les moyens d'extinction

- Les différents types d'extincteurs et les agents extincteurs
- Principe de fonctionnement, méthodologie d'utilisation des extincteurs et leurs champs d'utilisation

Les facteurs aggravants

- o Les fumées
- o Le mouvement de panique

Conduite à tenir en cas d'alarme et d'évacuation

- o Schéma de l'évacuation
- Rôle du guide-file, serre-file, localisation du point de rassemblement
- o Dispositifs d'aide à l'évacuation

La prévention des incendies

- o Règles de prévention
- o Exercices d'évacuation

Conduite à tenir particulière

- La prise en charge d'une personne brûlée ou intoxiquée
- o Le permis de feu
- L'objectif du document et les règles de Sécurité

Méthodologie utilisée

- o Exercices d'extinction sur feux réels
- Mettre en œuvre un extincteur Eau Pulvérisée 6 litres à pression auxiliaire
- o Mettre en œuvre un extincteur CO² à pression permanente
- o Utilisation du matériel de l'Équipe de Première Intervention
- Présentation et utilisation du matériel spécifique de l'Équipe de Première Intervention (Robinet d'Incendie Armé...)
- o Reconnaissance et identification des itinéraires d'évacuation
- Identification et utilisation des moyens à disposition et des circuits d'évacuation
- Support de cours projeté

ÉQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION

Compétences développées / objectifs -

- Être capable d'identifier les notions élémentaires et avancées de naissance et de propagation d'un incendie.
- Être capable de mettre en œuvre et d'utiliser efficacement les différents moyens d'extinction dédiés aux Équipes de 2nd Intervention.
- Être capable d'analyser la situation et d'adopter un comportement préventif face aux risques d'incendie.
- Être capable d'appliquer plusieurs étapes d'intervention :
 Reconnaissance, alerte, mise en sécurité, protection incendie, accueil, guidage et mise à disposition des secours extérieurs.

Programme de la formation -

Connaissance des consignes de sécurité, des procédures internes et des risques spécifiques

- L'organisation de la lutte contre l'incendie
- Les consignes générales et spécifiques

Naissance et évolution d'un feu

- o Les causes d'incendie
- o Le triangle du feu
- Les classes de feu
- o Les modes de propagation

Les procédés d'extinction

- Les moyens d'extinction
- Les différents types d'extincteurs, les agents extincteurs et leurs champs d'utilisation
- Principe de fonctionnement, méthodologie d'utilisation d'un extincteur et d'un RIA
- o Autres moyens d'extinction

Le rôle et les missions de l'ESI

- o Conduite à tenir
- o Procédures internes
- Équipements de protection collective et individuelle

Conduite à tenir en cas d'alarme et d'évacuation

- o Schéma de l'évacuation
- Rôle du guide-file, serre-file, localisation du point de rassemblement
- o Dispositifs d'aide à l'évacuation

Les facteurs aggravants

- o Les fumées
- o Le mouvement de panique

L'ARI, Appareil Respiratoire Isolant

- o Domaine d'utilisation,
- o Description et fonctionnement,
- Contrôles de sécurité et mises en œuvre
- o Techniques de reconnaissance
- Contraintes physiologiques

Les comptes rendus et transmissions radio

 Le passage d'information et le langage adapté

SUITE DU PROGRAMME SUR LA PAGE SUIVANTE



PUBLIC VISÉ

 Futur membre de l'Équipe de Seconde Intervention

PRÉREQUIS

- Parler le français
- o EPI

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en sécurité incendie

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique :
 Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

6 heures tous les 6 mois



 Futur membre de l'Équipe de Seconde Intervention

PRÉREQUIS

- o Parler le français
- o EPI

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en sécurité incendie

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

6 heures tous les 6 mois

ÉQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION (suite)

Programme de la formation -

Le matériel facilitant l'évacuation

- o Les signaux sonores et lumineux
- o Le plan d'évacuation
- o La signalétique et l'éclairage
- Les portes coupe-feu et fermeportes
- o Les déclencheurs manuels
- o Le désenfumage

Les zones de rassemblement

- Choix et localisation du point de rassemblement
- Conduite à tenir au point de rassemblement
- Zones de refuge
- Accueil des secours extérieurs

La prévention des incendies

- o Règles de prévention
- o Exercices d'évacuation

Conduite à tenir particulière

- La prise en charge d'une personne brûlée ou intoxiquée
- La conduite à tenir en cas d'incendie d'origine électrique

Le permis de feu

- o L'objectif du document
- o Les travaux concernés
- o Les acteurs internes et externes
- La démarche de réalisation
- o Les règles de sécurité

Notions d'Explosimétrie

- o Rappels théorie de la combustion
- o Les combustibles concernés
- o Les sources d'énergie
- Le tétraèdre de l'explosion
- Les limites d'explosivité
- Les zones ATEX

Méthodologie utilisée

- o Exercices d'extinction sur feux réels
- Mettre en œuvre un extincteur Eau Pulvérisée 6 litres à pression auxiliaire
- o Mettre en œuvre un extincteur CO² à pression permanente
- o Exercice de réalisation d'établissements hydrauliques
- o Exercice d'aisance au port de l'Appareil Respiratoire Isolant
- Exercice de reconnaissance sous ARI avec l'utilisation de moyens hydrauliques
- Utilisation matériel d'extinction divers (poudre, extincteur sur roue, lance...)
- o Utilisation avec respect des règles de sécurité du matériel
- Visite de l'établissement, repérage des circuits d'évacuation et du matériel incendie

PORT DE L'ARI - APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT

Compétences développées / objectifs -

- Être capable d'identifier les domaines d'utilisation de l'ARI (Appareil Respiratoire Isolant) et ses caractéristiques (adaptation, calcul de consommation, contraintes physiologiques...).
- Être capable de porter l'ARI et le matériel associé.
- Être capable d'évoluer en sécurité selon les procédures opérationnelles.
- o Être capable d'intervenir sous ARI en milieu enfumé

Programme de la formation -

Naissance et évolution d'un feu

- o Les causes d'incendie
- o Le triangle du feu
- o Les classes de feu
- o Les modes de propagation
- o Les procédés d'extinction

Les atmosphères non respirables

- o Les fumées d'incendie
- o Les atmosphères toxiques
- o Les milieux appauvris en oxygène

L'Appareil Respiratoire Isolant

- o Description
- o Procédures d'utilisation
- o Règles de mise en œuvre
- o Entretien et reconditionnement

Les contraintes physiologiques

- o Perturbations sensorielles
- L'augmentation du travail du porteur

Le matériel de reconnaissance

- Les Équipements de Protection Individuelle
- o La ligne de vie

Les règles de mise en oeuvre

- Règles à respecter avant l'engagement
- Règles communes pendant l'engagement
- Règles à respecter après l'engagement

Méthodologie utilisée

- o Mises en situation d'intervention selon les contraintes de l'apprenant
- Mise en œuvre selon différents contextes : fumées, incendie, évacuation d'occupants, prise en charge d'une victime...
- L'utilisation de moyens de communication
- Réalisation de plusieurs cas concrets
- o Support de cours projeté



PUBLIC VISÉ

 Personne habilitée et chargée d'intervenir sous ARI

PRÉREQUIS

- Parler le français
- Aptitude médicale

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur en sécurité incendie, spécialisé ARI

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

7 heures tous les 12 mois



 Futur guide-file et serre-file

PRÉREQUIS

- o Parler le français
- o EPI

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en sécurité incendie

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

3 heures tous les 12 mois

ÉQUIPIER D'ÉVACUATION

Compétences développées / objectifs

- Être capable de mettre en œuvre, diriger efficacement et en sécurité une évacuation des locaux selon les consignes définies.
- Être capable d'interagir avec les différents acteurs de l'évacuation selon leur rôle et mission.

Programme de la formation -

Connaissance des consignes de sécurité, des procédures internes et des risques spécifiques

- L'organisation de la lutte contre l'incendie
- Les consignes générales et spécifiques

Les différents types d'évacuations

- o L'évacuation totale
- o La mise en sécurité

Les différents acteurs de l'évacuation

 Rôle du guide-file, serre-file et responsable d'évacuation

Les facteurs aggravants

- o Les fumées
- o Le mouvement de panique

Le matériel facilitant l'évacuation

- Les signaux sonores et lumineux
- o Le plan d'évacuation
- o La signalétique et l'éclairage
- Les portes coupe-feu et fermeportes
- o Les déclencheurs manuels
- Le désenfumage

Les zones de rassemblement

- Choix et localisation du point de rassemblement
- Conduite à tenir au point de rassemblement
- o Zones de refuges
- o Accueil des secours extérieurs

La prévention des incendies

- o Règles de prévention
- o Exercices d'évacuation

Méthodologie utilisée

- o Reconnaissance et identification des itinéraires d'évacuation
- Prise de conscience des difficultés de parcours, des points de rassemblement et des comportements à risques
- o Réalisation d'un exercice d'évacuation par les apprenants
- Évacuation des apprenants, à partir de la salle de formation selon les procédures internes
- Identification et utilisation des moyens à disposition et des circuits d'évacuation
- o Réalisation d'un exercice d'évacuation
- Réalisation d'un exercice de mise en situation en zone enfumée (fumée froide)
- Support de cours projeté

ACCOMPAGNEMENT À LA RÉALISATION D'UN EXERCIE D'ÉVACUATION

Compétences développées / objectifs -

Vous souhaitez mettre en œuvre des exercices d'évacuation au sein de votre établissement conformément à l'article R4227-39 du Code du travail, afin de vous assurer de la bonne compréhension des consignes de sécurité incendie par le personnel (parcours d'évacuation, point de rassemblement, rôles de guide-file, serre-file...), d'identifier les éventuels dysfonctionnements et d'envisager les mesures d'amélioration appropriées

Programme de la formation

Nous vous proposons une variété d'exercices d'évacuation (scénario, matériel de simulation...) adaptés à votre établissement et à l'expérience de vos équipes, et vous aidons à mener votre/vos exercice(s) selon 3 grandes étapes :

EXERCICE

 Nous mettons en œuvre le scénario choisi et analysons le déroulement de l'exercice

DÉBRIEFING

 Nous faisons le bilan avec les équipes à la suite de l'exercice (guide-file, serre-file, responsables d'évacuation...) puis proposons des axes d'amélioration.

COMPTE-RENDU

 Nous vous remettons un compte-rendu écrit et inscrivons l'exercice dans le Registre de Sécurité Incendie de votre établissement.

Méthodologie utilisée

- o Mise en place d'un exercice d'évacuation inopiné
- Organisation d'un exercice d'extinction et d'évacuation combiné au sein d'un établissement de type M avec environnement enfumé et intervention sur feux naissant
- Mise en place d'un exercice avec évacuation et mise en sécurité des patients
- Organisation d'exercice de mise en sécurité en zone refuge pour des personnes en situations de handicap
- o Organisation d'exercice de confinement pour risque chimique



PUBLIC VISÉ

 Toute personne se trouvant au sein des locaux d'une entreprise

PRÉREQUIS

- Parler le français
- CF postes (équipier ...)

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en sécurité incendie

ATTRIBUTION FINALE

- Compte-rendu écrit
- o Inscription sur registre

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

OPERATIONS D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE INDICES BO HO HO(V) - Exécutant Formation Initiale	24
OPÉRATIONS D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE INDICES BO HO HO(V) - Chargé de chantier Formation Initiale	25
OPÉRATIONS D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE INDICES BF HF - Exécutant Formation Initiale	26
OPÉRATIONS D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE INDICES BF HF - Chargé de chantier Formation Initiale	27
OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE INDICES BS BE Manoeuvre - Travaux Simples Formation Initiale	28
OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE INDICES BS BE (Manoeuvre, Mesurage, Vérification et essai) HE HTA	30
OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE EN BASSE TENSION INDICES B1(V) B2(V) B2V Essai BR BC	32
OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE EN HAUTE TENSION INDICES H1(V) H2(V) H2V Essai HC	34

PAGE 22 - Goffart Formations - V4 - Novembre 2022 - Valable jusqu'au

31/12/2024

OPÉRATIONS D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE INDICES BO HO HO(V) - Exécutant Maintien et Actu des Compétences	36
OPÉRATIONS D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE INDICES BO HO HO(V) - Chargé de chantier Maintien et Actu des Compétences	37
OPÉRATIONS D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE INDICES BF HF - Exécutant Maintien et Actu des Compétences	38
OPÉRATIONS D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE INDICES BF HF - Chargé de chantier Maintien et Actu des Compétences	39
OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE INDICES BS BE Manoeuvre - Travaux Simples Maintien et Actu des Compétences	40
OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE INDICES BS BE (Manoeuvre, Mesurage, Vérification et essai) HE HTA Maintien et Actu des Compétences	42
OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE EN BASSE TENSION INDICES B1(V) B2(V) B2V Essai BR BC Maintien et Actu des Compétences	44
OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE EN HAUTE TENSION INDICES H1(V) H2(V) H2V Essai HC Maintien et Actu des Compétences	46
GE 23 - Goffart Formations - V4 - Novembre 2022 - Valable jusq	ıu'au

PAGE 23 - Goffart Formations - V4 - Novembre 2022 - Valable jusqu'au

 Toute personne ayant à réaliser des travaux non électriques dans un environnement électrique

PRÉREQUIS

Aptitude médicale

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à la manipulation des outils, pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur en Prévention des Risques Électiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

o Partie théorique : Questionnaire à choix multiples o Partie Pratique : **Evaluation** sommative

selon les préconisations de la NF C 18-510

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

o Avis d'habilitation remis à l'employeur

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

 Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise ; Le délai d'inscription est de 10 jours ; Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

MÉTHODOLOGIE

 Cas concrets ; Mise en situation pratique sur un ouvrage type; Supp. de cours projeté

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48H

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

7 heures tous les 3 ans

OPÉRATIONS D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE INDICES BO | HO | HO(V) - Exécutant

Formation Initiale

- Compétences développées / objectifs –

- Être capable d'identifier les types de courant, de contact, leurs effets sur le corps humain et les moyens de protection collective et individuelle existants.
- o Être capable d'identifier les différents acteurs ainsi que leurs rôles et missions.
- Être capable de respecter les prescriptions de sécurité liées à la réglementation et aux limites du champ d'intervention des travaux d'ordre non électrique.
- Être capable d'assurer la sécurité d'un chantier vis-à-vis du risque électrique.

Programme de la formation -

L'Habilitation électrique

- o Définitions
- o Conditions d'habilitation
- o Indices et activités correspondantes

Notions élémentaires d'électricité

- o La production de courant
- o Les unités de mesures électriques
- Les différents types de courant

Les différents types d'accidents électriques

- o Les effets du courant électrique sur le corps
- o Les conséquences d'un accident électrique
- o Le contact direct
- o Le contact indirect
- o Le court-circuit, la surintensité

La protection intégrée à la conception des installations

- o Les écrans ou obstacles
- Les disjoncteurs différentiels, disjoncteurs, portes fusibles
- o Les principes de mise à la terre
- o L'isolation renforcée et la séparation des circuits
- o Les différentes classes de matériel
- o Les indices de protection

L'évaluation et la prévention des risques

o Les différents éléments de l'analyse des risques électriques

Les domaines de tension, les ouvrages et installations

- Les différents domaines de tension
- o Définition des installations et ouvrages électriques
- Les locaux réservés aux électriciens

Les zones de l'environnement électrique

- o Le classement des zones d'environnement
- Les distances limites et les zones définies

Les différents acteurs

o Rôles et missions des différents acteurs (employeur, chargés de travaux, chargés d'exploitation électrique...)

Les opérations d'ordre non électrique

- o En hors tension (documentation et instructions...)
- o Dans un environnement électrique
- Les opérations particulières
- o La surveillance de la zone de travail
- Le balisage de la zone de travail

Les équipements de protection collective

o Les fonctions des différents équipements

Les outils et le matériel de travail

o La réglementation et l'état de l'art (marquage CE, conformité aux normes, prescriptions de conception)

o Emploi et entretien des principaux équipements et de l'outillage

Les incidents, accidents et incendies

- Les risques résiduels
- o La conduite à tenir
- o Les différents moyens d'intervention

L'organisation et la gestion d'un chantier

- o La mise en place de la zone de travail
- o L'application des instructions de sécurité
- La surveillance d'un chantier

OPÉRATIONS D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE INDICES B0 | H0 | H0(V) - Chargé de Chantier

Formation Initiale

Compétences développées / objectifs -

- o Exécuter en sécurité des opérations d'ordre non électrique BT et/ou HT dans le respect des prescriptions de sécurité électrique.
- o Connaitre les risques électriques et savoir s'en protéger
- Préparer à l'habilitation électrique B0 H0(V) Exécutant
- o Être capable d'effectuer en sécurité des travaux d'ordre non électrique dans un environnement électrique

Programme de la formation —

1. Thèmes en commun

- o Grandeurs électriques rencontrées lors de différentes opérations
- Sensibilisation aux risques électriques
- o Prévention des risques électriques
- Les documents applicables
- Ouvrage et installations : domaine de tension, limites et reconnaissance des matériels
- o Zones d'environnement et leurs limites Habilitation: principe, symboles, limites et formalisation
- o Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations
- o Les risques liés à l'utilisation des matériels et outillages (échelles, outils à main, échafaudage...)
- o Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre
- o Conduite à tenir en cas d'incendie ou accident sur ou à proximité d'installations électriques

2. Thèmes spécifiques B0 | H0(V) Exécutant

- o Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
- o Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention

3. Thèmes spécifiques B0 | H0(V) Chargé de chantier

- o Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
- o Documents : type et utilisation (autorisation du travail)
- o Habilitation indice 0: limites, analyse des risques et mesures de prévention
- o Zones de travail : mise en place et surveillance

Méthodologie utilisée

- o Formation théorique avec supports power point, vidéos, contrôles continus.
- o Alternance d'exposés théoriques et de mises en pratiques en salle.
- Présentation de composants et matériels électriques à but pédagogique.
- o Mise à disposition, manipulation de valises pédagogiques pour initiation aux risques électriques
- Formation pratique :
 - En INTER : Mise en application sur des installations électriques pédagogiques Haute Tension / Basse T. à disposition de la société
 - En INTRA : Mise en application sur les installations électriques Haute Tension / Basse Tension du client.



PUBLIC VISÉ

 Toute personne ayant à réaliser ou encadrer des travaux non électriques dans un envir. électrique

PRÉREQUIS

- Aptitude médicale
- Connaissance des missions qui vont lui être confiées

LIEU DE FORMATION

o Choix d'une salle adaptée à la manipulation des outils, pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

o Formateur en Prévention des Risques Électiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Partie théorique : Questionnaire à choix multiples o Partie Pratique : **Évaluation** sommative selon les préconisations de la NF C 18-510

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation Avis d'habilitation remis à l'employeur

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

 Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise ; Le délai d'inscription est de 10 jours ; Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

o Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48H

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

7 heures tous les 3 ans

 Toute personne ayant à réaliser des travaux non électriques dans un envir. électrique de fouille ou terrassement

PRÉREQUIS

Aptitude médicale

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à la manipulation des outils, pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

o Formateur en Prévention des Risques Electiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 Partie théorique : Questionnaire à choix multiples

o Partie Pratique : **Evaluation** sommative selon les préconisations de la NF C 18-510

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

 Avis d'habilitation remis à l'employeur

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

 Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entréprise ; Le délai d'inscription est de 10 jours ; Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

MÉTHODOLOGIE

o Cas concrets; Mise en situation pratique sur un ouvrage type; Supp. de cours projeté

TARIFS

o Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48H

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

7 heures tous les 3 ans

OPÉRATIONS D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE INDICES BF | HF - Exécutant

Formation Initiale

- Compétences développées / objectifs —

- o Être capable d'identifier les types de courant, de contact, leurs effets sur le corps humain et les moyens de protection collective et individuelle existants.
- Être capable d'identifier les différents acteurs ainsi que leurs rôles et missions.
- Être capable de respecter les prescriptions de sécurité liées à la réglementation et aux limites du champ d'intervention des travaux d'ordre non électrique.
- Être capable d'assurer la sécurité d'un chantier vis-à-vis du risque électrique.

Programme de la formation –

L'Habilitation électrique

- o Définitions
- o Conditions d'habilitation
- o Indices et activités correspondantes

Notions élémentaires d'électricité

- La production de courant
- o Les unités de mesures électriques
- o Les différents types de courant

Les différents types d'accidents électriques

- o Les effets du courant électrique sur le corps
- o Les conséquences d'un accident électrique
- Le contact direct
- Le contact indirect
- o Le court-circuit, la surintensité

La protection intégrée à la conception des installations

- o Les écrans ou obstacles
- Les disjoncteurs différentiels, disjoncteurs, portes fusibles
- o Les principes de mise à la terre
- o L'isolation renforcée et la séparation des circuits
- o Les différentes classes de matériel
- Les indices de protection

L'évaluation et la prévention des risques

o Les différents éléments de l'analyse des risques électriques

Les domaines de tension, les ouvrages et installations

- o Les différents domaines de tension
- Définition des installations et ouvrages électriques
- o Les locaux réservés aux électriciens

Les zones de l'envir. électrique

- o Le classement des zones d'environnement
- o Les distances limites et les zones définies

Les différents acteurs

o Rôles et missions des différents acteurs (employeur, chargés de travaux, chargés d'exploitation électrique...)

Les opérations d'ordre non électrique

- o En hors tension (documentation et instructions...)
- o Dans un environnement électrique
- Les opérations particulières
- o La surveillance de la zone de
- o Le balisage de la zone de travail

Les équipements de protection collective

 Les fonctions des différents équipements

Les outils et le matériel de travail

o La réglementation et l'état de l'art (marquage CE, conformité aux normes, prescriptions de conception)

o Emploi et entretien des principaux équipements et de l'outillage

Les incidents, accidents et incendies

- o Les risques résiduels
- o La conduite à tenir
- o Les différents moyens d'intervention

L'organisation et la gestion d'un chantier

- La mise en place de la zone de travail
- o L'application des instructions de sécurité
- La surveillance d'un chantier

Nettoyer une canalisation souterraine ou ses accessoires

- Effectuer un ripage
- o Effectuer un soutènement
- o Ouvrir un fourreau
- o Mettre en oeuvre des moyens de protection des câbles et accessoires

OPÉRATIONS D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE INDICES BF | HF - Chargé de Chantier

Formation Initiale

- Compétences développées / objectifs -

- o Exécuter en sécurité des opérations d'ordre non électrique BT et/ou HT dans le respect des prescriptions de sécurité électrique.
- o Connaitre les risques électriques et savoir s'en protéger
- o Préparer à l'habilitation électrique B0 H0(V) Exécutant
- o Être capable d'effectuer en sécurité des travaux d'ordre non électrique dans un environnement électrique

Programme de la formation –

1. Thèmes en commun

- o Grandeurs électriques rencontrées lors de différentes opérations
- Sensibilisation aux risques électriques
- o Prévention des risques électriques
- Les documents applicables
- Ouvrage et installations : domaine de tension, limites et reconnaissance des matériels
- o Zones d'environnement et leurs limites Habilitation: principe, symboles, limites et formalisation
- o Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations
- o Les risques liés à l'utilisation des matériels et outillages (échelles, outils à main, échafaudage...)
- o Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre
- o Conduite à tenir en cas d'incendie ou accident sur ou à proximité d'installations électriques

2. Thèmes spécifiques B0 | H0(V) Exécutant

- Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
- Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention

3. Thèmes spécifiques B0 | H0(V) Chargé de chantier

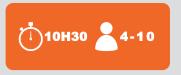
- Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
- o Documents : type et utilisation (autorisation du travail)
- o Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention
- o Zones de travail : mise en place et surveillance

Nettoyer une canalisation souterraine ou ses accessoires

- Effectuer un ripage
- o Effectuer un soutènement
- Ouvrir un fourreau
- o Mettre en oeuvre des moyens de protection des câbles et accessoires

Méthodologie utilisée

- o Formation théorique avec supports power point, vidéos, contrôles
- o Alternance d'exposés théoriques et de mises en pratiques en salle.
- Présentation de composants et matériels électriques à but pédagogique.
- o Mise à disposition, manipulation de valises pédagogiques pour initiation aux risques électriques
- Formation pratique :
 - En INTER : Mise en application sur des installations électriques pédagogiques Haute Tension / Basse T. à disposition de la société
 - En INTRA : Mise en application sur les installations électriques Haute Tension / Basse Tension du client.



PUBLIC VISÉ

 Toute personne ayant à réaliser ou encadrer des travaux non électriques dans un environnement électrique de fouille ou terrassement

PRÉREQUIS

o Aptitude médicale

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à la manipulation des outils, pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur en Prévention des Risques Électiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

o Partie théorique : Questionnaire à choix multiples Partie Pratique : **Evaluation sommative** selon les préconisations de la NF C 18-510

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation Avis d'habilitation remis à l'employeur

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

 Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise ; Le délai d'inscription est de 10 jours ; Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48H

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

7 heures tous les 3 ans

 Toute personne ayant à réaliser des interventions d'ordre électrique (remplacement de prises, de luminaires en basse tension) ou des opérations (réarmement)

PRÉREQUIS

Aptitude médicale

LIEU DE FORMATION

o Choix d'une salle adaptée à la manipulation des outils, pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur en Prévention des Risques Électiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 Partie théorique : Questionnaire à choix multiples o Partie Pratique:

Evaluation sommative selon les préconisations de la NF C 18-510

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

o Avis d'habilitation remis à l'employeur

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

 Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise ; Le délai d'inscription est de 10 jours ; Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48H

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

10h30 tous les 3 ans

OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE INDICES BS | BE Manoeuvre - Travaux Simples

Formation Initiale

- Compétences développées / objectifs –

- o Être capable de respecter les prescriptions de sécurité liées à la réglementation et aux limites du champ d'intervention des manœuvres et des interventions Basse Tension élémentaires.
- o Être capable d'identifier les types de courant, de contact, leurs effets sur le corps humain et les moyens de protection collective et individuelle existants.
- Être capable d'identifier les différents acteurs ainsi que leurs rôles et missions.
- o Être capable de mettre en œuvre les procédures de remplacement, de raccordement en Basse Tension et les manœuvres.

Programme de la formation -

L'habilitation électrique

- o Définitions
- Conditions d'habilitation
- o Indices et activités correspondantes

Notions élémentaires d'électricité

- o La production de courant
- o Les unités de mesures électriques
- o Les différents types de courant

Les différents types d'accidents électriques

- o Les effets du courant électrique sur le corps
- o Les conséquences d'un accident électrique
- Le contact direct
- o Le contact indirect
- o Le court-circuit, la surintensité

La protection intégrée à la conception des installations

- Les écrans ou obstacles
- Les disjoncteurs différentiels, disjoncteurs, portes fusibles
- o Les principes de mise à la terre
- o L'isolation renforcée et la séparation des circuits
- o Les différentes classes de matériel
- Les indices de protection

L'évaluation et la prévention des risques

- o Les différents éléments de l'analyse des risques électriques
- o Les mesures de prévention en vue de la réalisation d'opérations d'ordre électrique
- o Les principes de mise en œuvre des opérations

Les domaines de tension, les ouvrages et installations

- o Les différents domaines de tension
- o Définition des installations et ouvrages électriques
- o Les locaux réservés aux électriciens

Les zones de l'environnement électrique

- o Le classement des zones d'environnement
- o Les distances limites et les zones définies

Les différents acteurs

o Rôles et missions des différents acteurs (employeur, chargés de travaux, chargés d'exploitation électrique...)

SUITE DU PROGRAMME SUR LA PAGE SUIVANTE

OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE (suite)

14H 🚨 4-10

Programme de la formation —

Les opérations d'ordre non électrique

- En hors tension (documentation et instructions...)
- o Dans un environnement électrique
- o Les opérations particulières
- La surveillance de la zone de travail
- Le balisage de la zone de travail

Les opérations élémentaires

- Le remplacement de fusible en basse tension
- Le remplacement d'une lampe, d'un accessoire d'un appareil d'éclairage, d'un socle de prise de courant ou d'un interrupteur à l'identique
- Le raccordement de matériel électrique à un circuit en attente (volet roulant, chauffe-eau...)
- Le réarmement de dispositif de protection dans le respect des consignes données
- Le remplacement d'un élément électronique
- La dépose et la repose d'un interrupteur, d'une prise de courant

Les manœuvres d'exploitation

- La modification de l'état électrique d'un réseau ou d'une installation dans le cadre du fonctionnement normal
- La mise en marche, le réglage ou l'arrêt d'équipements
- Le réarmement d'un relais de protection
- Le branchement et le débranchement d'équipements amovibles

Les équipements de protection

- Les Équipements de Protection Individuelle ou Collective
- La vérification des EPI

Les outils et le matériel de travail

- La réglementation et l'état de l'art (marquage CE, conformité aux normes, prescriptions de conception)
- Emploi et entretien des principaux équipements et de l'outillage

Les incidents, accidents et incendies

- o Les risques résiduels
- o La conduite à tenir
- o Les différents moyens d'intervention

Méthodologie utilisée

- o Exercices individuels de mise en situation :
 - Analyse d'une situation vis-à-vis du risque électrique et définition des mesures de protection adaptées
 - Évolution dans les zones d'environnement électrique avec application des préconisations applicables
 - Réalisation d'interventions selon l'indice d'habilitation visé
 - Identification, vérification et utilisation des équipements de protection individuelle
 - Support de cours projeté

\circ Travaux en sous-groupes :

- Rédaction et utilisation de la documentation
- Identification des indices d'habilitation nécessaires selon différentes situations d'intervention

o Cas concrets:

- Réalisation d'opérations d'ordre électrique simples, en situation professionnelle
- Visite des installations (lors des formations dans vos locaux)
- Présentation des installations et locaux concernés par le titre d'habilitation, identification des mesures de prévention applicables

PUBLIC VISÉ

 Toute personne ayant à réaliser des interventions d'ordre électrique (remplacement de prises, de luminaires en basse tension) ou des opérations (réarmement)

PRÉREQUIS

o Aptitude médicale

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à la manipulation des outils, pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur en Prévention des Risques Electiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

o Partie théorique : Questionnaire à choix multiples

 Partie Pratique :
 Évaluation sommative selon les préconisations de la NF C 18-510

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation individuelle de formation
- Avis d'habilitation remis à l'employeur

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

 Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise ; Le délai d'inscription est de 10 jours ; Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48H

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

10h30 tous les 3 ans



 Personnel électricien opérant dans les domaines HT/BT, dans des zones où il existe des risques électriques.

PRÉREQUIS

- o Bases de l'électricité
- Connaissances des missions qui vont lui être confiées

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à la manipulation des outils, pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur en Prévention des Risques Électiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 Partie théorique :
 Questionnaire à choix multiples
 Partie Pratique :
 Évaluation sommative selon les préconisations de la NF C 18-510

ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formation
Avis d'habilitation remis à l'employeur

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

 Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise; Le délai d'inscription est de 10 jours; Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48H

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

10h30 tous les 3 ans

OPÉRATIONS D'ORDRE Formation Initiale ÉLECTRIQUE BASSE ET HAUTE TENSION

INDICES BS | BE (Manoeuvre, Mesurage, Vérification et essai) | HE | HTA

Compétences développées / objectifs —

- Exécuter en sécurité des opérations d'ordre électrique BT et/ou HTA dans le respect des prescriptions de sécurité électrique.
- o Connaitre les risques électriques et savoir s'en protéger
- o Préparer à l'habilitation électrique BS BE HE
- Être capable d'effectuer en sécurité des interventions en BT, des manœuvres, des mesurages, des vérifications, des essais ou des consignations sur les installations électriques.

Programme de la formation -

1. Thèmes en commun

- Grandeurs électriques rencontrées lors de différentes opérations
- Sensibilisation aux risques électriques
- o Prévention des risques électriques
- Les documents applicables
- Ouvrage et installations : domaine de tension, limites et reconnaissance des matériels
- Zones d'environnement et leurs limites Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations
- Les risques liés à l'utilisation des matériels et outillages (échelles, outils à main, échafaudage...)
- Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main...): risques et mise en œuvre
- Conduite à tenir en cas d'incendie ou accident sur ou à proximité d'installations électriques

2. Thèmes spécifiques aux manœuvres

- Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification
- o EPI / identifier, vérifier, utiliser
- Habilitation lettre « E » : limites (manœuvres permises), analyse des risques et mesures de prévention
- Acteurs concernés par les manœuvres : charge d'exploitation électrique et charge de consignation
- Échanges avec le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation : informations et documents
- Instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres

SUITE DU PROGRAMME SUR LA PAGE SUIVANTE

OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE BT / HT (Suite)

Formation Initiale

INDICES BS | BE (Manoeuvre, Mesurage, Vérification et essai) | HE | HTA

Programme de la formation -

3. Thèmes spécifiques BS Intervention et BT élémentaire

- o Limites de l'habilitation « BS »
- Échanges avec la charge d'exploitation électrique : informations et documents
- Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification
- Équipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser
- Mise en sécurité d'un circuit : préidentification, séparation, condamnation, VAT et remise sous tension
- Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT élémentaire
- Procédures de remplacement et raccordement et instructions de sécurité associées

4. Thèmes spécifiques BE Mesure, BE Vérification, HE Mesure, HE Vérification

- Fonction des matériels électriques : coupure, protection, commande, séparation
- Charges d'exploitations électriques : rôle, instructions, échange (documents, informations), respect des consignes
- Équipements de travail utilisé : risque, vérification, identification, utilisation
- Documents applicables lors d'une intervention : autorisation de travail, instruction de sécurité...
- Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT générale éliminer le risque, organiser
- Délimiter, signaler, respecter et faire respecter

Méthodologie utilisée

- o Exposés et discussions s'appuyant sur des expériences vécues
- o Mise en application pratique effectuée par chaque stagiaire
- Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage
- o Tests théoriques informatisés ou écrits et tests pratiques
- Remise à chaque stagiaire d'un fascicule qui synthétise les différents thèmes
- o Questionnaire d'évaluation de la formation



PUBLIC VISÉ

 Personnel électricien opérant dans les domaines HT/BT, dans des zones où il existe des risques électriques.

PRÉREQUIS

- Bases de l'électricité
 Connaissances des
- Connaissances des missions qui vont lui être confiées

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à la manipulation des outils, pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur en Prévention des Risques Électiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 Partie théorique : Questionnaire à choix multiples

 Partie Pratique : Évaluation sommative selon les préconisations de la NF C 18-510

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation individuelle de formation
- Avis d'habilitation remis à l'employeur

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

 Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise; Le délai d'inscription est de 10 jours; Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48H

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

10h30 tous les 3 ans



 Personnel électricien opérant dans les domaines HT/BT, dans des zones où il existe des risques électriques.

PRÉREQUIS

- o Bases de l'électricité
- Connaissances des missions qui vont lui être confiées

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à la manipulation des outils, pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur en Prévention des Risques Électiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 Partie théorique :
 Questionnaire à choix multiples
 Partie Pratique :
 Évaluation sommative selon les préconisations de la NF C 18-510

ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formation
Avis d'habilitation remis à l'employeur

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

 Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise; Le délai d'inscription est de 10 jours; Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48H

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

10h30 tous les 3 ans

OPÉRATIONS D'ORDRE Formation Initiale ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

INDICES B1(V) | B2(V) | B2V Essai | BR | BC

Compétences développées / objectifs —

- Exécuter en sécurité des opérations d'ordre électrique BT et/ou HTA dans le respect des prescriptions de sécurité électrique.
- o Connaitre les risques électriques et savoir s'en protéger
- o Préparer à l'habilitation électrique B1(V) B2(V) | B2(V) Essai | BR | BC
- Être capable d'effectuer en sécurité des travaux, des interventions de dépannage en BT, des manœuvres, des mesurages, des vérifications, des essais ou des consignations sur les installations électriques.

Programme de la formation -

1. Thèmes en commun

- Grandeurs électriques rencontrées lors de différentes opérations
- Sensibilisation aux risques électriques
- o Prévention des risques électriques
- o Les documents applicables
- Ouvrage et installations : domaine de tension, limites et reconnaissance des matériels
- Zones d'environnement et leurs limites Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations
- Les risques liés à l'utilisation des matériels et outillages (échelles, outils à main, échafaudage...)
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...): risques et mise en œuvre
- Conduite à tenir en cas d'incendie ou accident sur ou à proximité d'installations électriques

2. Thèmes techniques

- Type, structure et fonctionnement des ouvrages et installations (ligne et poste)
- Fonction des matériels électriques des postes : commande, protection, séparation...
- Induction et couplage capacitif et mesure de prévention associée (mise en équipotentialité)
- Dispositifs de verrouillage et d'inter verrouillage
- Équipement de protection collective : identifier, vérifier, utiliser
- Equipements de Protection Individuelle (EPI) : identifier, vérifier, utiliser

SUITE DU PROGRAMME SUR LA PAGE SUIVANTE

OPÉRATIONS D'ORDRE Formation Initiale ÉLECTRIQUE BASSE TENSION (Suite)

INDICES B1(V) | B2(V) | B2V Essai | BR | BC

Programme de la formation —

3. Thèmes spécifiques B1(V), B2(V), B2(V) Essai

- Caractérisation des travaux et limites : hors tension, sous tension avec ou sans voisinage
- Charge de consignation et charge d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange d'informations
- Habilitation : symbole et limites
- Mesures de prévention à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, indentification
- Documents applicables lors de travaux : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail...
- Équipements de travail utilisé : risques, vérification, identification, utilisation
- Instructions de sécurité pour essais (pour attribut « essai »)

4. Thèmes spécifiques BC

- Fonction des matériels électriques : coupe, protection, séparation
- Charge d'exploitation électrique, charge de travaux, rôle, instructions, échange d'information
- Étapes et documents applicables lors d'une consignation : attestation de consignation en une ou deux étapes, avis de fin de travail

5. Thèmes spécifiques BR

- o Limites des habilitations BR
- Fonction des matériels électriques : coupure, protection, commande, séparation
- Charges d'exploitations électriques : rôle, instructions, échange (documents, infos), respect des consignes
- Équipements de travail utilisé : risque, vérification, identification, utilisation
- Documents applicables lors d'une intervention : autorisation de travail, instruction de sécurité...
- Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT générale : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Étapes et documents applicables lors d'une consignation pour son propre compte



PUBLIC VISÉ

 Personnel électricien opérant dans les domaines HT/BT, dans des zones où il existe des risques électriques.

PRÉREQUIS

- o Bases de l'électricité
- Connaissances des missions qui vont lui être confiées

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à la manipulation des outils, pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur en Prévention des Risques Électiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 Partie théorique : Questionnaire à choix multiples

 Partie Pratique : Évaluation sommative selon les préconisations de la NF C 18-510

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

 Avis d'habilitation remis à l'employeur

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

 Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise ; Le délai d'inscription est de 10 jours ; Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48H

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

10h30 tous les 3 ans

Méthodologie utilisée

- Formation théorique avec supports power point, vidéos, contrôles continus.
- o Alternance d'exposés théoriques et de mises en pratiques en salle.
- Présentation de composants et matériels électriques à but pédagogique.
- Mise à disposition, manipulation de valises pédagogiques pour initiation aux risques électriques
- o Formation pratique :
 - En INTER : Mise en application sur des installations électriques pédagogiques HT/BT à disposition de la société
 - En INTRA : Mise en application sur les installations électriques HT/BT du client.



 Personnel électricien opérant dans les domaines HT/BT, dans des zones où il existe des risques électriques.

PRÉREQUIS

- o Bases de l'électricité
- Connaissances des missions qui vont lui être confiées

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à la manipulation des outils, pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur en Prévention des Risques Électiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 Partie théorique :
 Questionnaire à choix multiples
 Partie Pratique :
 Évaluation sommative selon les préconisations de la NF C 18-510

ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formation
Avis d'habilitation remis à l'employeur

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

 Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise; Le délai d'inscription est de 10 jours; Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48H

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

10h30 tous les 3 ans

OPÉRATIONS D'ORDRE Formation Initiale ÉLECTRIQUE HAUTE TENSION

INDICES H1(V) | H2(V) | H2V Essai | HC

Compétences développées / objectifs —

- Exécuter en sécurité des opérations d'ordre électrique BT et/ou HTA dans le respect des prescriptions de sécurité électrique.
- o Connaitre les risques électriques et savoir s'en protéger
- o Préparer à l'habilitation électrique B1(V) B2(V) BR BC | H1(V) H2(V) HC
- Être capable d'effectuer en sécurité des travaux, des interventions de dépannage en BT, des manœuvres, des mesurages, des vérifications, des essais ou des consignations sur les installations électriques.

Programme de la formation -

1. Thèmes en commun

- Grandeurs électriques rencontrées lors de différentes opérations
- Sensibilisation aux risques électriques
- o Prévention des risques électriques
- o Les documents applicables
- Ouvrage et installations : domaine de tension, limites et reconnaissance des matériels
- Zones d'environnement et leurs limites Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations
- Les risques liés à l'utilisation des matériels et outillages (échelles, outils à main, échafaudage...)
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...): risques et mise en œuvre
- Conduite à tenir en cas d'incendie ou accident sur ou à proximité d'installations électriques

2. Thèmes techniques

- Type, structure et fonctionnement des ouvrages et installations (ligne et poste)
- Fonction des matériels électriques des postes : commande, protection, séparation...
- Induction et couplage capacitif et mesure de prévention associée (mise en équipotentialité)
- Dispositifs de verrouillage et d'inter verrouillage
- Équipement de protection collective : identifier, vérifier, utiliser
- Equipements de Protection Individuelle (EPI): identifier, vérifier, utiliser

SUITE DU PROGRAMME SUR LA PAGE SUIVANTE

OPÉRATIONS D'ORDRE Formation Initiale ÉLECTRIQUE HAUTE TENSION (Suite)

INDICES H1(V) | H2(V) | H2V Essai | HC

Programme de la formation —

3. Thèmes spécifiques B1(V), H1(V), B2(V), H2(V), B2(V) Essai, H2(V) Essai

- Caractérisation des travaux et limites: hors tension, sous tension avec ou sans voisinage
- Charge de consignation et charge d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange d'informations
- Habilitation : symbole et limites
- Mesures de prévention à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, indentification
- Documents applicables lors de travaux : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail...
- Équipements de travail utilisé : risques, vérification, identification, utilisation
- Instructions de sécurité pour essais (pour attribut « essai »)

4. Thèmes spécifiques BC, HC

- Fonction des matériels électriques : coupe, protection, séparation
- Charge d'exploitation électrique, charge de travaux, rôle, instructions, échange d'information
- Étapes et documents applicables lors d'une consignation : attestation de consignation en une ou deux étapes, avis de fin de travail

5. Thèmes spécifiques BR

- o Limites des habilitations BR
- Fonction des matériels électriques : coupure, protection, commande, séparation
- Charges d'exploitations électriques : rôle, instructions, échange (documents, infos), respect des consignes
- Équipements de travail utilisé : risque, vérification, identification, utilisation
- Documents applicables lors d'une intervention : autorisation de travail, instruction de sécurité...
- Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT générale : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Étapes et documents applicables lors d'une consignation pour son propre compte



PUBLIC VISÉ

 Personnel électricien opérant dans les domaines HT/BT, dans des zones où il existe des risques électriques.

PRÉREQUIS

- o Bases de l'électricité
- Connaissances des missions qui vont lui être confiées

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à la manipulation des outils, pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur en Prévention des Risques Électiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 Partie théorique : Questionnaire à choix multiples

 Partie Pratique : Évaluation sommative selon les préconisations de la NF C 18-510

ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formationAvis d'habilitation remis

à l'employeur

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

 Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise ; Le délai d'inscription est de 10 jours ; Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48H

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

10h30 tous les 3 ans

Méthodologie utilisée

- Formation théorique avec supports power point, vidéos, contrôles continus.
- o Alternance d'exposés théoriques et de mises en pratiques en salle.
- Présentation de composants et matériels électriques à but pédagogique.
- Mise à disposition, manipulation de valises pédagogiques pour initiation aux risques électriques
- o Formation pratique:
 - En INTER : Mise en application sur des installations électriques pédagogiques HT/BT à disposition de la société
 - En INTRA : Mise en application sur les installations électriques HT/BT du client.



 Toute personne ayant à réaliser des travaux non électriques dans un environnement électrique

PRÉREQUIS

o Titulaire de la fo. initiale

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à la manipulation des outils, pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur en Prévention des Risques Électiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

o Partie théorique : Questionnaire à choix multiples o Partie Pratique : **Evaluation sommative** selon les préconisations de la NF C 18-510

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

o Avis d'habilitation remis à l'employeur

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

 Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise ; Le délai d'inscription est de 10 jours ; Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

MÉTHODOLOGIE

 Cas concrets ; Mise en situation pratique sur un ouvrage type; Supp. de cours projeté

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48H

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

7 heures tous les 3 ans

OPÉRATIONS D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE INDICES B0 | H0 | H0(V) - Exécutant

- Compétences développées / objectifs –

- Être capable d'identifier les types de courant, de contact, leurs effets sur le corps humain et les moyens de protection collective et individuelle existants.
- o Être capable d'identifier les différents acteurs ainsi que leurs rôles et missions.
- Être capable de respecter les prescriptions de sécurité liées à la réglementation et aux limites du champ d'intervention des travaux d'ordre non électrique.
- Être capable d'assurer la sécurité d'un chantier vis-à-vis du risque électrique.

Programme de la formation -

L'Habilitation électrique

- o Définitions
- o Conditions d'habilitation
- o Indices et activités correspondantes

Notions élémentaires d'électricité

- o La production de courant
- o Les unités de mesures électriques
- Les différents types de courant

Les différents types d'accidents électriques

- o Les effets du courant électrique sur le corps
- o Les conséquences d'un accident électrique
- o Le contact direct
- o Le contact indirect
- o Le court-circuit, la surintensité

La protection intégrée à la conception des installations

- o Les écrans ou obstacles
- Les disjoncteurs différentiels, disjoncteurs, portes fusibles
- o Les principes de mise à la terre
- o L'isolation renforcée et la séparation des circuits
- o Les différentes classes de matériel
- o Les indices de protection

L'évaluation et la prévention des risques

o Les différents éléments de l'analyse des risques électriques

Les domaines de tension, les ouvrages et installations

- Les différents domaines de tension
- o Définition des installations et ouvrages électriques
- Les locaux réservés aux électriciens

Les zones de l'environnement électrique

- o Le classement des zones d'environnement
- Les distances limites et les zones définies

Les différents acteurs

o Rôles et missions des différents acteurs (employeur, chargés de travaux, chargés d'exploitation électrique...)

Les opérations d'ordre non électrique

- o En hors tension (documentation et instructions...)
- o Dans un environnement électrique
- Les opérations particulières
- o La surveillance de la zone de travail
- Le balisage de la zone de travail

Les équipements de protection collective

o Les fonctions des différents équipements

Les outils et le matériel de travail

o La réglementation et l'état de l'art (marquage CE, conformité aux normes, prescriptions de conception)

o Emploi et entretien des principaux équipements et de l'outillage

Les incidents, accidents et incendies

- Les risques résiduels
- o La conduite à tenir
- o Les différents moyens d'intervention

L'organisation et la gestion d'un chantier

- o La mise en place de la zone de travail
- o L'application des instructions de sécurité
- La surveillance d'un chantier

OPÉRATIONS D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE INDICES BO | HO | HO(V) - Chargé de Chantier

Formation MAC

Compétences développées / objectifs -

- o Exécuter en sécurité des opérations d'ordre non électrique BT et/ou HT dans le respect des prescriptions de sécurité électrique.
- o Connaitre les risques électriques et savoir s'en protéger
- Préparer à l'habilitation électrique B0 H0(V) Exécutant
- o Être capable d'effectuer en sécurité des travaux d'ordre non électrique dans un environnement électrique

Programme de la formation —

1. Thèmes en commun

- o Grandeurs électriques rencontrées lors de différentes opérations
- Sensibilisation aux risques électriques
- o Prévention des risques électriques
- Les documents applicables
- Ouvrage et installations : domaine de tension, limites et reconnaissance des matériels
- o Zones d'environnement et leurs limites Habilitation: principe, symboles, limites et formalisation
- o Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations
- o Les risques liés à l'utilisation des matériels et outillages (échelles, outils à main, échafaudage...)
- o Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre
- o Conduite à tenir en cas d'incendie ou accident sur ou à proximité d'installations électriques

2. Thèmes spécifiques B0 | H0(V) Exécutant

- o Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
- o Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention

3. Thèmes spécifiques B0 | H0(V) Chargé de chantier

- o Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
- \circ Documents : type et utilisation (autorisation du travail)
- o Habilitation indice 0: limites, analyse des risques et mesures de prévention
- o Zones de travail : mise en place et surveillance

Méthodologie utilisée

- o Formation théorique avec supports power point, vidéos, contrôles continus.
- o Alternance d'exposés théoriques et de mises en pratiques en salle.
- Présentation de composants et matériels électriques à but pédagogique.
- o Mise à disposition, manipulation de valises pédagogiques pour initiation aux risques électriques
- Formation pratique :
 - En INTER : Mise en application sur des installations électriques pédagogiques Haute Tension / Basse T. à disposition de la société
 - En INTRA : Mise en application sur les installations électriques Haute Tension / Basse Tension du client.



PUBLIC VISÉ

 Toute personne ayant à réaliser ou encadrer des travaux non électriques dans un envir. électrique

PRÉREQUIS

- Aptitude médicale
- o Titulaire de la formation initiale

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à la manipulation des outils, pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur en Prévention des Risques Électiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 Partie théorique : Questionnaire à choix multiples Partie Pratique : Évaluation sommative selon les préconisations de la NF C 18-510

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation individuelle de formation o Avis d'habilitation remis
- à l'employeur

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

 Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise; Le délai d'inscription est de 10 jours ; Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

o Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48H

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

7 heures tous les 3 ans

 Toute personne ayant à réaliser des travaux non électriques dans un envir. électrique de fouille ou terrassement

PRÉREQUIS

o Titulaire de la fo. initiale

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à la manipulation des outils, pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur en Prévention des Risques Électiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 Partie théorique : Questionnaire à choix multiples

 Partie Pratique : Évaluation sommative selon les préconisations de la NF C 18-510

ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formation

 Avis d'habilitation remis à l'employeur

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

 Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise ; Le délai d'inscription est de 10 jours ; Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

MÉTHODOLOGIE

 Cas concrets; Mise en situation pratique sur un ouvrage type; Supp. de cours projeté

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48H

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

7 heures tous les 3 ans

OPÉRATIONS D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE INDICES BF | HF - Exécutant

Compétences développées / objectifs —

- Être capable d'identifier les types de courant, de contact, leurs effets sur le corps humain et les moyens de protection collective et individuelle existants.
- Être capable d'identifier les différents acteurs ainsi que leurs rôles et missions.
- Être capable de respecter les prescriptions de sécurité liées à la réglementation et aux limites du champ d'intervention des travaux d'ordre non électrique.
- Être capable d'assurer la sécurité d'un chantier vis-à-vis du risque électrique.

Programme de la formation -

L'Habilitation électrique

- o Définitions
- o Conditions d'habilitation
- Indices et activités correspondantes

Notions élémentaires d'électricité

- La production de courant
- o Les unités de mesures électriques
- Les différents types de courant

Les différents types d'accidents électriques

- Les effets du courant électrique sur le corps
- Les conséquences d'un accident électrique
- Le contact direct
- Le contact indirect
- o Le court-circuit, la surintensité

La protection intégrée à la conception des installations

- o Les écrans ou obstacles
- Les disjoncteurs différentiels, disjoncteurs, portes fusibles
- o Les principes de mise à la terre
- L'isolation renforcée et la séparation des circuits
- o Les différentes classes de matériel
- Les indices de protection

L'évaluation et la prévention des risques

 Les différents éléments de l'analyse des risques électriques

Les domaines de tension, les ouvrages et installations

- o Les différents domaines de tension
- Définition des installations et ouvrages électriques
- Les locaux réservés aux électriciens

Les zones de l'envir. électrique

- Le classement des zones d'environnement
- Les distances limites et les zones définies

Les différents acteurs

 Rôles et missions des différents acteurs (employeur, chargés de travaux, chargés d'exploitation électrique...)

Formation MAC

Les opérations d'ordre non électrique

- En hors tension (documentation et instructions...)
- o Dans un environnement électrique
- o Les opérations particulières
- La surveillance de la zone de travail
- o Le balisage de la zone de travail

Les équipements de protection collective

 Les fonctions des différents équipements

Les outils et le matériel de travail

 La réglementation et l'état de l'art (marquage CE, conformité aux normes, prescriptions de conception)

 Emploi et entretien des principaux équipements et de l'outillage

Les incidents, accidents et incendies

- o Les risques résiduels
- o La conduite à tenir
- Les différents moyens d'intervention

L'organisation et la gestion d'un chantier

- La mise en place de la zone de travail
- L'application des instructions de sécurité
- o La surveillance d'un chantier

Nettoyer une canalisation souterraine ou ses accessoires

- o Effectuer un ripage
- o Effectuer un soutènement
- o Ouvrir un fourreau
- Mettre en oeuvre des moyens de protection des câbles et accessoires

OPÉRATIONS D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE INDICES BF | HF - Chargé de Chantier

Formation MAC

- Compétences développées / objectifs -

- o Exécuter en sécurité des opérations d'ordre non électrique BT et/ou HT dans le respect des prescriptions de sécurité électrique.
- o Connaitre les risques électriques et savoir s'en protéger
- o Préparer à l'habilitation électrique B0 H0(V) Exécutant
- o Être capable d'effectuer en sécurité des travaux d'ordre non électrique dans un environnement électrique

Programme de la formation –

1. Thèmes en commun

- o Grandeurs électriques rencontrées lors de différentes opérations
- o Sensibilisation aux risques électriques
- o Prévention des risques électriques
- Les documents applicables
- Ouvrage et installations : domaine de tension, limites et reconnaissance des matériels
- o Zones d'environnement et leurs limites Habilitation: principe, symboles, limites et formalisation
- o Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations
- o Les risques liés à l'utilisation des matériels et outillages (échelles, outils à main, échafaudage...)
- o Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre
- o Conduite à tenir en cas d'incendie ou accident sur ou à proximité d'installations électriques

2. Thèmes spécifiques B0 | H0(V) Exécutant

- Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
- Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention

3. Thèmes spécifiques B0 | H0(V) Chargé de chantier

- Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
- o Documents : type et utilisation (autorisation du travail)
- Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention
- o Zones de travail : mise en place et surveillance

Nettoyer une canalisation souterraine ou ses accessoires

- Effectuer un ripage
- o Effectuer un soutènement
- Ouvrir un fourreau
- o Mettre en oeuvre des moyens de protection des câbles et accessoires

Méthodologie utilisée

- o Formation théorique avec supports power point, vidéos, contrôles
- o Alternance d'exposés théoriques et de mises en pratiques en salle.
- Présentation de composants et matériels électriques à but pédagogique.
- o Mise à disposition, manipulation de valises pédagogiques pour initiation aux risques électriques
- Formation pratique :
 - En INTER : Mise en application sur des installations électriques pédagogiques Haute Tension / Basse T. à disposition de la société
 - En INTRA : Mise en application sur les installations électriques Haute Tension / Basse Tension du client.



PUBLIC VISÉ

 Toute personne ayant à réaliser ou encadrer des travaux non électriques dans un environnement électrique de fouille ou terrassement

PRÉREQUIS

o Titulaire de la fo. initiale

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à la manipulation des outils, pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur en Prévention des Risques Électiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 Partie théorique : Questionnaire à choix multiples Partie Pratique :

Evaluation sommative selon les préconisations de la NF C 18-510

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation Avis d'habilitation remis à l'employeur

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

 Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise ; Le délai d'inscription est de 10 jours ; Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48H

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

7 heures tous les 3 ans

 Toute personne ayant à réaliser des interventions d'ordre électrique (remplacement de prises, de luminaires en basse tension) ou des opérations (réarmement)

PRÉREQUIS

Titulaire de la fo. initiale

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à la manipulation des outils, pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur en Prévention des Risques Électiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 Partie théorique : Questionnaire à choix multiples

o Partie Pratique: **Evaluation sommative** selon les préconisations de la NF C 18-510

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

o Avis d'habilitation remis à l'employeur

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

 Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise ; Le délai d'inscription est de 10 jours ; Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48H

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

10h30 tous les 3 ans

OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE INDICES BS | BE Manoeuvre - Travaux Simples

Formation MAC

Compétences développées / objectifs -

- o Être capable de respecter les prescriptions de sécurité liées à la réglementation et aux limites du champ d'intervention des manœuvres et des interventions Basse Tension élémentaires.
- o Être capable d'identifier les types de courant, de contact, leurs effets sur le corps humain et les moyens de protection collective et individuelle existants.
- Être capable d'identifier les différents acteurs ainsi que leurs rôles et missions.
- o Être capable de mettre en œuvre les procédures de remplacement, de raccordement en Basse Tension et les manœuvres.

Programme de la formation -

L'habilitation électrique

- o Définitions
- Conditions d'habilitation
- o Indices et activités correspondantes

Notions élémentaires d'électricité

- o La production de courant
- o Les unités de mesures électriques
- o Les différents types de courant

Les différents types d'accidents électriques

- o Les effets du courant électrique sur le corps
- o Les conséquences d'un accident électrique
- Le contact direct
- o Le contact indirect
- o Le court-circuit, la surintensité

La protection intégrée à la conception des installations

- Les écrans ou obstacles
- Les disjoncteurs différentiels, disjoncteurs, portes fusibles
- o Les principes de mise à la terre
- o L'isolation renforcée et la séparation des circuits
- o Les différentes classes de matériel
- Les indices de protection

L'évaluation et la prévention des risques

- o Les différents éléments de l'analyse des risques électriques
- o Les mesures de prévention en vue de la réalisation d'opérations d'ordre électrique
- o Les principes de mise en œuvre des opérations

Les domaines de tension, les ouvrages et installations

- o Les différents domaines de tension
- o Définition des installations et ouvrages électriques
- o Les locaux réservés aux électriciens

Les zones de l'environnement électrique

- o Le classement des zones d'environnement
- o Les distances limites et les zones définies

Les différents acteurs

o Rôles et missions des différents acteurs (employeur, chargés de travaux, chargés d'exploitation électrique...)

SUITE DU PROGRAMME SUR LA PAGE SUIVANTE

OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE (suite)

Programme de la formation —

Les opérations d'ordre non électrique

- En hors tension (documentation et instructions...)
- o Dans un environnement électrique
- Les opérations particulières
- La surveillance de la zone de travail
- Le balisage de la zone de travail

Les opérations élémentaires

- Le remplacement de fusible en basse tension
- Le remplacement d'une lampe, d'un accessoire d'un appareil d'éclairage, d'un socle de prise de courant ou d'un interrupteur à l'identique
- Le raccordement de matériel électrique à un circuit en attente (volet roulant, chauffe-eau...)
- Le réarmement de dispositif de protection dans le respect des consignes données
- Le remplacement d'un élément électronique
- La dépose et la repose d'un interrupteur, d'une prise de courant

Les manœuvres d'exploitation

- La modification de l'état électrique d'un réseau ou d'une installation dans le cadre du fonctionnement normal
- La mise en marche, le réglage ou l'arrêt d'équipements
- Le réarmement d'un relais de protection
- Le branchement et le débranchement d'équipements amovibles

Les équipements de protection

- Les Équipements de Protection Individuelle ou Collective
- La vérification des EPI

Les outils et le matériel de travail

- La réglementation et l'état de l'art (marquage CE, conformité aux normes, prescriptions de conception)
- Emploi et entretien des principaux équipements et de l'outillage

Les incidents, accidents et incendies

- o Les risques résiduels
- o La conduite à tenir
- o Les différents moyens d'intervention

Méthodologie utilisée

- o Exercices individuels de mise en situation :
 - Analyse d'une situation vis-à-vis du risque électrique et définition des mesures de protection adaptées
 - Évolution dans les zones d'environnement électrique avec application des préconisations applicables
 - Réalisation d'interventions selon l'indice d'habilitation visé
 - Identification, vérification et utilisation des équipements de protection individuelle
 - Support de cours projeté

\circ Travaux en sous-groupes :

- Rédaction et utilisation de la documentation
- Identification des indices d'habilitation nécessaires selon différentes situations d'intervention

o Cas concrets:

- Réalisation d'opérations d'ordre électrique simples, en situation professionnelle
- Visite des installations (lors des formations dans vos locaux)
- Présentation des installations et locaux concernés par le titre d'habilitation, identification des mesures de prévention applicables



PUBLIC VISÉ

 Toute personne ayant à réaliser des interventions d'ordre électrique (remplacement de prises, de luminaires en basse tension) ou des opérations (réarmement)

PRÉREQUIS

o Titulaire de la fo. initiale

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à la manipulation des outils, pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur en Prévention des Risques Électiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 Partie théorique :
 Questionnaire à choix multiples
 Partie Pratique :
 Évaluation sommative selon les préconisations de la NF C 18-510

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation individuelle de formation
- Avis d'habilitation remis à l'employeur

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

 Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise ; Le délai d'inscription est de 10 jours ; Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48H

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

10h30 tous les 3 ans



 Personnel électricien opérant dans les domaines HT/BT, dans des zones où il existe des risques électriques.

PRÉREQUIS

- o Titulaire de la fo. initiale
- Connaissances des missions qui vont lui être confiées

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à la manipulation des outils, pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur en Prévention des Risques Électiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 Partie théorique :
 Questionnaire à choix multiples
 Partie Pratique :
 Évaluation sommative selon les préconisations de la NF C 18-510

ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formation
Avis d'habilitation remis à l'employeur

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

 Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise; Le délai d'inscription est de 10 jours; Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48H

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

10h30 tous les 3 ans

OPÉRATIONS D'ORDRE Formation MAC ÉLECTRIQUE BASSE ET HAUTE TENSION

INDICES BS | BE (Manoeuvre, Mesurage, Vérification et essai) | HE | HTA

Compétences développées / objectifs —

- Exécuter en sécurité des opérations d'ordre électrique BT et/ou HTA dans le respect des prescriptions de sécurité électrique.
- o Connaitre les risques électriques et savoir s'en protéger
- Préparer à l'habilitation électrique BS BE HE
- Être capable d'effectuer en sécurité des interventions en BT, des manœuvres, des mesurages, des vérifications, des essais ou des consignations sur les installations électriques.

Programme de la formation -

1. Thèmes en commun

- Grandeurs électriques rencontrées lors de différentes opérations
- Sensibilisation aux risques électriques
- o Prévention des risques électriques
- o Les documents applicables
- Ouvrage et installations : domaine de tension, limites et reconnaissance des matériels
- Zones d'environnement et leurs limites Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations
- Les risques liés à l'utilisation des matériels et outillages (échelles, outils à main, échafaudage...)
- Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main...): risques et mise en œuvre
- Conduite à tenir en cas d'incendie ou accident sur ou à proximité d'installations électriques

2. Thèmes spécifiques aux manœuvres

- Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification
- o EPI / identifier, vérifier, utiliser
- Habilitation lettre « E » : limites (manœuvres permises), analyse des risques et mesures de prévention
- Acteurs concernés par les manœuvres : charge d'exploitation électrique et charge de consignation
- Échanges avec le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation : informations et documents
- Instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres

SUITE DU PROGRAMME SUR LA PAGE SUIVANTE

OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE BT / HT (Suite)

Formation MAC

INDICES BS | BE (Manoeuvre, Mesurage, Vérification et essai) | HE | HTA

Programme de la formation -

3. Thèmes spécifiques BS Intervention et BT élémentaire

- o Limites de l'habilitation « BS »
- Échanges avec la charge d'exploitation électrique : informations et documents
- Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification
- Équipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser
- Mise en sécurité d'un circuit : préidentification, séparation, condamnation, VAT et remise sous tension
- Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT élémentaire
- Procédures de remplacement et raccordement et instructions de sécurité associées

4. Thèmes spécifiques BE Mesure, BE Vérification, HE Mesure, HE Vérification

- Fonction des matériels électriques : coupure, protection, commande, séparation
- Charges d'exploitations électriques : rôle, instructions, échange (documents, informations), respect des consignes
- Équipements de travail utilisé : risque, vérification, identification, utilisation
- Documents applicables lors d'une intervention : autorisation de travail, instruction de sécurité...
- Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT générale éliminer le risque, organiser
- Délimiter, signaler, respecter et faire respecter

Méthodologie utilisée

- o Exposés et discussions s'appuyant sur des expériences vécues
- o Mise en application pratique effectuée par chaque stagiaire
- Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage
- o Tests théoriques informatisés ou écrits et tests pratiques
- Remise à chaque stagiaire d'un fascicule qui synthétise les différents thèmes
- Questionnaire d'évaluation de la formation



PUBLIC VISÉ

 Personnel électricien opérant dans les domaines HT/BT, dans des zones où il existe des risques électriques.

PRÉREQUIS

Titulaire de la fo. initiale
Connaissances des missions qui vont lui être confiées

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à la manipulation des outils, pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur en Prévention des Risques Électiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 Partie théorique : Questionnaire à choix multiples
 Partie Pratique : Évaluation sommative selon les préconisations de la NF C 18-510

ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formation
Avis d'habilitation remis à l'employeur

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

 Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise ; Le délai d'inscription est de 10 jours ; Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48H

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

10h30 tous les 3 ans



 Personnel électricien opérant dans les domaines HT/BT, dans des zones où il existe des risques électriques.

PRÉREQUIS

- o Titulaire de la fo. initiale
- Connaissances des missions qui vont lui être confiées

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à la manipulation des outils, pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur en Prévention des Risques Électiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 Partie théorique :
 Questionnaire à choix multiples
 Partie Pratique :
 Évaluation sommative selon les préconisations de la NF C 18-510

ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formation
Avis d'habilitation remis à l'employeur

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

 Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise; Le délai d'inscription est de 10 jours; Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48H

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

10h30 tous les 3 ans

OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

INDICES B1(V) | B2(V) | B2V Essai | BR | BC

Compétences développées / objectifs —

- Exécuter en sécurité des opérations d'ordre électrique BT et/ou HTA dans le respect des prescriptions de sécurité électrique.
- o Connaitre les risques électriques et savoir s'en protéger
- o Préparer à l'habilitation électrique B1(V) B2(V) | B2(V) Essai | BR | BC
- Être capable d'effectuer en sécurité des travaux, des interventions de dépannage en BT, des manœuvres, des mesurages, des vérifications, des essais ou des consignations sur les installations électriques.

Programme de la formation -

1. Thèmes en commun

- Grandeurs électriques rencontrées lors de différentes opérations
- Sensibilisation aux risques électriques
- o Prévention des risques électriques
- o Les documents applicables
- Ouvrage et installations : domaine de tension, limites et reconnaissance des matériels
- Zones d'environnement et leurs limites Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations
- Les risques liés à l'utilisation des matériels et outillages (échelles, outils à main, échafaudage...)
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...): risques et mise en œuvre
- Conduite à tenir en cas d'incendie ou accident sur ou à proximité d'installations électriques

2. Thèmes techniques

 Type, structure et fonctionnement des ouvrages et installations (ligne et poste)

Formation MAC

- Fonction des matériels électriques des postes : commande, protection, séparation...
- Induction et couplage capacitif et mesure de prévention associée (mise en équipotentialité)
- Dispositifs de verrouillage et d'inter verrouillage
- Équipement de protection collective : identifier, vérifier, utiliser
- Equipements de Protection Individuelle (EPI): identifier, vérifier, utiliser

SUITE DU PROGRAMME SUR LA PAGE SUIVANTE

OPÉRATIONS D'ORDRE Formation MAC ÉLECTRIQUE BASSE TENSION (Suite)

INDICES B1(V) | B2(V) | B2V Essai | BR | BC

Programme de la formation —

3. Thèmes spécifiques B1(V), B2(V), B2(V) Essai

- Caractérisation des travaux et limites: hors tension, sous tension avec ou sans voisinage
- Charge de consignation et charge d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange d'informations
- Habilitation : symbole et limites
- Mesures de prévention à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, indentification
- Documents applicables lors de travaux : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail...
- Équipements de travail utilisé : risques, vérification, identification, utilisation
- Instructions de sécurité pour essais (pour attribut « essai »)

4. Thèmes spécifiques BC

- Fonction des matériels électriques : coupe, protection, séparation
- Charge d'exploitation électrique, charge de travaux, rôle, instructions, échange d'information
- Étapes et documents applicables lors d'une consignation : attestation de consignation en une ou deux étapes, avis de fin de travail

5. Thèmes spécifiques BR

- o Limites des habilitations BR
- Fonction des matériels électriques : coupure, protection, commande, séparation
- Charges d'exploitations électriques : rôle, instructions, échange (documents, infos), respect des consignes
- Équipements de travail utilisé : risque, vérification, identification, utilisation
- Documents applicables lors d'une intervention : autorisation de travail, instruction de sécurité...
- Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT générale : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Étapes et documents applicables lors d'une consignation pour son propre compte



PUBLIC VISÉ

 Personnel électricien opérant dans les domaines HT/BT, dans des zones où il existe des risques électriques.

PRÉREQUIS

Titulaire de la fo. initiale
Connaissances des missions qui vont lui être confiées

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à la manipulation des outils, pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur en Prévention des Risques Électiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 Partie théorique :
 Questionnaire à choix multiples
 Partie Pratique :
 Évaluation sommative selon les préconisations de la NF C 18-510

ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formation
Avis d'habilitation remis à l'employeur

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

 Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise ; Le délai d'inscription est de 10 jours ; Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48H

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

10h30 tous les 3 ans

- Formation théorique avec supports power point, vidéos, contrôles continus.
- o Alternance d'exposés théoriques et de mises en pratiques en salle.
- Présentation de composants et matériels électriques à but pédagogique.
- Mise à disposition, manipulation de valises pédagogiques pour initiation aux risques électriques
- o Formation pratique :
 - En INTER : Mise en application sur des installations électriques pédagogiques HT/BT à disposition de la société
 - En INTRA : Mise en application sur les installations électriques HT/BT du client.



 Personnel électricien opérant dans les domaines HT/BT, dans des zones où il existe des risques électriques.

PRÉREQUIS

- Formation initiale suivie
- Connaissances des missions qui vont lui être confiées

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à la manipulation des outils, pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur en Prévention des Risques Électiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 Partie théorique :
 Questionnaire à choix multiples
 Partie Pratique :
 Évaluation sommative selon les préconisations de la NF C 18-510

ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formation
Avis d'habilitation remis à l'employeur

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

 Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise; Le délai d'inscription est de 10 jours; Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48H

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

10h30 tous les 3 ans

OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE HAUTE TENSION

INDICES H1(V) | H2(V) | H2V Essai | HC

Compétences développées / objectifs —

- Exécuter en sécurité des opérations d'ordre électrique BT et/ou HTA dans le respect des prescriptions de sécurité électrique.
- o Connaitre les risques électriques et savoir s'en protéger
- o Préparer à l'habilitation électrique B1(V) B2(V) BR BC | H1(V) H2(V) HC
- Être capable d'effectuer en sécurité des travaux, des interventions de dépannage en BT, des manœuvres, des mesurages, des vérifications, des essais ou des consignations sur les installations électriques.

Programme de la formation -

1. Thèmes en commun

- Grandeurs électriques rencontrées lors de différentes opérations
- Sensibilisation aux risques électriques
- o Prévention des risques électriques
- o Les documents applicables
- Ouvrage et installations : domaine de tension, limites et reconnaissance des matériels
- Zones d'environnement et leurs limites Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations
- Les risques liés à l'utilisation des matériels et outillages (échelles, outils à main, échafaudage...)
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...): risques et mise en œuvre
- Conduite à tenir en cas d'incendie ou accident sur ou à proximité d'installations électriques

2. Thèmes techniques

 Type, structure et fonctionnement des ouvrages et installations (ligne et poste)

Formation MAC

- Fonction des matériels électriques des postes : commande, protection, séparation...
- Induction et couplage capacitif et mesure de prévention associée (mise en équipotentialité)
- Dispositifs de verrouillage et d'inter verrouillage
- Équipement de protection collective : identifier, vérifier, utiliser
- Equipements de Protection Individuelle (EPI): identifier, vérifier, utiliser

SUITE DU PROGRAMME SUR LA PAGE SUIVANTE

PAGE 46 - Goffart Formations - V4 - Novembre 2022 - Valable jusqu'au 31/12/2024

OPÉRATIONS D'ORDRE Formation MAC ÉLECTRIQUE HAUTE TENSION (Suite)

INDICES H1(V) | H2(V) | H2V Essai | HC

Programme de la formation —

3. Thèmes spécifiques B1(V), H1(V), B2(V), H2(V), B2(V) Essai, H2(V) Essai

- Caractérisation des travaux et limites : hors tension, sous tension avec ou sans voisinage
- Charge de consignation et charge d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange d'informations
- Habilitation : symbole et limites
- Mesures de prévention à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, indentification
- Documents applicables lors de travaux : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail...
- Équipements de travail utilisé : risques, vérification, identification, utilisation
- Instructions de sécurité pour essais (pour attribut « essai »)

4. Thèmes spécifiques BC, HC

- Fonction des matériels électriques : coupe, protection, séparation
- Charge d'exploitation électrique, charge de travaux, rôle, instructions, échange d'information
- Étapes et documents applicables lors d'une consignation : attestation de consignation en une ou deux étapes, avis de fin de travail

5. Thèmes spécifiques BR

- o Limites des habilitations BR
- Fonction des matériels électriques : coupure, protection, commande, séparation
- Charges d'exploitations électriques : rôle, instructions, échange (documents, infos), respect des consignes
- Équipements de travail utilisé : risque, vérification, identification, utilisation
- Documents applicables lors d'une intervention : autorisation de travail, instruction de sécurité...
- Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT générale : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Étapes et documents applicables lors d'une consignation pour son propre compte



PUBLIC VISÉ

 Personnel électricien opérant dans les domaines HT/BT, dans des zones où il existe des risques électriques.

PRÉREQUIS

- Formation initiale suivie
- Connaissances des missions qui vont lui être confiées

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à la manipulation des outils, pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur en Prévention des Risques Électiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 Partie théorique : Questionnaire à choix multiples

 Partie Pratique : Évaluation sommative selon les préconisations de la NF C 18-510

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

 Avis d'habilitation remis à l'employeur

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

 Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise ; Le délai d'inscription est de 10 jours ; Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48H

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

10h30 tous les 3 ans

- Formation théorique avec supports power point, vidéos, contrôles continus.
- o Alternance d'exposés théoriques et de mises en pratiques en salle.
- Présentation de composants et matériels électriques à but pédagogique.
- Mise à disposition, manipulation de valises pédagogiques pour initiation aux risques électriques
- o Formation pratique:
 - En INTER : Mise en application sur des installations électriques pédagogiques HT/BT à disposition de la société
 - En INTRA : Mise en application sur les installations électriques HT/BT du client.



VÉHICULE ÉLECTRIQUE BOL

49

Formation Initiale

VÉHICULE ÉLECTRIQUE B1L | B2L | B1VL | B2VL | BRL BEL Essai | BCL | B1XL | B2XL

50

Formation Initiale

LES HABILITATIONS RELATIVES AUX VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES

 B0L: personnel non électricien intervenant ou encadrant des opérations d'ordre non électrique à proximité d'un véhicule électrique ou hybride (peinture, mécanique, carrosserie, etc.)

Personnel électricien travaillant hors tension et exécutant ou dirigeant des travaux d'ordre électrique sur des véhicules :

- **B1(V)L**: exécutant électricien
- **B2(V)L** : chargé de travaux électricien

Personnel électricien travaillant sous tension et exécute ou dirige des travaux d'ordre électrique sur des batteries de traction :

- B1TL : exécutant sous tension
- B2TL : chargé de travaux sous tension
- BCL : Chargé de consignation : opérateur chargé de consigner le véhicule, c'est à dire de le mettre hors tension

Personnel électricien exécutant ou dirigeant des travaux d'ordre électrique sur des opérations spéciales :

- B1XL : exécutant d'opérations spéciales
- B2XL : chargé d'opérations spéciales

Les opérations spéciales peuvent être les suivantes :

- B1XL/B2XL : Dépannage remorquage
- **B1XL/B2XL** : Opération batterie

VÉHICULE ÉLECTRIQUE BOL

H -



Compétences développées / objectifs —

- o Définir l'étendue des tâches et environnements autorisés
- Mettre en application la nouvelle norme de 2015 NFC 18-550 lors de l'exécution d'opérations non électriques sur des véhicules ou engins ayant une source d'énergie électrique embarquée
- Adopter une conduite pertinente en cas d'accident d'origine électrique ou d'incendie
- Effectuer des travaux non électriques sur véhicules/engins en toute sécurité
- S'assurer de son aptitude à adapter ces pr escriptions dans les domaines et lessituations propres à son établissement

En fonction des résultats acquis, cette formation permettra à l'employeur de délivrer l'habilitation en toute connaissance de cause au niveau d'habilitations visés B0L.

Programme de la formation -

Notions élémentaires d'électricité appliquées aux véhicules / engins

- Les risques associés aux batteries, aux piles à combustibles et aux super-condensateurs
- Définition des opérations dites «électriques» et «non électriques»
- Les zones de travail sur et dans l'environnement d'un véhicule, d'un engin.
- Dangers de l'électricité et autres risques mécaniques, chimiques sur un véhicule, un engin.

Opérations sur véhicules / engins

- Les risques liés à l'utilisation,
 à la manipulation des matériels et outillages
- Matériel de sécurité collectif et individuel spécifique aux dangers électriques, dispositif isolant tel que le nappage
- Mesures de prévention lors d'une opération d'ordre non électrique sur un véhicule / engin avec ou sans voisinage
- Habilitations, rôles et responsabilités des différents acteurs des opérations d'ordre électrique
- Documents liés aux opérations d'ordre non électrique
- Incendies sur les équipements électriques des véhicules / engins

Méthodologie utilisée

- Formation théorique avec supports power point, vidéos, contrôles continus.
- o Vidéo projecteur + PC + film, véhicules / engins électriques
- Matériel de sécurité en démonstration : visières de sécurité anti-UV gants d'électricien, vérificateur d'absence de tension, cadenas, système de verrouillage.
- Mise en pratique sur véhicule électrique ou hybride Acfitec ou véhicules / engins clients.

PUBLIC VISÉ

 Personnes intervenant pour des travaux mécaniques sur des des véhicules ou engins électriques ou hybrides mis hors tension ou consignés.

PRÉREQUIS

o Parler le français

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à la manipulation des outils, pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur consultant en Sécurité Électrique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 Partie théorique :
 Questionnaire à choix multiples
 Partie Pratique :
 Évaluation sommative selon les préconisations de la NF C 18-550

ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formation
Avis d'habilitation remis à l'employeur

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

 Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise; Le délai d'inscription est de 10 jours; Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48H

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

7 heures tous les 3 ans



 Personnes qualifiées en électromécanique devant effectuer des opérations d'ordre électrique : travaux et interventions sur des véhicules/engins consignés ou mis hors tension, dont la capacité des accumulateurs est >180 Ah et de tension > 60 V DC / 25V AC.

PRÉREQUIS

- o Parler le français
- Connaissances techniques en électricité auto ou engins

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à la manipulation des outils

FORMATEUR

 Formateur consultant en Sécurité Électrique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative selon les préconisations de la NF C 18-550

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation individuelle de formation
- Avis d'habilitation remis à l'employeur

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

 Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise; Le délai d'inscription est de 10 jours; Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48H

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

7 heures tous les 3 ans

VÉHICULE ÉLECTRIQUE Formation Initiale B1L | B2L | B1VL | B2VL | BRL BEL Essai | BCL | B1XL | B2XL

Compétences développées / objectifs —

- o Définir l'étendue des tâches et environnements autorisés
- Mettre en application la nouvelle norme de 2015 NFC 18-550 lors de l'exécution d'opérations non électriques sur des véhicules ou engins ayant une source d'énergie électrique embarquée
- Mettre en application la norme NFC 18-550 lors d'interventions ou d'essais sur des véhicules ou engins ayant une source d'énergie électrique embarquée >180 Ah ou U>60V DC* ou 25V AC*
- Adopter une conduite pertinente en cas d'accident d'origine électrique ou d'incendie
- Effectuer des travaux électriques sur véhicules/engins en toute sécurité
- S'assurer de son aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à son établissement

En fonction des résultats acquis, cette formation permettra à l'employeur de délivrer l'habilitation en toute connaissance de cause au niveau d'habilitations visés : B0L | B1L | B2L | B1VL | B2VL | BRL | BEL Essai | B1XL | B2XL | BCL

Programme de la formation -

Notions élémentaires d'électricité appliquées aux véhicules / engins

Les grandeurs électriques : courant alternatif et continu, intensité, tension, puissance, capacité

- Architecture des véhicules / engins thermiques, électriques et hybrides
- Domaines de tensions et les caractéristiques des conducteurs, des isolants et le degré de protection des connecteurs
- Dangers de l'électricité et autres risques mécaniques, chimiques sur un véhicule / engin

Les risques associés aux batteries, aux piles à combustibles et aux supercondensateurs

- Définition des opérations dites «électriques »
- Zones de travail sur et dans l'environnement d'un véhicule/engin

Opérations électriques sur les véhicules / engins

 Les risques liés à l'utilisation,
 à la manipulation des matériels et outillages

- Matériel de sécurité collectif et individuel spécifique aux dangers électriques, dispositif isolant tel que le nappage (pour B1VL et B2VL)
- Mesures de prévention lors d'une opération d'ordre électrique sur un véhicule / engin avec ou sans voisinage
- Les mesures de prévention lors d'une opération « batterie » :
 - Connexions/déconnexions
 - Nettoyage des plots des bornes et des corps
 - · Vérification d'électrolyte
 - Mesurages et limites
 - Décharge de condensateurs
 - Consignation/déconsignation des véhicules / engins
- Habilitations, rôles et responsabilités des différents acteurs des opérations d'ordre électrique
- Documents liés aux opérations d'ordre électrique
- Incendies sur les équipements électriques des véhicules / engins

- Formation théorique avec supports power point, vidéos, contrôles continus : Vidéo projecteur + PC + film, véhicules / engins électriques
- Matériel de sécurité en démonstration : visières de sécurité anti-UV gants d'électricien, vérificateur d'absence de tension, cadenas, système de verrouillage.
- Mise en pratique sur véhicule électrique ou hybride Acfitec ou véhicules / engins clients.



SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



PÉDAGOGIE

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE Industrie, Commerce, Activités de Bureau Formation Initiale	53
PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE Industrie, Commerce, Activités de Bureau Maintien et Actu des Compétences	54
PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE Sanitaire & Médicosocial - Mobilité Formation Initiale	55
PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE Sanitaire & Médicosocial - Mobilité Maintien et Actu des Compétences	57
PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE 2S - COMPLÉMENTAIRE ALM Formation Initiale	58
GESTES, POSTURES, ET ERGONOMIE	60
GESTES, POSTURES, ET ERGONOMIE Manutention de personnes	61



PRÉVENTION DES RISQUES Formation Initiale LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Industrie, Commerce, Activités de bureau

Compétences développées / objectifs -

- o Être capable de se situer en tant qu'acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- o Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- o Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

Programme de la formation -

Les enjeux de la démarche PRAP

- Contexte national
- o Contexte d'entreprise
- o Les enjeux humains, sociaux, économiques et juridiques

Se situer dans le dispositif PRAP

- o La démarche de prévention dans l'entreprise
- o Les différents acteurs de la prévention
- o Le rôle de l'acteur PRAP

La place de l'activité physique dans l'activité de travail

- o Notion de danger, de situation dangereuse, de dommage et de
- o Accident de travail et maladie professionnelle
- o L'homme en situation de travail
- o Notion de charge de travail

Le fonctionnement du corps humain et ses limites

- o Le squelette
- o Les ligaments, les muscles, les tendons et les nerfs
- o Le fonctionnement de la colonne vertébrale
- o Le fonctionnement d'une articulation

Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur et leurs conséquences sur la santé

- Les TMS des membres supérieurs
- o Les atteintes au niveau du dos
- o Les TMS des membres inférieurs

Les facteurs de risques et de sollicitation

- o Les différents facteurs de risques (biomécaniques, psychosociaux, environnementaux)
- o Les sollicitations de l'appareil locomoteur
- o La fatigue visuelle

L'analyse des déterminants

- Les différents éléments d'une situation de travail
- o L'analyse dans sa situation de travail, des déterminants de son activité physique

Amélioration des conditions de travail et principes de prévention

- o Les principes généraux de prévention
- Les principes de base d'aménagement dimensionnel des postes de travail
- La recherche de pistes d'amélioration des conditions de travail

Les aides techniques à la manutention

- o Les EPI
- o Les outils de préhension
- o Les moyens mécanisés de manut.

Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

- Rappel de la portée et des limites des principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- o La manutention manuelle de charges inertes et/ou le travail en situation statique
- Le travail en équipe

Méthodologie utilisée

- Retour d'expérience et partage d'informations
- Analyse de situations de travail
- o Participation à la maîtrise du risque
- o Principes de sécurité physique et d'économie d'effort en fonction des activités des opérateurs
- Support de cours projeté



PUBLIC VISÉ

Tout le personnel

PRÉREQUIS

 Comprendre et parler le français

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur PRAP IBC certifié par l'INRS

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 Évaluation théorique et pratique selon la grille de certification PRAP IBC de l'INRS

ATTRIBUTION FINALE

- Certificat Acteur PRAP IBC de l'INRS
- Attestation de fin de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 24 mois



 Titulaire d'un certificat d'acteur PRAP IBC en cours de validité

PRÉREQUIS

 Comprendre et parler le français

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

Formateur PRAP IBC certifié par l'INRS

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 Evaluation théorique et pratique selon la grille de certification PRAP IBC de l'INRS

ATTRIBUTION FINALE

 Certificat Acteur PRAP IBC de l'INRS

Attestation de fin de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 24 mois

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Industrie, Commerce, Activités de bureau

Formation MAC

Compétences développées / objectifs -

- Être capable de se situer en tant qu'acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

Programme de la formation –

Retour d'expériences

- o Les enjeux de la démarche PRAP
- o Se situer dans le dispositif PRAP
- Les facteurs de risques et de sollicitation
- L'analyse des déterminants
- Amélioration des conditions de travail et principes de prévention
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

Actualisation des compétences

- La place de l'activité physique dans l'activité de travail
 La fonctionnement du gorne
- Le fonctionnement du corps humain et ses limites
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur et leurs conséquences sur la santé
- Les aides techniques à la manutention

- o Retour d'expérience et partage d'informations
- Présentation des points forts de l'expérience professionnelle des participants
- Échanges avec l'ensemble du groupe sur différents axes d'amélioration identifiés
- Reconnaitre et présenter les principaux risques de son métier et les effets induits
- o Échanges de pratiques
- o Analyse de situations de travail
- o Participation à la maîtrise du risque
- Les déplacements manuels de charges inertes et les outils d'aide à la manutention
- Principes de sécurité physique et d'économie d'effort en fonction des activités des opérateurs

PRÉVENTION DES RISQUES Formation Initiale LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Sanitaire & Médicosocial - Accompagnement à la mobilité

Compétences développées / objectifs -

- o Être capable de se situer en tant qu'acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- o Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- o Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.
- o Accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi

Programme de la formation -

Les enjeux de la démarche PRAP

- o Contexte national
- o Contexte d'entreprise
- o Les enjeux humains, sociaux, économiques et juridiques

Se situer dans le dispositif PRAP

- o La démarche de prévention dans l'entreprise
- o Les différents acteurs de la prévention
- Le rôle de l'acteur PRAP

La place de l'activité physique dans l'activité de travail

- Notion de danger, de situation dangereuse, de dommage et de risque
- o Accident de travail et maladie professionnelle
- o L'homme en situation de travail
- o Notion de charge de travail

Le fonctionnement du corps humain et ses limites

- Le squelette
- Les ligaments, les muscles, les tendons et les nerfs
- o Le fonctionnement de la colonne vertébrale
- o Le fonctionnement d'une articulation

Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur et leurs conséquences sur la santé

- o Les TMS des membres supérieurs
- o Les atteintes au niveau du dos
- Les TMS des membres inférieurs

Les facteurs de risques et de sollicitation

- o Les différents facteurs de risques (biomécaniques, psychosociaux, environnementaux)
- Les sollicitations de l'appareil locomoteur
- o La fatigue visuelle

SUITE DU PROGRAMME SUR LA PAGE SUIVANTE



PUBLIC VISÉ

 Toute personne ayant des activités de soins et d'aide

PRÉREQUIS

 Comprendre et parler le français

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes et du matériel médical

Formateur PRAP 2S ALM certifié par l'INRS

 Évaluation théorique et pratique selon la grille de certification PRAP IBC de l'INRS

ATTRIBUTION FINALE

- Certificat Acteur PRAP 2S ALM de l'INRS
- Attestation de fin de formation

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- o Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

14 heures tous les 2 ans



 Toute personne ayant des activités de soins et d'aide

PRÉREQUIS

 Comprendre et parler le français

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes et du matériel médical

FORMATEUR

 Formateur PRAP 2S ALM certifié par l'INRS

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 Évaluation théorique et pratique selon la grille de certification PRAP IBC de l'INRS

ATTRIBUTION FINALE

- Certificat Acteur PRAP 2S ALM de l'INRS
- Attestation de fin de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

14 heures tous les 2 ans

PRÉVENTION DES RISQUES Formation Initiale LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (Suite)

Sanitaire & Médicosocial - Accompagnement à la mobilité

Programme de la formation -

L'analyse des déterminants

- Les différents éléments d'une situation de travail
- L'analyse dans sa situation de travail, des déterminants de son activité physique

Amélioration des conditions de travail et principes de prévention

- Les principes généraux de prévention
- Les principes de base d'aménagement dimensionnel des postes de travail
- La recherche de pistes d'amélioration des conditions de travail

Les aides techniques à la manutention

- o Les EPI
- o Les outils de préhension
- o Les moyens mécanisés de manut.

Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

- Rappel de la portée et des limites des principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- La manutention manuelle de charges inertes et/ou le travail en situation statique
- o Le travail en équipe

Les enjeux, l'Analyse et la mise en place d'un accompagnement d'une personne aidée

 Les étapes pour déterminer les capacités des aidés et l'utilisation des aides techniques

- o Retour d'expérience et partage d'informations
- o Analyse de situations de travail
- o Participation à la maîtrise du risque
- Principes de sécurité physique et d'économie d'effort en fonction des activités des opérateurs
- o Support de cours projeté

PRÉVENTION DES RISQUES Formation MAC LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Sanitaire & Médicosocial - Accompagnement à la mobilité

Compétences développées / objectifs -

- o Être capable de se situer en tant qu'acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- o Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- o Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.
- o Accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi

Programme de la formation -

Retour d'expériences

- o Les enjeux de la démarche PRAP
- Se situer dans le dispositif PRAP
- o Les facteurs de risques et de sollicitation
- L'analyse des déterminants
- Amélioration des conditions de travail et principes de prévention
- o Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

Actualisation des compétences

- o La place de l'activité physique dans l'activité de travail
- Le fonctionnement du corps humain et ses limites
- o Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur et leurs conséquences sur la santé
- o Les aides techniques à la manutention

Les enjeux, l'Analyse et la mise en place d'un accompagnement d'une personne aidée

o Les étapes pour déterminer les capacités des aidés et l'utilisation des aides techniques

Méthodologie utilisée

- o Retour d'expérience et partage d'informations
- o Analyse de situations de travail
- o Participation à la maîtrise du risque
- o Principes de sécurité physique et d'économie d'effort en fonction des activités des opérateurs
- Support de cours projeté



PUBLIC VISÉ

 Toute personne ayant des activités de soins et d'aide

 Titulaire de la formation PRAP 2S ALM

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes et du matériel médical

FORMATEUR

o Formateur PRAP 2S ALM certifié par l'INRS

 Évaluation théorique et pratique selon la grille de certification PRAP IBC de l'INRS

ATTRIBUTION FINALE

- Certificat Acteur PRAP 2S ALM de l'INRS
- Attestation de fin de formation

DELAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

14 heures tous les 2 ans



 Toute personne amenée à manipuler des charges, à effectuer des mouvements répétitifs, ou à travailler en position statique

PRÉREQUIS

o Être Acteur PRAP 2S

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur PRAP 2S ALM certifié par l'INRS

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 Évaluation théorique et pratique selon la grille PRAP 2S de l'INRS

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de fin de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

14h tous les 24 mois dont 7h dédiées à l'ALM

PRÉVENTION DES RISQUES Formation Initiale LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

2S - Complémentaire ALM

Compétences développées / objectifs -

- o Identifier les enjeux d'un accompagnement
- o Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir
- o Analyser la situation d'un accompagnement
- Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement
- o Mettre en oeuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi

Programme de la formation -

Argumenter les enjeux pour la personne aidée et sa famille

- o Les notions d'accompagnement
- L'harmonisation des pratiques

Identifier les enjeux pour l'accompagnant

- La diminution de la charge physique lors des déplacements
- Les liens entre les capacités de la personne aidée et son autonomie

Identifier les enjeux pour l'établissement

- o Les AT/MP
- o La prévention des TMS

Repérer les étapes nécessaires aux déplacements naturels

- o Les déplacements humains
- Les déplacements naturels et leurs séquençages

Déterminer les capacités nécessaires à la réalisation des déplacements

 Les capacités nécessaires en fonction des caractéristiques de la personne

Identifier les capacités de la personne aidée à réaliser les étapes du déplacement naturel

- Apprécier les capacités de la personne aidée
- Les stratégies de compensation et d'adaptation

Identifier les déterminants liés à l'environnement qui facilitent ou limitent le déplacement

- o L'environnement
- L'influence des capacités de l'individu
- o L'évaluation de l'environnement

SUITE DU PROGRAMME SUR LA PAGE SUIVANTE

PRÉVENTION DES RISQUES Formation Initiale LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (Suite)

2S - Complémentaire ALM



Prendre en compte les risques pour la personne aidée et l'accompagnant

- Les différents risques pour la personne aidée et l'accompagnant
- L'évaluation des risques

Identifier les aides techniques au regard des contraintes environnementales

- Les fonctionnalités et caractéristiques attendues
- o Les modalités de mise en oeuvre

Déterminer les aides techniques en fonction des caractéristiques des personnes aidées

 Les attentes et ressources des aides techniques

Prendre en compte le résultat de l'analyse de la situation d'accompagnement

- Les contraintes environnementales
- Les possibilités de la personne aidée
- Le repérage des mouvements élémentaires abolis
- Les risques pour la personne aidée et l'accompagnant

Guider la personne aidée en respectant les étapes du déplacement naturel

- o Les différentes étapes
- o Le guidage de la personne aidée
- La communication

Compenser les incapacités par une assistance sans portage délétère en intégrant si nécessaire une aide technique

- Les positionnements de l'accompagnant au regard du déplacement à réaliser
- Les modalités d'assistance



PUBLIC VISÉ

 Toute personne amenée à manipuler des charges, à effectuer des mouvements répétitifs, ou à travailler en position statique

PRÉREQUIS

Être Acteur PRAP 2S

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur PRAP 2S ALM certifié par l'INRS

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 Évaluation théorique et pratique selon la grille PRAP 2S de l'INRS

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de fin de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

14h tous les 24 mois dont 7h dédiées à l'ALM

- Retour d'expérience et partage d'informations
- o Analyse de situations de travail
- o Participation à la maîtrise du risque
- Principes de sécurité physique et d'économie d'effort en fonction des activités des opérateurs
- Support de cours projeté



 Toute personne amenée à manipuler des charges, à effectuer des mouvements répétitifs, ou à travailler en position statique

PRÉREQUIS

o Parler le français

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en prévention des TMS

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de fin de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 24 mois

GESTES, POSTURES, ET ERGONOMIE

Compétences développées / objectifs

- Être capable de maîtriser des notions élémentaires d'anatomie et de physiologie.
- Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain.
- Être capable d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Être capable de mettre en œuvre les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

Programme de la formation

- o Le fonctionnement du corps humain et ses limites
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur et leurs conséquences sur la santé
- o Les facteurs de risques et de sollicitation
- o Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

- o Analyse de situations de travail
- Principes de sécurité physique et d'économie d'effort en fonction des activités des opérateurs.

GESTES, POSTURES, ET ERGONOMIE

MANUTENTION DE PERSONNES

Compétences développées / objectifs ·

- Être capable de maîtriser des notions élémentaires d'anatomie et de physiologie.
- Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain.
- Être capable d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Être capable de mettre en œuvre les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

Programme de la formation

- Le fonctionnement du corps humain et ses limites
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur et leurs conséquences sur la santé
- o Les facteurs de risques et de sollicitation
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Évaluation du potentiel de la personne soignée ou aidée
- o Les déplacements naturels de la personne
- Principes de sécurité physique et d'économie d'effort appliqués à la manutention de Personne

Méthodologie utilisée

- o Analyse de situations de travail
- Principes de sécurité physique et d'économie d'effort en fonction des activités des opérateurs.



PUBLIC VISÉ

 Toute personne issue du secteur Sanitaire et Social

PRÉREQUIS

 Comprendre et parler le français

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en prévention des TMS

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique :
 Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de fin de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES

7 heures tous les 24 mois

RESPONSABLE HSE	63
LE CADRE RÉGLEMENTAIRE	64
LE RÔLE ET LES RESPONSABILITÉS HSE	65
LA BOÎTE À OUTILS DU RESPONSABLE HSE	66
MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE MANAGEMENT HSE	67
QVT - QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL	68

RESPONSABLE HSE

Compétences développées / objectifs

- o Appréhender le rôle du Responsable HSE dans l'entreprise.
- Devenir autonome dans ce poste par l'acquisition d'un bagage technique polyvalent.
- Disposer des concepts et outils permettant d'obtenir une démarche de prévention.
- Être support à la production et impliquer les opérationnels de façon participative sur les sujets HSE.

Programme de la formation

1. Le cadre réglementaire

- Se repérer dans l'architecture réglementaire : lois, directives, arrêtés, décrets, circulaires, normes
- Définir le champs de compétences et les missions du responsable HSE
- Cerner les différents acteurs internes et externes à l'entreprise, leurs rôles et responsabilités

2. Le rôle et les responsabilités HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement)

- o La responsabilité civile et pénale
- o La délégation de pouvoir
- Les fiches de fonction du personnel et le lien avec les entretiens de progrès annuels
- Les principaux rôles du responsable HSE

3. La boîte à outils du Responsable HSE

- o Le tableau de bord d'indicateurs
- o L'analyse des risques :
 - Les risques associés aux produits et leurs impacts sur la santé
 - Les maladies professionnelles
 - Appréhender les méthodes d'analyse des risques accidentels, sanitaires et professionnels

- o Les outils du management :
 - Les principaux référentiels : ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001, etc.
 - Identifier les référentiels existants et déjà utilisés avec les entreprises extérieures
- L'analyse accidents / incidents / situations dangereuses
- o L'audit HSE de terrain

La mise en place d'un système de management santé, sécurité, environnement

- Définir les objectifs et les enjeux pour l'entreprise
- Connaître les principaux indicateurs santé/sécurité
- $\circ \ \text{Mettre en place l'organisation}$
- o Identifier les acteurs de

compétences

- o Mener les entretiens
- o Établir les documents
- Évaluer le système de management
- Renforcer la culture sécurité dans l'entreprise
- Identifier sur quels points communiquer et avec quels outils

Méthodologie utilisée

- o Retour d'expérience et partage d'informations entre les participants
- Réalisation d'exercices pratiques et de mises en situation pour chaque module théorique
- o Simulations de cas concrets
- o Support de cours projeté et fournis par voie dématérialisée



PUBLIC VISÉ

 Tout personnel nommé responsable HSE au sein d'une entreprise.

PRÉREQUIS

 Comprendre et parler le français

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en responsabilité HSE

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de fin de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 24 mois



 Tout personnel nommé responsable HSE au sein d'une entreprise.

PRÉREQUIS

 Comprendre et parler le français

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en responsabilité HSE

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de fin de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 24 mois

RESPONSABLE HSE : LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Compétences développées / objectifs

- o Appréhender le rôle du Responsable HSE dans l'entreprise.
- Devenir autonome dans ce poste par l'acquisition d'un bagage technique polyvalent.
- Disposer des concepts et outils permettant d'obtenir une démarche de prévention.
- Être support à la production et impliquer les opérationnels de façon participative sur les sujets HSE.

Programme de la formation

1. Le cadre réglementaire

- Se repérer dans l'architecture réglementaire : lois, directives, arrêtés, décrets, circulaires, normes
- o Définir le champs de compétences et les missions du responsable HSE
- Cerner les différents acteurs internes et externes à l'entreprise, leurs rôles et responsabilités

- o Retour d'expérience et partage d'informations entre les participants
- Réalisation d'exercices pratiques et de mises en situation pour chaque module théorique
- o Simulations de cas concrets
- o Support de cours projeté et fournis par voie dématérialisée

LE RÔLE ET LES RESPONSABLILITÉS HSE

Compétences développées / objectifs

- o Appréhender le rôle du Responsable HSE dans l'entreprise.
- Devenir autonome dans ce poste par l'acquisition d'un bagage technique polyvalent.
- Disposer des concepts et outils permettant d'obtenir une démarche de prévention.
- Être support à la production et impliquer les opérationnels de façon participative sur les sujets HSE.

Programme de la formation

2. Le rôle et les responsabilités HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement)

- o La responsabilité civile et pénale
- o La délégation de pouvoir
- Les fiches de fonction du personnel et le lien avec les entretiens de progrès annuels
- o Les principaux rôles du responsable HSE

Méthodologie utilisée

- o Retour d'expérience et partage d'informations entre les participants
- Réalisation d'exercices pratiques et de mises en situation pour chaque module théorique
- o Simulations de cas concrets
- o Support de cours projeté et fournis par voie dématérialisée



PUBLIC VISÉ

 Tout personnel nommé responsable HSE au sein d'une entreprise.

PRÉREQUIS

 Comprendre et parler le français

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en responsabilité HSE

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique :
 Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de fin de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 24 mois



 Tout personnel nommé responsable HSE au sein d'une entreprise.

PRÉREQUIS

 Comprendre et parler le français

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en responsabilité HSE

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de fin de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 24 mois

LA BOÎTE À OUTILS DU RESPONSABLE HSE

Compétences développées / objectifs

- o Appréhender le rôle du Responsable HSE dans l'entreprise.
- Devenir autonome dans ce poste par l'acquisition d'un bagage technique polyvalent.
- Disposer des concepts et outils permettant d'obtenir une démarche de prévention.
- Être support à la production et impliquer les opérationnels de façon participative sur les sujets HSE.

Programme de la formation

3. La boîte à outils du Responsable HSE

- o Le tableau de bord d'indicateurs
- o L'analyse des risques :
 - Les risques associés aux produits et leurs impacts sur la santé
 - Les maladies professionnelles
 - Appréhender les méthodes d'analyse des risques accidentels, sanitaires et professionnels
- o Les outils du management :
 - Les principaux référentiels : ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001, etc.
 - Identifier les référentiels existants et déjà utilisés avec les entreprises extérieures
- o L'analyse accidents / incidents / situations dangereuses
- o L'audit HSE de terrain

- o Retour d'expérience et partage d'informations entre les participants
- Réalisation d'exercices pratiques et de mises en situation pour chaque module théorique
- o Simulations de cas concrets
- o Support de cours projeté et fournis par voie dématérialisée

MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE MANAGEMENT HSE

Compétences développées / objectifs

- o Appréhender le rôle du Responsable HSE dans l'entreprise.
- Devenir autonome dans ce poste par l'acquisition d'un bagage technique polyvalent.
- Disposer des concepts et outils permettant d'obtenir une démarche de prévention.
- Être support à la production et impliquer les opérationnels de façon participative sur les sujets HSE.

Programme de la formation

4. La mise en place d'un système de management santé, sécurité, environnement

- o Définir les objectifs et les enjeux pour l'entreprise
- o Connaître les principaux indicateurs santé/sécurité
- o Mettre en place l'organisation
- o Identifier les acteurs de compétences
- o Mener les entretiens
- o Établir les documents
- o Évaluer le système de management
- o Renforcer la culture sécurité dans l'entreprise
- o Identifier sur quels points communiquer et avec quels outils

Méthodologie utilisée

- o Retour d'expérience et partage d'informations entre les participants
- Réalisation d'exercices pratiques et de mises en situation pour chaque module théorique
- o Simulations de cas concrets
- o Support de cours projeté et fournis par voie dématérialisée



PUBLIC VISÉ

 Tout personnel nommé responsable HSE au sein d'une entreprise.

PRÉREQUIS

 Comprendre et parler le français

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en responsabilité HSE

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique :
 Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de fin de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 24 mois



 Tout personnel au sein d'une entreprise

PRÉREQUIS

 Comprendre et parler le français

LIEU DE FORMATION

 Au sein des locaux de Ambulances Val-de-Scie

FORMATEUR

Formateur diplômé

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation formative

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de fin de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

QVT - QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Compétences développées / objectifs

- o S'impliquer dans son emploi
 - Analyser le contexte, identifier les situations complexes
 - Développer et encourager la réflexivité
 - Engager une démarche de développement permanent pour soi et le collectif
- Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels
 - Organiser la vérification des matériels et véhicules
 - Contrôler et superviser la vérification des équipements
- o Agir au sein d'un collectif
 - S'intégrer au sein du collectif
 - Travailler avec et pour le collectif
 - Échanger et partager les informations

Programme de la formation

- o Ludopédagogie
 - World café
 - Photolangage
 - Speedatting pédagogique
- Rétroaction
 - Analyse des pratiques
 - Partage des « bonnes pratiques »
- o Situation de travail
 - Simulation de situation de travail

- Utilisation de tablettes numériques afin d'accéder au contenu de la formation ainsi qu'au livret individuel
- Mise en situation professionnelle abordant les compétences individuelles et collectives
- Proposition d'atelier pédagogique personnalisé en fonction des niveaux d'apprentissage des apprenants
- Animation via la ludopédagogie afin de favoriser l'intégration des savoirs

MONTER, UTILISER ET RÉALISER LA VÉRIFICATION JOURNALIÈRE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED	70
UTILISER DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED	71
UTILISER ET RÉALISER LA VÉRIFICATION JOURNALIÈRE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED	72
VÉRIFIER, RÉCEPTIONNER ET RÉALISER LA MAINTENANCE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED	73
MONTER, UTILISER, RÉALISER LA VÉRIFICATION JOURNALIÈRE ET VÉRIFIER, RÉCEPTIONNER ET RÉALISER LA MAINTENANCE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED	75
MONTER, UTILISER, RÉALISER LA VÉRIFICATION JOURNALIÈRE ET VÉRIFIER, RÉCEPTIONNER ET RÉALISER LA MAINTENANCE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED ET MONTER, VÉRIFIER ET UTILISER DES ÉCHAFAUDAGES ROULANTS	78
MONTER, UTILISER ET RÉALISER LA VÉRIFICATION JOURNALIÈRE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED ET MONTER, VÉRIFIER ET UTILISER DES ÉCHAFAUDAGES ROULANTS	81
MONTER, VÉRIFIER ET UTILISER DES ÉCHAFAUDAGES ROULANTS	83





o Toute personne appelée à monter, démonter et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied (de hauteur inférieure à 24 mètres) conformément à la notice technique du fabricant et ne nécéssitant pas de note de calcul, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 8 personnes

FORMATEUR

 Formateur titulaire de la certification R 408

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique :
 Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation et Certificat INRS

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

La périodicité du renouvellement de la formation sera déterminée par l'employeur

MONTER, UTILISER ET RÉALISER LA VÉRIFICATION JOURNALIÈRE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED

Prérequis - Le stagiaire devra : -

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas) et être apte à travailler selon les caractéristiques de la formation (travail en hauteur, port de charges, etc.)
- Bénéficier d'un avis d'aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages, donné dans le cadre du suivi individuel renforcé prévu par l'article R 4624-23 du Code du Travail
- o Être formé à l'utilisation des Équipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes en hauteur.

Compétences développées / objectifs -

Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant, dans la limite des montages avec console ; en porte-à-faux ; avec poutre de franchissement et/ou escaliers d'accès ; en potence, avec poulie à cliquets et corde de levage.

- o Se situer et être acteur de la prévention des risques
- o Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
- o Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- o Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

Programme de la formation -

Les enjeux de la prévention

Les rôles et responsabilités des différents acteurs

La prévention des risques

- Signaler les situations dangereuses
- o Communiquer Rendre compte

Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation L'exploitation de la notice du fabricant

La préparation du montage

Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied

Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité

La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage

Méthodologie utilisée

- Exposés
- Apports théoriques
- o Mises en situations pratiques

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques

UTILISER DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED

Compétences développées / objectifs

- o Être capable de travailler en sécurité sur un échafaudage de pied
- o Se situer et être acteur de la prévention des risques
- o Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

Programme de la formation

Les enjeux de la prévention

Les rôles et responsabilités des différents acteurs

La prévention des risques

- Signaler les situations dangereuses
- o Communiquer Rendre compte

Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation

Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité

Méthodologie utilisée

- o Exposés
- Apports théoriques
- o Mises en situations pratiques

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques



PUBLIC VISÉ

 Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur des échafaudages de pied

PRÉREQUIS

 Parler et comprendre le français

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur titulaire de la certification R 408

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation et Certificat INRS

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

La périodicité du renouvellement de la formation sera déterminée par l'employeur



 Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur un échafaudage de pied et désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications journalières (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004).

PRÉREQUIS

- o Parler le français
- Compréhension de la notice du fabricant (Textes, schémas, plans)

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur titulaire de la certification R 408

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation et Certificat INRS

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

La périodicité du renouvellement de la formation sera déterminée par l'employeur

UTILISER ET RÉALISER LA VÉRIFICATION JOURNALIÈRE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED

NOTA: Les chef d'établissement demeurent responsables de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

Compétences développées / objectifs

Travailler en sécurité sur un échafaudage de pied et réaliser les vérifications journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied monté conformément à la notice du fabricant.

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- o Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

Programme de la formation -

Les enjeux de la prévention

Les rôles et responsabilités des différents acteurs

La prévention des risques

- Signaler les situations dangereuses
- o Communiquer Rendre compte

Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité

L'exploitation de la notice du fabricant

Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent

L'examen de l'état de conservation de l'échafaudage

Méthodologie utilisée

- o Exposés
- Apports théoriques
- o Mises en situations pratiques

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques

VÉRIFIER, RÉCEPTIONNER ET RÉALISER LA MAINTENANCE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED

- Public visé -

- o Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24 mètres (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004), monté par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité.
- o Toute personne ayant à réceptionner* une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté
- Toute personne ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage

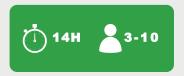
NOTA: Les chef d'établissement demeurent responsables de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

Compétences développées / objectifs -

Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières, prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24 mètres monté conformément à la notice du fabricant. Au sens de la R408 :

- o Réceptionner* l'échafaudage avant utilisation
- Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opérations de montage/démontage d'élèments de l'échafaudage**)
- o Utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification
- o Se situer et être acteur de la prévention des risques
- o Réaliser les vérifications de mise et remise en services, trimestrielles et journalière d'un échafaudage de pied
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité dans le cadre des vérifications
 - * Réceptionner : opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et à vérifier s'il répond à la commande, s'il est monté selon les règles de l'art et s'il est en bon état.
 - ** Les opérations de montage et démontage doivent être réalisées par une personne formée.

SUITE DU PROGRAMME SUR LA PAGE SUIVANTE



PRÉREQUIS

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages : utilisation ou montage, ou aide au montage, ou encadrement de chantier
- Maîtriser la langue française ; la lecture de plans ; et les mathématiques élémentaires

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur titulaire de la certification R 408

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation et Certificat INRS

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

La périodicité du renouvellement de la formation sera déterminée par l'employeur



PRÉREQUIS

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages : utilisation ou montage, ou aide au montage, ou encadrement de chantier
- Maîtriser la langue française; la lecture de plans; et les mathématiques élémentaires

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur titulaire de la certification R 408

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation et Certificat INRS

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

La périodicité du renouvellement de la formation sera déterminée par l'employeur

VÉRIFIER, RÉCEPTIONNER ET RÉALISER LA MAINTENANCE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED (Suite)

Programme de la formation -

Les enjeux de la prévention

Les rôles et responsabilités des différents acteurs

La prévention des risques

- Signaler les situations dangereuses
- o Communiquer Rendre compte

Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation

L'exploitation de la notice du fabricant

Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité

Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent L'examen d'adéquation

L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation

L'examen de l'état de conservation (appronfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage

Le compte-rendu / procès-verbal de réception

Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité

Méthodologie utilisée

- Exposés
- Apports théoriques
- o Mises en situations pratiques

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques

NOTA: Dans le cas où la formation « Vérifier des échafaudages de pied » (2 jours) est associée à la formation « Monter, utiliser et réaliser la verification journalière des échafaudages de pied « (3 jours); la durée totale de la formation peut être ramenée à 4 jours (au lieu de 5 jours).

MONTER, UTILISER, RÉALISER LA VÉRIFICATION JOURNALIÈRE ET VÉRIFIER, RÉCEPTIONNER ET RÉALISER LA MAINTENANCE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED

Public visé -

- o Toute personne appelée à monter, démonter et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied (de hauteur inférieure à 24 mètres) conformément à la notice technique du fabricant et ne nécéssitant pas de note de calcul, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage
- o Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24 mètres (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004), monté par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité.
- Toute personne ayant à réceptionner* une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté
- \circ Toute personne ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage

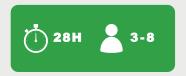
NOTA: Les chef d'établissement demeurent responsables de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

* Réceptionner : opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et à vérifier s'il répond à la commande, s'il est monté selon les règles de l'art et s'il est en bon état.

Prérequis - Le stagiaire devra : -

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation ou montage, ou aide au montage, ou encadrement de chantier
- o Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas)
- Maîtrise des mathématiques élémentaires
- Être apte à travailler selon les caractéristiques de la formation (travail en hauteur, port de charges, etc.)
- Bénéficier d'un avis d'aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages, donné dans le cadre du suivi individuel renforcé prévu par l'article R 4624-23 du Code du Travail
- Être formé à l'utilisation des Équipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes en hauteur.

SUITE DU PROGRAMME SUR LA PAGE SUIVANTE



PUBLIC VISÉ

 Voir description complète au sein de la page

PRÉREQUIS

 Voir description complète au sein de la page

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 8 personnes

FORMATEUR

 Formateur titulaire de la certification R 408

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation et Certificat INRS

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

La périodicité du renouvellement de la formation sera déterminée par l'employeur



 Voir description complète au sein de la page

PRÉREQUIS

 Voir description complète au sein de la page

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 8 personnes

FORMATEUR

 Formateur titulaire de la certification R 408

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation et Certificat INRS

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

La périodicité du renouvellement de la formation sera déterminée par l'employeur

MONTER, UTILISER, RÉALISER LA VÉRIFICATION JOURNALIÈRE ET VÉRIFIER, RÉCEPTIONNER ET RÉALISER LA MAINTENANCE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED (Suite)

Compétences développées / objectifs -

Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant, dans la limite des montages avec console ; en porte-à-faux ; avec poutre de franchissement et/ou escaliers d'accès ; en potence, avec poulie à cliquets et corde de levage.

- o Se situer et être acteur de la prévention des risques
- o Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
- o Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité
 Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières, prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24 mètres monté conformément à la notice du fabricant.
 Au sens de la R408 :
- o Réceptionner* l'échafaudage avant utilisation
- o Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opérations de montage/démontage d'élèments de l'échafaudage**)
- o Utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification
- Réaliser les vérifications de mise et remise en services, trimestrielles et journalière d'un échafaudage de pied
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité dans le cadre des vérifications
 - * Réceptionner : opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et à vérifier s'il répond à la commande, s'il est monté selon les règles de l'art et s'il est en bon état.
 - ** Les opérations de montage et démontage doivent être réalisées par une personne formée.

MONTER, UTILISER, RÉALISER LA VÉRIFICATION JOURNALIÈRE ET VÉRIFIER, RÉCEPTIONNER ET RÉALISER LA MAINTENANCE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED (Suite)

Programme de la formation -

Les enjeux de la prévention

Les rôles et responsabilités des différents acteurs

La prévention des risques

- Signaler les situations dangereuses
- o Communiquer Rendre compte

Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation

L'exploitation de la notice du fabricant

La préparation du montage

Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied

Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité

La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage

Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent

L'examen d'adéquation

L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation

L'examen de l'état de conservation (appronfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage

Le compte-rendu / procès-verbal de réception

Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité

Méthodologie utilisée

- Exposés
- o Apports théoriques
- o Mises en situations pratiques

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques

NOTA: Dans le cas où la formation « Vérifier des échafaudages de pied » (2 jours) est associée à la formation « Monter, utiliser et réaliser la verification journalière des échafaudages de pied « (3 jours) ; la durée totale de la formation peut être ramenée à 4 jours (au lieu de 5 jours).



PUBLIC VISÉ

 Voir description complète au sein de la page

PRÉREQUIS

 Voir description complète au sein de la page

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 8 personnes

FORMATEUR

 Formateur titulaire de la certification R 408

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation et Certificat INRS

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

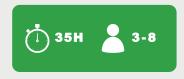
- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

La périodicité du renouvellement de la formation sera déterminée par l'employeur



 Voir description complète au sein de la page

PRÉREQUIS

 Voir description complète au sein de la page

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 8 personnes

FORMATEUR

o Formateur titulaire de la certification R 408 et R 457

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation et Certificat INRS

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

La périodicité du renouvellement de la formation sera déterminée par l'employeur

MONTER, UTILISER, RÉALISER LA VÉRIFICATION JOURNALIÈRE ET VÉRIFIER, RÉCEPTIONNER ET RÉALISER LA MAINTENANCE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED ET MONTER, VÉRIFIER ET UTILISER DES ÉCHAFAUDAGES ROULANTS

Public visé -

- o Toute personne appelée à monter, démonter et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied et/ou roulant (de hauteur inférieure à 24 mètres) conformément à la notice technique du fabricant et ne nécéssitant pas de note de calcul, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage
- Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24 mètres (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004), monté par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité.
- o Toute personne ayant à réceptionner* une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté
- o Toute personne ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage

NOTA: Les chef d'établissement demeurent responsables de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

* Réceptionner : opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et à vérifier s'il répond à la commande, s'il est monté selon les règles de l'art et s'il est en bon état.

Prérequis - Le stagiaire devra : -

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation ou montage, ou aide au montage, ou encadrement de chantier
- o Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas)
- Maîtrise des mathématiques élémentaires
- Étre apte à travailler selon les caractéristiques de la formation (travail en hauteur, port de charges, etc.)
- Bénéficier d'un avis d'aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages, donné dans le cadre du suivi individuel renforcé prévu par l'article R 4624-23 du Code du Travail
- Être formé à l'utilisation des Équipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes en hauteur.

MONTER, UTILISER, RÉALISER LA VÉRIFICATION JOURNALIÈRE ET VÉRIFIER, RÉCEPTIONNER ET RÉALISER LA MAINTENANCE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED ET MONTER, VÉRIFIER ET UTILISER DES ÉCHAFAUDAGES ROULANTS (Suite)

Compétences développées / objectifs -

Monter, utiliser, réaliser les vérifications réglementaires, journalières et démonter un échafaudage de pied et/ou roulant conformément à la notice du fabricant, dans la limite des montages avec console ; en porte-à-faux ; avec poutre de franchissement et/ou escaliers d'accès ; en potence, avec poulie à cliquets et corde de levage.

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- o Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
- Monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant
- o Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- o Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage roulant
- o Utiliser un échafaudage de pied en sécurité
- Utiliser un échafaudage roulant en sécurité
 Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières, prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied et/ou roulant de hauteur inférieure à 24 mètres monté conformément à la notice du fabricant.

Au sens de la R408:

- o Réceptionner* l'échafaudage avant utilisation
- Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opérations de montage/démontage d'élèments de l'échafaudage**)
- o Utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification
- o Réaliser les vérifications de mise et remise en services, trimestrielles et journalière d'un échafaudage de pied
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité dans le cadre des vérifications
 - * Réceptionner : opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et à vérifier s'il répond à la commande, s'il est monté selon les règles de l'art et s'il est en bon état.
 - ** Les opérations de montage et démontage doivent être réalisées par une personne formée.

SUITE DU PROGRAMME SUR LA PAGE SUIVANTE



PUBLIC VISÉ

 Voir description complète au sein de la page

PRÉREQUIS

 Voir description complète au sein de la page

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 8 personnes

FORMATEUR

 Formateur titulaire de la certification R 408 et R 457

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation et Certificat INRS

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

La périodicité du renouvellement de la formation sera déterminée par l'employeur



 Voir description complète au sein de la page

PRÉREQUIS

 Voir description complète au sein de la page

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 8 personnes

FORMATEUR

o Formateur titulaire de la certification R 408 et R 457

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation et Certificat INRS

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

La périodicité du renouvellement de la formation sera déterminée par l'employeur

MONTER, UTILISER, RÉALISER LA VÉRIFICATION JOURNALIÈRE ET VÉRIFIER, RÉCEPTIONNER ET RÉALISER LA MAINTENANCE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED ET MONTER, VÉRIFIER ET UTILISER DES ÉCHAFAUDAGES ROULANTS (Suite)

Programme de la formation -

Les enjeux de la prévention

Les rôles et responsabilités des différents acteurs

La prévention des risques

- Signaler les situations dangereuses
- o Communiquer Rendre compte

Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation

L'exploitation de la notice du fabricant

Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent

La préparation du montage

Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied

Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de roulant Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité

La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage

L'examen d'adéquation

L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation

L'examen de l'état de conservation (appronfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage

Le compte-rendu / procès-verbal de réception

Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité

Les règles d'utilisation d'un échafaudage roulant en sécurité

Méthodologie utilisée

- o Exposés
- Apports théoriques
- Mises en situations pratiques

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques

NOTA: Dans le cas où la formation « Vérifier des échafaudages de pied » (2 jours) est associée à la formation « Monter, utiliser et réaliser la verification journalière des échafaudages de pied « (3 jours); la durée totale de la formation peut être ramenée à 4 jours (au lieu de 5 jours).

MONTER, UTILISER, RÉALISER LA VÉRIFICATION JOURNALIÈRE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED ET MONTER, VÉRIFIER ET UTILISER DES ÉCHAFAUDAGES ROULANTS

Public visé -

- o Toute personne appelée à monter, démonter et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied (de hauteur inférieure à 24 mètres) conformément à la notice technique du fabricant et ne nécéssitant pas de note de calcul, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage
- Toute personneappelée à monter, vérifier (selon l'arrêté du 21 décembre 2004), utiliser et démonter un échaffaudage roulant conformémentr à la notice du fabricant.

Prérequis - Le stagiaire devra : -

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation ou montage, ou aide au montage, ou encadrement de chantier
- o Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas)
- o Maîtrise des mathématiques élémentaires
- o Être apte à travailler selon les caractéristiques de la formation (travail en hauteur, port de charges, etc.)
- Bénéficier d'un avis d'aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages, donné dans le cadre du suivi individuel renforcé prévu par l'article R 4624-23 du Code du Travail
- Être formé à l'utilisation des Équipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes en hauteur.

Compétences développées / objectifs -

Monter, utiliser, réaliser les vérifications réglementaires, journalières et démonter un échafaudage de pied et/ou roulant conformément à la notice du fabricant, dans la limite des montages avec console ; en porte-à-faux ; avec poutre de franchissement et/ou escaliers d'accès ; en potence, avec poulie à cliquets et corde de levage.

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Monter et démonter un échafaudage de pied et/ou roulant conformément à la notice du fabricant
- o Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied et/ou roulant
- o Utiliser un échafaudage de pied et/ou roulant en sécurité

SUITE DU PROGRAMME SUR LA PAGE SUIVANTE



PUBLIC VISÉ

 Voir description complète au sein de la page

PRÉREQUIS

 Voir description complète au sein de la page

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 8 personnes

FORMATEUR

 Formateur titulaire de la certification R 408 et R 457

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation et Certificat INRS

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

La périodicité du renouvellement de la formation sera déterminée par l'employeur



 Voir description complète au sein de la page

PRÉREQUIS

 Voir description complète au sein de la page

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 8 personnes

FORMATEUR

 Formateur titulaire de la certification R 408 et R 457

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation et Certificat INRS

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

La périodicité du renouvellement de la formation sera déterminée par l'employeur

MONTER, UTILISER, RÉALISER LA VÉRIFICATION JOURNALIÈRE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED ET MONTER, VÉRIFIER ET UTILISER DES ÉCHAFAUDAGES ROULANTS (Suite)

Programme de la formation

Les enjeux de la prévention

Les rôles et responsabilités des différents acteurs

La prévention des risques

- Signaler les situations dangereuses
- o Communiquer Rendre compte

Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation

L'exploitation de la notice du fabricant

Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent

La préparation du montage

Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied

Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de roulant

Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité

La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage

L'examen d'adéquation

L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage

Le compte-rendu / procès-verbal de réception

Les règles d'utilisation d'un échafaudage roulant en sécurité

Méthodologie utilisée

- o Exposés
- Apports théoriques
- o Mises en situations pratiques

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques

MONTER, VÉRIFIER ET UTILISER DES ÉCHAFAUDAGES ROULANTS

Prérequis - Le stagiaire devra : -

- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas).
- o Le stagiaire doit être apte à travailler selon les caractéristiques de la formation (travail en hauteur, port de charges, ...)
- Bénéficier d'un avis d'aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages, donné dans le cadre du suivi individuel renforcé prévu par l'article R4624-23 du Code du travail

Compétences développées / objectifs -

Monter, utiliser, réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues par l'arrêté du 21 décembre 2004 et au sens de la R457, et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.

- o Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant
- o Utiliser un échafaudage roulant en sécurité

Programme de la formation -

Les enjeux de la prévention

Les rôles et responsabilités des différents acteurs

La prévention des risques

- Signaler les situations dangereuses
- o Communiquer Rendre compte

Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation

L'exploitation de la notice du fabricant

Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent La préparation du montage

Le montage et le démontage en sécurité d'un échafaudage roulant

L'examen d'adéquation

L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage

La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage

Le compte-rendu / procès-verbal de réception

Les règles d'utilisation d'un échafaudage roulant en sécurité

Méthodologie utilisée

- o Exposés
- o Apports théoriques
- Mises en situations pratiques

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques



PUBLIC VISÉ

 Toute personne appelée à monter, vérifier (selon l'arrêté du 21 décembre 2004), utiliser et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant.

PRÉREQUIS

 Voir description complète au sein de la page

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 8 personnes

FORMATEUR

 Formateur titulaire de la certification R 457

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique :
 Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation et Certificat INRS

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

La périodicité du renouvellement de la formation sera déterminée par l'employeur

AIPR OPÉRATEUR	85
AIPR ENCADRANT	86
AIPR CONCEPTEUR	87
AIPR OPÉRATEUR, ENCADRANT & CONCEPTEUR	88



Compétences développées / objectifs -

- o Connaître les règles relatives au Décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011 concernant l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages de transport et de distribution ainsi que la responsabilité de tous les acteurs d'un chantier
- Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs
- Gérer les projets et savoir préparer les travaux à proximité des réseaux en respectant les recommandations et prescriptions
- o Comprendre les conséquences d'un dommage et les pénalités inhérentes
- o Pouvoir obtenir l'Autorisation d'intervention à proximité des réseaux conformément à l'obligation en vigueur à compter du 1er janvier 2018.

Programme de la formation -

Le Contexte règlementaire

- Présentation et objectifs de la formation
- Contexte et enjeux de la règlementation
- Analyse des statistiques d'accidentologie
- Les obligations des différents acteurs
- Les procédures mises en place (DT suivi par DICT; DT-DICT conjointe, ATU)
- Les différents principes généraux de prévention selon les types de travaux
- o Les sanctions applicables
- o Pourquoi une AIPR?

La mise en oeuvre du chantier

- Les documents nécessaires sur un chantier
- Les piquetages et marquages au sol
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux
- Le guide technique : présentation et mode d'emploi
- Conditions, responsabilité et déclaration d'un arrêt de chantier
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

Savoir préparer son intervention

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- o Les différentes classes de plan
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux
- Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux

Travailler à proximité des réseaux

- Les cas d'obligation de présence des exploitants
- Les moyens de protection collective et individuelle
- Les éléments de réseaux visibles sur le terrain
- Pouvoir reconnaître des situations potentiellement dangereuses ou inattendues
- o Les règles pour les branchements
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier
- o Obligation de recollement

En cas d'anomalies

- Mesures à respecter en cas d'accrochage
- La règle des 4A
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise

Méthodologie utilisée

- o Demonstrations et exercices pratiques, quizz en salle
- o Pédagogie active et participative, exposés théoriques
- Support de cours projeté



PUBLIC VISÉ

 Toute personne ayant à réaliser des travaux à proximité d'ouvrages spécifiques

PRÉREQUIS

- Parler le français
- Expérience en encadrement de travaux sur chantier

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en sécurité incendie

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique :
 Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

7 heures tous les 12 mois



 Toute personne ayant à réaliser ou encadrer des travaux à proximité d'ouvrages spécifiques

PRÉREQUIS

- o Parler le français
- Expérience en encadrement de travaux sur chantier

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en sécurité incendie

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

7 heures tous les 12 mois

AIPR ENCADRANT

Compétences développées / objectifs

- o Connaître les règles relatives au Décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011 concernant l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages de transport et de distribution ainsi que la responsabilité de tous les acteurs d'un chantier
- Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs
- Gérer les projets et savoir préparer les travaux à proximité des réseaux en respectant les recommandations et prescriptions
- Comprendre les conséquences d'un dommage et les pénalités inhérentes
- o Pouvoir obtenir l'Autorisation d'intervention à proximité des réseaux conformément à l'obligation en vigueur à compter du 1er janvier 2018

Programme de la formation -

Le Contexte règlementaire

- Présentation et objectifs de la formation
- Contexte et enjeux de la règlementation
- Analyse des statistiques d'accidentologie
- Les obligations des différents acteurs
- Les procédures mises en place (DT suivi par DICT; DT-DICT conjointe, ATU)
- Les différents principes généraux de prévention selon les types de travaux
- o Les sanctions applicables
- o Pourquoi une AIPR?

La mise en oeuvre du chantier

- Les documents nécessaires sur un chantier
- Les piquetages et marquages au sol
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux
- Le guide technique : présentation et mode d'emploi
- Conditions, responsabilité et déclaration d'un arrêt de chantier
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

Savoir préparer son intervention

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- o Les différentes classes de plan
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux
- Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux

Travailler à proximité des réseaux

- Les cas d'obligation de présence des exploitants
- Les moyens de protection collective et individuelle
- Les éléments de réseaux visibles sur le terrain
- Pouvoir reconnaître des situations potentiellement dangereuses ou inattendues
- Les règles pour les branchements
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier
- o Obligation de recollement

En cas d'anomalies

- Mesures à respecter en cas d'accrochage
- La règle des 4A
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise

Méthodologie utilisée

- o Demonstrations et exercices pratiques, quizz en salle
- o Pédagogie active et participative, exposés théoriques
- Support de cours projeté

Compétences développées / objectifs

- o Connaître les règles relatives au Décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011 concernant l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages de transport et de distribution ainsi que la responsabilité de tous les acteurs d'un chantier
- Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs
- o Gérer les projets et savoir préparer les travaux à proximité des réseaux en respectant les recommandations et prescriptions
- Comprendre les conséquences d'un dommage et les pénalités inhérentes
- o Pouvoir obtenir l'Autorisation d'intervention à proximité des réseaux conformément à l'obligation en vigueur à compter du 1er janvier 2018.

Programme de la formation -

Le Contexte règlementaire

- Présentation et objectifs de la formation
- Contexte et enjeux de la règlementation
- Analyse des statistiques d'accidentologie
- Les obligations des différents acteurs
- Les procédures mises en place (DT suivi par DICT; DT-DICT conjointe, ATU)
- Les différents principes généraux de prévention selon les types de travaux
- $\circ \ \text{Les sanctions applicables}$
- o Pourquoi une AİPR?

La mise en oeuvre du chantier

- Les documents nécessaires sur un chantier
- Les piquetages et marquages au sol
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux
- Le guide technique : présentation et mode d'emploi
- Conditions, responsabilité et déclaration d'un arrêt de chantier
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

Savoir préparer son intervention

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- o Les différentes classes de plan
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux
- Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux

Travailler à proximité des réseaux

- Les cas d'obligation de présence des exploitants
- Les moyens de protection collective et individuelle
- Les éléments de réseaux visibles sur le terrain
- Pouvoir reconnaître des situations potentiellement dangereuses ou inattendues
- o Les règles pour les branchements
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier
- o Obligation de recollement

En cas d'anomalies

- Mesures à respecter en cas d'accrochage
- La règle des 4A
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise

Méthodologie utilisée

- o Demonstrations et exercices pratiques, quizz en salle
- o Pédagogie active et participative, exposés théoriques
- Support de cours projeté



PUBLIC VISÉ

 Toute personne ayant à réaliser ou encadrer des travaux à proximité d'ouvrages spécifiques

PRÉREQUIS

- o Parler le français
- Expérience en encadrement de travaux sur chantier

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en sécurité incendie

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique :
 Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

7 heures tous les 12 mois



 Toute personne ayant à réaliser ou encadrer des travaux à proximité d'ouvrages spécifiques

PRÉREQUIS

- o Parler le français
- Expérience en encadrement de travaux sur chantier

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en sécurité incendie

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

7 heures tous les 12 mois

AIPR OPÉRATEUR - ENCADRANT & CONCEPTEUR

Compétences développées / objectifs

- Connaître les règles relatives au Décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011 concernant l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages de transport et de distribution ainsi que la responsabilité de tous les acteurs d'un chantier
- Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs
- Gérer les projets et savoir préparer les travaux à proximité des réseaux en respectant les recommandations et prescriptions
- Comprendre les conséquences d'un dommage et les pénalités inhérentes
- o Pouvoir obtenir l'Autorisation d'intervention à proximité des réseaux conformément à l'obligation en vigueur à compter du 1er janvier 2018

Programme de la formation -

Le Contexte règlementaire

- Présentation et objectifs de la formation
- Contexte et enjeux de la règlementation
- Analyse des statistiques d'accidentologie
- Les obligations des différents acteurs
- Les procédures mises en place (DT suivi par DICT; DT-DICT conjointe, ATU)
- Les différents principes généraux de prévention selon les types de travaux
- o Les sanctions applicables
- o Pourquoi une AIPR?

La mise en oeuvre du chantier

- Les documents nécessaires sur un chantier
- Les piquetages et marquages au sol
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux
- Le guide technique : présentation et mode d'emploi
- Conditions, responsabilité et déclaration d'un arrêt de chantier
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

Savoir préparer son intervention

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- o Les différentes classes de plan
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux
- Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux

Travailler à proximité des réseaux

- Les cas d'obligation de présence des exploitants
- Les moyens de protection collective et individuelle
- Les éléments de réseaux visibles sur le terrain
- Pouvoir reconnaître des situations potentiellement dangereuses ou inattendues
- Les règles pour les branchements
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier
- o Obligation de recollement

En cas d'anomalies

- Mesures à respecter en cas d'accrochage
- o La règle des 4A
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise

Méthodologie utilisée

- o Demonstrations et exercices pratiques, quizz en salle
- o Pédagogie active et participative, exposés théoriques
- Support de cours projeté

FORMATION DES MEMBRES DE LA CSSCT DU CSE 1er MANDAT Établissement de moins de 300 salariés	90
FORMATION DES MEMBRES DE LA CSSCT DU CSE 1er MANDAT Établissement de plus de 300 salariés	92
FORMATION DES MEMBRES DE LA CSSCT DU CSE RENOUVELLEMENT DE MANDAT Établissement de moins de 300 salariés	94
FORMATION DES MEMBRES DE LA CSSCT DU CSE RENOUVELLEMENT DE MANDAT Établissement de plus de 300 salariés	96
PCS - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	98
DECI - SCHÉMA COMMUNAL DE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE	99
PICS - PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE	100
PRÉPARATION À LA VISITE DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ DES ERP	101



 Membres et Élus à la CSSCT du CSE

PRÉREQUIS

 Comprendre et parler le français

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en Santé et Sécurité au Travail

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- o Évaluation en continu.
- Les stagiaires devront valider la totalité des domaines de compétences. L'évaluation se fera sous forme de quizz, d'enquêtes terrain et de jeux de rôles. Présence obligatoire durant les 21 heures de présentiel pour la validation.

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Recommandée: 2 ans

FORMATION DES MEMBRES DE LA CSSCT DU CSE

ÉTABLISSEMENTS DE MOINS DE 300 SALARIÉS

Compétences développées / objectifs -

- Être capable d'exercer ses missions d'acteur de la prévention des risques professionnels en les décelant et en les mesurant.
- Connaître ses rôles au sein du CSE CSSCT sur les aspects règlementaires, organisationnels et selon les spécificités de sa branche professionnelle.
- o Développer des compétences de communication dans ses missions.
- Être capable de mettre des actions de prévention des risques professionnels et d'amélioration aux conditions de travail par le biais d'outils et de méthodes à l'analyse.

Programme de la formation

Les enjeux de la Santé et Sécurité au Travail

- Les conséquences d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle
- Les enjeux de la santé et sécurité au travail

Le contexte réglementaire

- o La pyramide des textes
- Les sources de droits en santé et sécurité au travail
- o La partie 4 du Code du travail
- Les principes généraux de prévention

Obligations et responsabilités

- Les rôles et responsabilités de chacun
- Notions de faute intentionnelle et inexcusable
- Notions de responsabilité civile et pénale
- Notions d'obligation de sécurité de résultat

Les acteurs de la prévention

 Les interlocuteurs internes et externes et leur rôle respectif

La prévention, définition et notions importantes

- Définition Accident de Travail, Maladie Professionnelle, Accident de Trajet
- Notions de danger, dommage, risque
- o Mécanisme d'accident
- o Les valeurs du réseau prévention

Rôles, moyens et fonctionnement de la CSSCT

- Rôle de la Commission, du Président et du Secrétaire
- o Le fonctionnement de la CSSCT
- Les moyens à disposition de la Commission
- Les différents participants aux réunions périodiques

FORMATION DES MEMBRES **DE LA CSSCT DU CSE** (Suite)

ÉTABLISSEMENTS DE MOINS DE 300 SALARIÉS



Les missions de la CSSCT

- L'inspection des locaux
- L'intervention lors de dangers graves et imminents
- L'animation d'enquêtes
- o Les missions liées à un aménagement important ou à l'introduction de nouvelles technologies
- o Les missions d'études de documents
- o Les missions de la CSSCT vis-à-vis des conditions de travail et de l'hygiène
- o La promotion de la prévention

L'analyse des conditions de travail

- o Introduction à l'analyse des conditions de travail
- Méthodes de repérage des déterminants du travail
- Techniques de pilotage d'entretiens et d'observations

L'évaluation des risques pros et le **Document Unique**

o Les enjeux et le cadre réglementaire

1er Mandat

- o Les différentes étapes de la démarche d'évaluation des risques
- o L'analyse des risques
- o L'élaboration de mesures de prévention

Les risques spécifiques

 L'étude de différents risques et des mesures de prévention générales associées

L'analyse d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle

- o Les différentes phases de l'analyse
- L'arbre des causes
- o La méthode des 5 M
- o La hiérarchisation des mesures de prévention
- o Les obligations en matière de formation sécurité
- Notions générales et champs d'application
- o Les différentes formations en SST
- o Les rôles et missions de chaque acteur dans le dispositif

Méthodologie utilisée

- Application en sous-groupes
- o Travaux individuels
- Visite et inspection des locaux
- o Communication orale



PUBLIC VISÉ

o Membres et Élus à la CSSCT du CSE

PRÉREQUIS

 Comprendre et parler le français

LIEU DE FORMATION

o Choix d'une salle adaptée pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en Santé et Sécurité au Travail

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation en continu.
- Les stagiaires devront valider la totalité des domaines de compétences. L'évaluation se fera sous forme de quizz, d'enquêtes terrain et de jeux de rôles. Présence obligatoire durant les 21 heures de présentiel pour la validation.

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Recommandée: 2 ans



 Membres et Élus à la CSSCT du CSE

PRÉREQUIS

 Comprendre et parler le français

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en Santé et Sécurité au Travail

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- o Évaluation en continu.
- o Les stagiaires devront valider la totalité des domaines de compétences. L'évaluation se fera sous forme de quizz, d'enquêtes terrain et de jeux de rôles. Présence obligatoire durant les 35 heures de présentiel pour la validation.

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Recommandée: 2 ans

FORMATION DES MEMBRES DE LA CSSCT DU CSE

ÉTABLISSEMENTS DE PLUS DE 300 SALARIÉS

Compétences développées / objectifs -

- Être capable d'exercer ses missions d'acteur de la prévention des risques professionnels en les décelant et en les mesurant.
- Connaître ses rôles au sein du CSE CSSCT sur les aspects règlementaires, organisationnels et selon les spécificités de sa branche professionnelle.
- o Développer des compétences de communication dans ses missions.
- Être capable de mettre des actions de prévention des risques professionnels et d'amélioration aux conditions de travail par le biais d'outils et de méthodes à l'analyse.

Programme de la formation

Les enjeux de la Santé et Sécurité au Travail

- Les conséquences d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle
- Les enjeux de la santé et sécurité au travail

Le contexte réglementaire

- o La pyramide des textes
- Les sources de droits en santé et sécurité au travail
- o La partie 4 du Code du travail
- Les principes généraux de prévention

Obligations et responsabilités

- Les rôles et responsabilités de chacun
- Notions de faute intentionnelle et inexcusable
- Notions de responsabilité civile et pénale
- Notions d'obligation de sécurité de résultat

Les acteurs de la prévention

 Les interlocuteurs internes et externes et leur rôle respectif

La prévention, définition et notions importantes

- Définition Accident de Travail,
 Maladie Professionnelle, Accident de Trajet
- Notions de danger, dommage, risque
- o Mécanisme d'accident
- o Les valeurs du réseau prévention

Rôles, moyens et fonctionnement de la CSSCT

- Rôle de la Commission, du Président et du Secrétaire
- o Le fonctionnement de la CSSCT
- Les moyens à disposition de la Commission
- Les différents participants aux réunions périodiques

FORMATION DES MEMBRES DE LA CSSCT DU CSE (Suite)

1^{er} Mandat

ÉTABLISSEMENTS DE PLUS DE 300 SALARIÉS

Programme de la formation -

Les missions de la CSSCT

- L'inspection des locaux
- L'intervention lors de dangers graves et imminents
- o L'animation d'enquêtes
- Les missions liées à un aménagement important ou à l'introduction de nouvelles technologies
- Les missions d'études de documents
- Les missions de la CSSCT vis-à-vis des conditions de travail et de l'hygiène
- o La promotion de la prévention

L'analyse des conditions de travail

- Introduction à l'analyse des conditions de travail
- Méthodes de repérage des déterminants du travail
- Techniques de pilotage d'entretiens et d'observations

L'évaluation des risques pros et le Document Unique

- o Les enjeux et le cadre réglementaire
- Les différentes étapes de la démarche d'évaluation des risques
- o L'analyse des risques
- o L'élaboration de mesures de prévention

Les risques spécifiques

 L'étude de différents risques et des mesures de prévention générales associées

L'analyse d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle

- o Les différentes phases de l'analyse
- o L'arbre des causes
- o La méthode des 5 M
- La hiérarchisation des mesures de prévention
- Les obligations en matière de formation sécurité
- Notions générales et champs d'application
- o Les différentes formations en SST
- Les rôles et missions de chaque acteur dans le dispositif

Méthodologie utilisée

- o Application en sous-groupes
- o Travaux individuels
- Visite et inspection des locaux
- o Communication orale



PUBLIC VISÉ

 Membres et Élus à la CSSCT du CSE

PRÉREQUIS

Comprendre et parler le français

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en Santé et Sécurité au Travail

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- o Évaluation en continu.
- o Les stagiaires devront valider la totalité des domaines de compétences. L'évaluation se fera sous forme de quizz, d'enquêtes terrain et de jeux de rôles. Présence obligatoire durant les 35 heures de présentiel pour la validation.

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Recommandée: 2 ans



 Membres et Élus à la CSSCT du CSE

PRÉREQUIS

 Comprendre et parler le français

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en Santé et Sécurité au Travail

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- o Évaluation en continu.
- o Les stagiaires devront valider la totalité des domaines de compétences. L'évaluation se fera sous forme de quizz, d'enquêtes terrain et de jeux de rôles. Présence obligatoire durant les 21 heures de présentiel pour la validation.

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Recommandée: 2 ans

FORMATION DES MEMBRES DE LA CSSCT DU CSE

ÉTABLISSEMENTS DE MOINS DE 300 SALARIÉS

Renouv.ellement de Mandat

Compétences développées / objectifs -

- Être capable d'exercer ses missions d'acteur de la prévention des risques professionnels en les décelant et en les mesurant.
- Connaître ses rôles au sein du CSE CSSCT sur les aspects règlementaires, organisationnels et selon les spécificités de sa branche professionnelle.
- o Développer des compétences de communication dans ses missions.
- Être capable de mettre des actions de prévention des risques professionnels et d'amélioration aux conditions de travail par le biais d'outils et de méthodes à l'analyse.

Programme de la formation

Les enjeux de la Santé et Sécurité au Travail

- Les conséquences d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle
- Les enjeux de la santé et sécurité au travail

Le contexte réglementaire

- La pyramide des textes
- Les sources de droits en santé et sécurité au travail
- o La partie 4 du Code du travail
- Les principes généraux de prévention

Obligations et responsabilités

- Les rôles et responsabilités de chacun
- Notions de faute intentionnelle et inexcusable
- Notions de responsabilité civile et pénale
- Notions d'obligation de sécurité de résultat

Les acteurs de la prévention

 Les interlocuteurs internes et externes et leur rôle respectif

La prévention, définition et notions importantes

- Définition Accident de Travail, Maladie Professionnelle, Accident de Traiet
- Notions de danger, dommage, risque
- Mécanisme d'accident
- o Les valeurs du réseau prévention

Rôles, moyens et fonctionnement de la CSSCT

- Rôle de la Commission, du Président et du Secrétaire
- o Le fonctionnement de la CSSCT
- Les moyens à disposition de la Commission
- Les différents participants aux réunions périodiques

FORMATION DES MEMBRES DE LA CSSCT DU CSE (Suite)

Renouvellement de Mandat

ÉTABLISSEMENTS DE MOINS DE 300 SALARIÉS

Programme de la formation -

Les missions de la CSSCT

- L'inspection des locaux
- L'intervention lors de dangers graves et imminents
- L'animation d'enquêtes
- Les missions liées à un aménagement important ou à l'introduction de nouvelles technologies
- Les missions d'études de documents
- Les missions de la CSSCT vis-à-vis des conditions de travail et de l'hygiène
- o La promotion de la prévention

L'analyse des conditions de travail

- Introduction à l'analyse des conditions de travail
- Méthodes de repérage des déterminants du travail
- Techniques de pilotage d'entretiens et d'observations

L'évaluation des risques pros et le Document Unique

- o Les enjeux et le cadre réglementaire
- Les différentes étapes de la démarche d'évaluation des risques
- o L'analyse des risques
- o L'élaboration de mesures de prévention

Les risques spécifiques

 L'étude de différents risques et des mesures de prévention générales associées

L'analyse d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle

- o Les différentes phases de l'analyse
- L'arbre des causes
- o La méthode des 5 M
- La hiérarchisation des mesures de prévention
- Les obligations en matière de formation sécurité
- Notions générales et champs d'application
- o Les différentes formations en SST
- Les rôles et missions de chaque acteur dans le dispositif

Méthodologie utilisée

- Application en sous-groupes
- o Travaux individuels
- Visite et inspection des locaux
- o Communication orale



PUBLIC VISÉ

 Membres et Élus à la CSSCT du CSE

PRÉREQUIS

 Comprendre et parler le français

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en Santé et Sécurité au Travail

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation en continu.
- o Les stagiaires devront valider la totalité des domaines de compétences. L'évaluation se fera sous forme de quizz, d'enquêtes terrain et de jeux de rôles. Présence obligatoire durant les 21 heures de présentiel pour la validation.

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Recommandée: 2 ans



 Membres et Élus à la CSSCT du CSE

PRÉREQUIS

Comprendre et parler le français

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en Santé et Sécurité au Travail

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- o Évaluation en continu.
- Les stagiaires devront valider la totalité des domaines de compétences. L'évaluation se fera sous forme de quizz, d'enquêtes terrain et de jeux de rôles. Présence obligatoire durant les 35 heures de présentiel pour la validation.

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Recommandée: 2 ans

FORMATION DES MEMBRES DE LA CSSCT DU CSE

Renouvellement de Mandat

ÉTABLISSEMENTS DE PLUS DE 300 SALARIÉS

Compétences développées / objectifs

- Être capable d'exercer ses missions d'acteur de la prévention des risques professionnels en les décelant et en les mesurant.
- Connaître ses rôles au sein du CSE CSSCT sur les aspects règlementaires, organisationnels et selon les spécificités de sa branche professionnelle.
- o Développer des compétences de communication dans ses missions.
- Être capable de mettre des actions de prévention des risques professionnels et d'amélioration aux conditions de travail par le biais d'outils et de méthodes à l'analyse.

Programme de la formation

Les enjeux de la Santé et Sécurité au Travail

- Les conséquences d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle
- Les enjeux de la santé et sécurité au travail

Le contexte réglementaire

- o La pyramide des textes
- Les sources de droits en santé et sécurité au travail
- o La partie 4 du Code du travail
- Les principes généraux de prévention

Obligations et responsabilités

- Les rôles et responsabilités de chacun
- Notions de faute intentionnelle et inexcusable
- Notions de responsabilité civile et pénale
- Notions d'obligation de sécurité de résultat

Les acteurs de la prévention

 Les interlocuteurs internes et externes et leur rôle respectif

La prévention, définition et notions importantes

- Définition Accident de Travail,
 Maladie Professionnelle, Accident de Trajet
- Notions de danger, dommage, risque
- o Mécanisme d'accident
- o Les valeurs du réseau prévention

Rôles, moyens et fonctionnement de la CSSCT

- Rôle de la Commission, du Président et du Secrétaire
- o Le fonctionnement de la CSSCT
- Les moyens à disposition de la Commission
- Les différents participants aux réunions périodiques

FORMATION DES MEMBRES DE LA CSSCT DU CSE (Suite)

Renouvellement de Mandat

ÉTABLISSEMENTS DE PLUS DE 300 SALARIÉS

Programme de la formation -

Les missions de la CSSCT

- L'inspection des locaux
- L'intervention lors de dangers graves et imminents
- L'animation d'enquêtes
- Les missions liées à un aménagement important ou à l'introduction de nouvelles technologies
- Les missions d'études de documents
- Les missions de la CSSCT vis-à-vis des conditions de travail et de l'hygiène
- o La promotion de la prévention

L'analyse des conditions de travail

- Introduction à l'analyse des conditions de travail
- Méthodes de repérage des déterminants du travail
- Techniques de pilotage d'entretiens et d'observations

L'évaluation des risques pros et le Document Unique

- o Les enjeux et le cadre réglementaire
- Les différentes étapes de la démarche d'évaluation des risques
- o L'analyse des risques
- o L'élaboration de mesures de prévention

Les risques spécifiques

 L'étude de différents risques et des mesures de prévention générales associées

L'analyse d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle

- o Les différentes phases de l'analyse
- o L'arbre des causes
- o La méthode des 5 M
- La hiérarchisation des mesures de prévention
- Les obligations en matière de formation sécurité
- Notions générales et champs d'application
- o Les différentes formations en SST
- Les rôles et missions de chaque acteur dans le dispositif

Méthodologie utilisée

- o Application en sous-groupes
- o Travaux individuels
- Visite et inspection des locaux
- o Communication orale



PUBLIC VISÉ

 Membres et Élus à la CSSCT du CSE

PRÉREQUIS

 Comprendre et parler le français

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en Santé et Sécurité au Travail

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- o Évaluation en continu.
- o Les stagiaires devront valider la totalité des domaines de compétences. L'évaluation se fera sous forme de quizz, d'enquêtes terrain et de jeux de rôles. Présence obligatoire durant les 35 heures de présentiel pour la validation.

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Recommandée: 2 ans



 Personnel susceptible de participer au PCS de la Commune

PRÉREQUIS

 Être intégré dans le PCS de la Commune

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en Sécurité Incendie

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique :
 Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Recommandée: 2 ans

PCS - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Compétences développées / objectifs

- o Identifier les risques de la Commune
- o Répertorier les moyens de secours de la commune
- o Déterminer l'intérêt d'un PCS
- o Identifier les rôles de chacun dans l'articulation d'un PCS
- o Connaître et appliquer les outils de gestion de crise
- Être capable de mettre en oeuvre et de coordonner un Poste de Commandement
- o Assurer la communication en gestion et situation de crise
- Être capable d'assurer le rôle de Directeur/trice des Opérations de Secours (DOS)
- Être capable de mener et coordonner une équipe pour assurer la gestion de crise

Programme de la formation

- Mise en place d'ateliers pour définir les risques de la commune, les moyens de secours et l'intérêt du PCS
- o Présentation des outils de commandement
- Réalisation d'un exercice collectif accompagné
- o Sensibilisation et entraînement à la communication de crise
- Réalisation de plusieurs exercices cadres simulant un sinistre dans l'entreprise / la commune
- Apport et stimuli pendant les exercices de la part des employés et des formateurs/trices
- Arrivée fictive des sapeurs-pompiers (le formateur) qui prendront contact avec le DOS
- o Débriefing de l'exercice en sous-groupe

Méthodologie utilisée

- Application en sous-groupes
- o Mise en situation des participants face à un sinistre
- o Observation, autodiagnostique et retour d'expérience
- o Outils de gestion opérationnel et de commandement

DECI - SCHÉMA COMMUNAL DE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Compétences développées / objectifs

- o Recenser les risques Incendie de la Commune
- o Recenser les bâtiments de la Commune
- o Mettre en adéquation les risques et la couverture DECI nécessaire
- o Proposer des solutions cohérentes et conformes au RDDECI
- Être capable de mettre en adéquation la défense incendie communale avec les risques présents
- Être capable de trouver des solutions cohérentes en lien avec le RDDECI
- Être capable de mettre en place en DECI conforme aux exigences réglementaires du RDDECI

Programme de la formation

- Analyse de la DECI communale existante à partir des données fournies (surface des bâtiments, catégories des bâtiments, types de stockages, risques particuliers, etc.)
- Rédaction d'un schéma communal dans lequel les risques sont recensés et des solutions sont proposées en conformité avec le RDDECI
- Présentation du schéma communal et explication des solutions proposées

Méthodologie utilisée

- o Règlement départemental de DECI (RDDECI) et Memento RDDECI
- o Méthode démonstrative, interrogative, analogique et participative



PUBLIC VISÉ

 Toute personne membre de la collectivité locale

PRÉREQUIS

 Comprendre et parler le français

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur expert en prévision

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique :
 Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

 Remise du Schéma communal de DECI

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Recommandée: 2 ans



 Personnel susceptible de participer au PICS des Communes concernées

PRÉREQUIS

 Être intégré dans le PICS Intercommunal

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée pour les exercices et mises en situations

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en Sécurité Incendie

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Recommandée: 2 ans

PICS - PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE

Compétences développées / objectifs

- o Identifier les risques des Communes
- o Répertorier les moyens de secours des communes
- Déterminer l'intérêt d'un PICS
- o Identifier les rôles de chacun dans l'articulation d'un PICS
- o Connaître et appliquer les outils de gestion de crise
- Être capable de mettre en oeuvre et de coordonner un Poste de Commandement
- o Assurer la communication en gestion et situation de crise
- Être capable d'assurer le rôle de Directeur/trice des Opérations de Secours (DOS)
- Être capable de mener et coordonner une équipe pour assurer la gestion de crise

Programme de la formation

- Mise en place d'ateliers pour définir les risques de la commune, les moyens de secours et l'intérêt du PICS
- Présentation des outils de commandement
- Réalisation d'un exercice collectif accompagné
- o Sensibilisation et entraînement à la communication de crise
- Réalisation de plusieurs exercices cadres simulant un sinistre dans l'entreprise / la commune
- Apport et stimuli pendant les exercices de la part des employés et des formateurs/trices
- Arrivée fictive des sapeurs-pompiers (le formateur) qui prendront contact avec le DOS
- o Débriefing de l'exercice en sous-groupe

Méthodologie utilisée

- Application en sous-groupes
- o Mise en situation des participants face à un sinistre
- o Observation, autodiagnostique et retour d'expérience
- o Outils de gestion opérationnel et de commandement

PRÉPARATION À LA VISITE DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ DES ERP

Compétences développées / objectifs

Vous représentez un établissement recevant du public et souhaitez préparer la visite de la commission de sécurité grâce à un audit externe préalable permettant de relever les différents points d'amélioration au sein de votre établissement.

Programme de la formation

Les rappels réglementaires

- Le Code de la Construction et de l'Habitation
- L'arrêté du 25 juin 1980 modifié (les grands établissements)
- L'arrêté du 22 décembre 1981 modifié (type M)
- L'arrêté du 22 juin 1990 (les petits établissements)
- Le Code du Travail

Les principaux articles

- o Article R.143 3
- o Article R.143 4
- o Article R.143 34
- o Article R.143 42

Les vérifications techniques

- Les grands principes (Articles GE et PE) :
 - Lors de travaux
 - En exploitation
 - Sur mise en demeure
- Les obligations des techniciens compétents :
 - Établir un rapport détaillé
 et conclusif (mentionner le bon
 fonctionnement ou non)
 - Annexer au Registre de Sécurité, le rapport afférent

Les installations soumises à vérification

- o Travail individuel d'énumération
- Restitution du/des stagiaire(s)
- Analyse de la liste et correction éventuelle par le(s) formateur(s)
- Rappel des obligations de vérification soir par un technicien compétent ou un organisme agréé par le(s) formateur(s)

Analyse d'un Registre de Sécurité existant (celui du lieu)

Explication et réalisation d'une Commission de Sécurité

- o Définir les objectifs
 - Documentaires
 - Techniques

Fin de formation, échange avec le(s) stagiaire(s) du programme

Méthodologie utilisée

Exemples de missions :

- o Rédaction des consignes générales de sécurité incendie
- Définition du rôle de chaque collaborateur dans la lutte contre l'incendie et l'évacuation
- Mise en place de consignes spécifiques (coupures fluides, mise à l'arrêt d'installations...)
- Définition de procédures d'alerte aux secours internes et externes en cas d'incendie
- Rédaction de consignes d'évacuation et formation des équipes aux consignes
- o Mise en place de consignes d'exploitation du réseau de sprinkler



PUBLIC VISÉ

 Toutes personnes qui souhaite rédiger ou modifier les consignes de sécurité incendie

PRÉREQUIS

 Comprendre et parler le français

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en Sécurité Incendie

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures



ECDACE CONICINIE	100
ESPACE CONFINE	103

CATEC - CERTIFICAT
D'APTITUDE À TRAVAILLER
EN ESPACES CONFINÉS 104

Formation Initiale

CATEC - CERTIFICAT
D'APTITUDE À TRAVAILLER
EN ESPACES CONFINÉS 106

Maintien et Actu des Compétences

Compétences développées / objectifs

- o Identifier les risques spécifiques liés aux gaz en espace confiné
- o Savoir manipuler un détecteur 4 gaz
- Former des surveillants et intervenants à intervenir en espace confiné dans les entreprises.
- o Être capable d'assurer une intervention en espace confiné
- o Maitriser les procédures d'évacuation de l'espace confiné
- Repérer et prévenir les risques au cours de l'activité menée dans un espace confiné
- Assurer une présence constante et le maintien des conditions de l'intervention jusqu'à la remontée des équipiers.
- o Maitriser les procédures d'alerte et de secours.

Programme de la formation -

Partie Théorique

- o Définition d'un espace confiné
- Identifier les principaux dangers et risques liés à l'atmosphère et aux risques des gaz
- Identifier les autres dangers associés aux interventions en espace confiné.
- Connaitre les documents nécessaires à l'intervention en espace confiné.
- Mettre en place les moyens de protection collectifs et individuels et savoir les utiliser.
- Définir les rôles de l'intervenant et du surveillant, agir en cas de situation anormale

Savoir préparer son intervention

- Vérification des appareils de détection
- o Mise en service des appareils
- Démonstration des appareils sur site
- Mise en place de tripode, stop chute, harnais, signalisation routière et chantier.
- Mise en place de ventilation mécanique
- Code de communication entre surveillant et intervenant
- Mise en place des documents obligatoire (permis de pénétrer)
- Mise en situation dans un d'espace confiné

Méthodologie utilisée

- Exposé interactifs
- o Démonstration par le formateur
- o Mise en situation pratique
- Exercice sur site



PUBLIC VISÉ

- Toute personne amenée à travailler dans des espaces confinés
- Toute personne utilisant un détecteur mono gaz ou multi gaz

PRÉREQUIS

 Parler et comprendre le français

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en espace confiné

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- 1er jour : Questionnaire des besoins et du position°.
 Pendant la formation : Atelier pratique en situation réelle + exercices applicatifs
 Fin de formation : QCM pour évaluation des acquis + évaluation de satisfaction à chaud
 Après : Evaluation à froid pour vérifier les
- ATTRIBUTION FINALE

compétences de l'apprenant

Cette action de formation sera validée par un certificat de réalisation nominative, après la réalisation du QCM final par évaluation des acquis

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
Le délai d'inscription est de 10 jours;
Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures



 Salariés, surveillant et intervenant amené à travailler dans les métiers de l'eau et de l'assainissement

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

 Ouvrage référencé, sécurisé à définir avec le client

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en espace confiné

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation individuelle en fin de formation en respectant les grilles d'évaluation INRS
- Évaluation orale et pratique

ATTRIBUTION FINALE

Certification CATEC dans le rôle de Surveillant et/ ou intervenant délivrée individuellement conformément aux dispositif en vigueur

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 36 mois

CATEC - CERTIFICAT D'APTITUDE À TRAVAILLER EN ESPACES CONFINÉS

Formation Initiale

Public visé -

Il est impératif de représenter les deux rôles, surveillants et intervenant, pour une session

- o Pour les intervenants et les surveillants :
 - Notions sur la signalisation temporaire de chantier (pour mise en oeuvre dans le cadre d'une intervention)
 - Maîtrise nécessaire à la réalisation de l'intervention, de l'usage des contrôleurs d'atmosphère (mise en marche, vérification des critères accessibles pour l'utilisateur, positionnement, reconnaissance des alarmes et leurs significations opérationnelles, procédures d'arrêt du matériel, informations à communiquer à son entreprise sur des dysfonctionnements constatés).
- Pour les surveillants :
 - Notions sur les appareils respiratoires d'évacuation (pour contrôle croisé de l'équipement de l'intervenant au moment de l'intervention)
 - Notions sur l'utilisation des équipements de travail en hauteur : tripode, anti chute à rappel automatique, harnais (pour réaliser le contrôle en vis-à-vis de l'équipement de l'intervenant avant d'accéder à l'espace).
- o Pour les intervenants :
 - Maîtrise de l'utilisation des équipements de travail en hauteur : dispositif anti-chute : harnais, tripode, anti chute à rappel automatique, etc.
 - Maîtrise de l'utilisation des EPI (dont le masque auto sauveteur).

Compétences développées / objectifs

- Repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés
- o Appliquer la ou les procédure(s) préalable(s) à toute intervention
- Utiliser les équipements de sécurité, vérifier leur bon état de fonctionnement
- Utiliser les moyens et codes de communication
- o Appliquer les procédures d'alerte, de secours et/ou d'évacuation

NOTA: En Novembre 2012, la CNAM à émis une recommandation, la R472, le certificat CATEC®, complémentaire de la R447, correspondant (surveillant, intervenant) est délivré pour les interventions en espaces confinés dans les milieux de l'eau et de l'assainissement, à l'issue de la formation et de la réussite aux épreuves certificatives.

CATEC - CERTIFICAT D'APTITUDE À TRAVAILLER EN ESPACES CONFINÉS (Suite)

Formation Initiale

Programme de la formation

Présentation du CATEC®

- o Dangers et risques spécifiques aux interventions en espaces confinés
- o Rôle des acteurs de la prévention, du surveillant et de l'intervenant
- o Rappel sur les pré-requis (signalisation, port des EPI, détecteurs, etc.)
- o Règles et procédures d'intervention
- o Conduite à tenir en cas d'alerte ou d'accident
- Mise en situation pratique sur ouvrage sécurisé sur différents scénarios d'alerte ou d'accident
- o Tests d'évaluation sur une simulation d'intervention

Compétences visées :

- o C1 Repérer les risques spécifiques des espaces confinés
- o C1 Maîtriser les procédures préalables à toute intervention
- o C2 Utiliser et vérifier les équipements de sécurité
- o C2 Utiliser les moyens et codes de communication

SURVEILLANT:

- o C2s- Surveiller l'accès à l'espace durant l'intervention
- o C3s- Maîtriser les procédures d'alerte et de secours

INTERVENANT:

- o C3i Maitriser les procédures d'évacuation
- C4 Repérer et prévenir les risques en intervention

Méthodologie utilisée

- o Techniques pédagogiques : 30% Théorie, 70% Pratique
 - Exposés didactiques,
 - Discussions de groupe,
 - Exercices pratiques,
 - Cas concrets d'apprentissage,
 - Démonstration en vitesse réelle et commentée justifiée,
 - Débriefing avec vérification des objectifs,
 - Exposés, débats, PPT, Vidéos ...
- O Moyens mise à disposition :
 - Équipements pédagogiques adaptés,
 - Matériel de simulation (équipement espace confiné...),
 - La présence constante du surveillant
 - La maintenance en condition des matériels
 - Les procédures d'alerte et de secours
 - Mises en situation sur ouvrages sécurisés
 - Préparation de l'intervention et sécurisation de la zone de travail
 Equipement des Intervenants : Ventilation, Détection préalable

 - Intervention avec différents scenarii
 - La formation est conforme au dispositif CATEC® R472 et la R447 de la CNAM et Planche CATEC® INRS
 - Auto sauveteur de formation : même modèle que ceux utilisés par les stagiaires
 - EPC et EPI à savoir : Signalisation temporaire, Ventilation, Détecteur, Système anti chute,
 - Permis de pénétrer
 - Plan de prévention
 - Le document de référence du dispositif de formation CATEC®
 - Grille individuelle de suivi et d'évaluation CATEC®
 - 1 mémo individuel
 - Attestation individuelle en fonction du rôle de l'opérateur (surveillant et/ou intervenant)



PUBLIC VISÉ

 Salariés, surveillant et intervenant amené à travailler dans les métiers de l'eau et de l'assainissement

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

 Ouvrage référencé, sécurisé à définir avec le client

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en espace confiné

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation individuelle en fin de formation en respectant les grilles d'évaluation INRS
- Évaluation orale et pratique

ATTRIBUTION FINALE

Certification CATEC dans le rôle de Surveillant et/ ou intervenant délivrée individuellement conformément aux dispositif en vigueur

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap. merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 36 mois



 Salariés, surveillant et intervenant amené à travailler dans les métiers de l'eau et de l'assainissement

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

 Ouvrage référencé, sécurisé à définir avec le client

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en espace confiné

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation individuelle en fin de formation en respectant les grilles d'évaluation INRS
- Évaluation orale et pratique

ATTRIBUTION FINALE

Certification CATEC dans le rôle de Surveillant et/ ou intervenant délivrée individuellement conformément aux dispositif en vigueur

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 36 mois

CATEC - CERTIFICAT D'APTITUDE À TRAVAILLER EN ESPACES CONFINÉS

Formation MAC

Public visé -

Il est impératif de représenter les deux rôles, surveillants et intervenant, pour une session

- oÊtre titulaire du CATEC datant de moins de 3 ans
- Pour les intervenants et les surveillants :
 - Notions sur la signalisation temporaire de chantier (pour mise en oeuvre dans le cadre d'une intervention)
 - Maîtrise nécessaire à la réalisation de l'intervention, de l'usage des contrôleurs d'atmosphère (mise en marche, vérification des critères accessibles pour l'utilisateur, positionnement, reconnaissance des alarmes et leurs significations opérationnelles, procédures d'arrêt du matériel, informations à communiquer à son entreprise sur des dysfonctionnements constatés).
- o Pour les surveillants :
 - Notions sur les appareils respiratoires d'évacuation (pour contrôle croisé de l'équipement de l'intervenant au moment de l'intervention)
 - Notions sur l'utilisation des équipements de travail en hauteur : tripode, anti chute à rappel automatique, harnais (pour réaliser le contrôle en vis-à-vis de l'équipement de l'intervenant avant d'accéder à l'espace).
- o Pour les intervenants :
 - Maîtrise de l'utilisation des équipements de travail en hauteur : dispositif anti-chute : harnais, tripode, anti chute à rappel automatique, etc.
 - Maîtrise de l'utilisation des EPI (dont le masque auto sauveteur).

Compétences développées / objectifs

- Repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés
- o Appliquer la ou les procédure(s) préalable(s) à toute intervention
- Utiliser les équipements de sécurité, vérifier leur bon état de fonctionnement
- Utiliser les moyens et codes de communication
- o Appliquer les procédures d'alerte, de secours et/ou d'évacuation

NOTA: En Novembre 2012, la CNAM à émis une recommandation, la R472, le certificat CATEC®, complémentaire de la R447, correspondant (surveillant, intervenant) est délivré pour les interventions en espaces confinés dans les milieux de l'eau et de l'assainissement, à l'issue de la formation et de la réussite aux épreuves certificatives.

CATEC - CERTIFICAT D'APTITUDE À TRAVAILLER EN ESPACES CONFINÉS (Suite)

Formation MAC

Programme de la formation

Présentation du CATEC®

- o Dangers et risques spécifiques aux interventions en espaces confinés
- o Rôle des acteurs de la prévention, du surveillant et de l'intervenant
- o Rappel sur les pré-requis (signalisation, port des EPI, détecteurs, etc.)
- o Règles et procédures d'intervention
- o Conduite à tenir en cas d'alerte ou d'accident
- Mise en situation pratique sur ouvrage sécurisé sur différents scénarios d'alerte ou d'accident
- o Tests d'évaluation sur une simulation d'intervention

Compétences visées :

- o C1 Repérer les risques spécifiques des espaces confinés
- o C1 Maîtriser les procédures préalables à toute intervention
- o C2 Utiliser et vérifier les équipements de sécurité
- o C2 Utiliser les moyens et codes de communication

SURVEILLANT:

- o C2s- Surveiller l'accès à l'espace durant l'intervention
- o C3s- Maîtriser les procédures d'alerte et de secours

INTERVENANT:

- o C3i Maitriser les procédures d'évacuation
- o C4 Repérer et prévenir les risques en intervention

Méthodologie utilisée

- o Techniques pédagogiques : 20% Théorie, 80% Pratique
 - Exposés didactiques,
 - Discussions de groupe,
 - Exercices pratiques,
 - Cas concrets d'apprentissage,
 - Démonstration en vitesse réelle et commentée justifiée,
 Débriefing avec vérification des objectifs,

 - Exposés, débats, PPT, Vidéos ...
- o Moyens mise à disposition :
 - Équipements pédagogiques adaptés,
 - Matériel de simulation (équipement espace confiné...),
 - La présence constante du surveillant
 - La maintenance en condition des matériels
 - Les procédures d'alerte et de secours
 - Retour d'expérience des 3 ans passés avec analyse des risques,
 - Rappel sur les procédures préalables à toute intervention
 - Mises en situation sur ouvrages sécurisés
 - Préparation de l'intervention et sécurisation de la zone de travail
 - Equipement des Intervenants : Ventilation, Détection préalable
 - Intervention avec différents scenarii
 - La formation est conforme au dispositif CATEC® R472 et la R447 de la CNAM et Planche CATEC® INRS
 - Auto sauveteur de formation : même modèle que ceux utilisés par les stagiaires
 - EPC et EPI à savoir : Signalisation temporaire, Ventilation, Détecteur, Système anti chute,
 - Permis de pénétrer
 - Plan de prévention
 - Le document de référence du dispositif de formation CATEC®
 - Grille individuelle de suivi et d'évaluation CATEC®
 - 1 mémo individuel
 - Attestation individuelle en fonction du rôle de l'opérateur (surveillant et/ou intervenant)



PUBLIC VISÉ

 Salariés, surveillant et intervenant amené à travailler dans les métiers de l'eau et de l'assainissement

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

 Ouvrage référencé, sécurisé à définir avec le client

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en espace confiné

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation individuelle en fin de formation en respectant les grilles d'évaluation INRS
- Évaluation orale et pratique

ATTRIBUTION FINALE

Certification CATEC dans le rôle de Surveillant et/ ou intervenant délivrée individuellement conformément aux dispositif en vigueur

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap. merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

o Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 36 mois

AUTORISATION DE CONDUITE

AUTORISATION DE CONDUITE R.482 - CATÉGORIE A	114
AUTORISATION DE CONDUITE R.482 - CATÉGORIE B1	116
AUTORISATION DE CONDUITE R.482 - CATÉGORIE C1	118
AUTORISATION DE CONDUITE R.482 - CATÉGORIE D	120
AUTORISATION DE CONDUITE R.482 - CATÉGORIE F	122
AUTORISATION DE CONDUITE R.482 - CATÉGORIE G	124
AUTORISATION DE CONDUITE R.484 - CATÉGORIE 1	126
AUTORISATION DE CONDUITE R.485 - CATÉGORIE 1	128
AUTORISATION DE CONDUITE R.485 - CATÉGORIE 2	130

AUTORISATION DE CONDUITE R486 - CATÉGORIE A 132 **AUTORISATION DE CONDUITE** R486 - CATÉGORIE B 134 **AUTORISATION DE CONDUITE** 136 R486 - CATÉGORIE C **AUTORISATION DE CONDUITE** R489 - CATÉGORIE 1A 138 **AUTORISATION DE CONDUITE** R489 - CATÉGORIE 1B 140 **AUTORISATION DE CONDUITE** 142 R489 - CATÉGORIE 3 **AUTORISATION DE CONDUITE** R489 - CATÉGORIE 4 144 **AUTORISATION DE CONDUITE** R489 - CATÉGORIE 5 146 **AUTORISATION DE CONDUITE** 148 R490



Catégorie d'engin	Type d'engin	Formation	Durée de validité
	Engins compacts: pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 tonnes; chargeuses, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 tonnes; chargeuses-pelleteuses de masse ≤ 6 tonnes; moto-basculeurs de masse ≤ 6 tonnes; compacteurs de masse ≤ 6 tonnes; tracteurs agricoles de puissance ≤ 100 cv (73,6 kW).	Catégorie A	
	Engins d'extraction à déplacement séquentiel : pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse > 6 tonnes ; pelles multifonctions	Catégorie B1	
Engin de chantier (1/2)	Engins de sondage ou de forage à déplacement séquentiel : machines automotrices de sondage ou de forage	Catégorie B2	
	Engins rail-route à déplacement séquentiel : pelles hydrauliques rail-route	Catégorie B3	10 ans
<u>R.482</u>	Engins de chargement à déplacement alternatif : chargeuses sur pneumatiques de masse > 6 tonnes chargeuses-pelleteuses de masse > 6 tonnes	Catégorie C1	
	Engins de réglage à déplacement alternatif : bouteur ; chargeuses à chenilles de masse > 6 tonnes	Catégorie C2	
	Engins de nivellement à déplacement alternatif : niveleuses automotrices	Catégorie C3	
	Engins de compactage : compacteurs, à cylindres, à pneumatiques ou mixtes, de masse > 6 tonnes ; compacteurs à pieds dameurs de masse > 6 tonnes	Catégorie D	
Engin de chantier (2/2)	Engins de transport : tombereaux, rigides ou articulés ; moto-basculeurs de masse > 6 tonnes ; tracteurs agricoles de puissance > 100 cv (73,6 kW	Catégorie E	
R.482	Chariots de manutention tout-terrain : chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à mât ; chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à flèche télescopique	Catégorie F	10 ans
	Conduite des engins hors production : déplacement et chargement / déchargement sur porte-engins des engins de chantier des catégories A à F, sans activité de production, pour démonstration ou essais.	Categorie	

Catégorie d'engin	Type d'engin	Formation	Durée de validité
Grues mobiles	Grues mobiles à flèche treillis	Catégorie A	5 ans
R.483	Grues mobiles à flèche télescopique	Catégorie B	3 4113

Catégorie d'engin	Type d'engin	Formation	Durée de validité
Ponts roulants et portiques	Ponts roulants et portiques à commande au sol	Catégorie 1	5 ans
760	Ponts roulants et portiques à commande en cabine	Catégorie 2	

Catégorie d'engin	Type d'engin	Formation	Durée de validité
Chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant	Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant : 1,20 m < hauteur de levée ≤ 2,50 m	Catégorie 1	
	Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (hauteur de levée > 2,50 m)	Catégorie 2	5 ans

Catégorie d'engin	Type d'engin	Formation	Durée de validité
	Type 1: la translation du châssis ou du porteur n'est possible que si la PEMP est en configuration de transport (position basse) Groupe A: Elévation verticale	Catégorie A Type 1	
Plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) ou	Type 3 : la translation peut être commandée par un organe situé sur la plate-forme de travail lorsque celle-ci est en position haute Groupe A : Elévation verticale	Catégorie A Type 3	
nacelle	Type 1: la translation du châssis ou du porteur n'est possible que si la PEMP est en configuration de transport (position basse) Groupe B: Elévation multidirectionnelle	Catégorie B Type 1	5 ans
<u>R.486</u>	Type 3 : la translation peut être commandée par un organe situé sur la plate-forme de travail lorsque celle-ci est en position haute Groupe B : Elévation multidirectionnelle	Catégorie B Type 3	
	Catégorie C : Conduite hors-production des PEMP des catégories A ou B Déplacement, chargement / déchargement sur porte-engins, transfert de toutes les PEMP de catégorie A ou B sans activité de production, pour leur maintenance, pour démonstrations ou pour essais.	Catégorie C	

Catégorie d'engin	Type d'engin	Formation	Durée de validité
		Catégorie	
Grues à tour	Grues à tour à montage par éléments, à flèche distributrice	1	
	Grues à tour à montage par éléments, à flèche relevable	Catégorie	_
	Grues a tour a montage par elements, a neche relevable	2	5 ans
<u>R.487</u>		Catégorie	
	Grues à tour à montage automatisé	3	

Catégorie d'engin	Type d'engin	Formation	Durée de validité
	Transpalettes à conducteur porté Préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée ≤ 1,20 m)	Catégorie 1A	
	Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1,20 m)	Catégorie 1B	
	Chariots à plateau porteur (capacité de charge ≤ 2 tonnes)	Catégorie 2A	
Chariots de manutention automoteurs à conducteur	Chariots tracteurs industriels (capacité de traction ≤ 25 tonnes)	Catégorie 2B	
porté	Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale ≤ 6 tonnes)	Catégorie 3	5 ans
R.489	Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 tonnes)	Catégorie 4	
	Chariots élévateurs à mât rétractable	Catégorie 5	
	Chariots élévateurs à poste de conduite élevable (hauteur de plancher > 1,20 m)	Catégorie 6	
	Chariots non utilisés en production. Déplacement, chargement / déchargement sur porte-engins et transfert de chariots des catégories 1 à 6 sans activité de production, pour leur maintenance, pour démonstrations ou pour essais.	Catégorie 7	

Catégorie d'engin	Type d'engin	Formation	Durée de validité
Grues de chargement <u>R.490</u>	Appareil de levage à charge suspendue motorisé comprenant un fût qui pivote par rapport à une base et un système de flèche qui est fixé au sommet du fût, généralement monté sur un véhicule industriel (y compris une remorque) ayant une capacité résiduelle d'emport de charges, et conçu pour le chargement et le déchargement du véhicule ainsi que pour d'autres travaux tels que spécifiés par le fabricant dans la notice d'instruction.	1 seule catégorie	5 ans



 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

 Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

 Formateur titulaire du R482 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- Partie Pratique :
 Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R482 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.482 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 10 ans

AUTORISATION DE CONDUITE R.482 - CATÉGORIE A Formation

Formation Initiale & MAC

Obligation Légale

- La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservé aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire Art R 4323-55 du code du travail
- Cette formation est réglementée par l'Arrêté du 2 décembre 1998.
 Circulaire DRT 99-7 du 15 juin 1999

Public visé -

- o Toute personne majeure appelée à conduire un engin de chantier
- o Dont l'aptitude médicale à la conduite ait été vérifiée
- Personnel peu ou pas expérimenté dans la conduite des engins souhaitant acquérir les règles de sécurité et travailler avec l'appareil en production
- o Conducteur avec expérience dont la validité expire

Prérequis - Le stagiaire devra : -

- o Présenter les aptitudes médicales et psychotechniques requises
- o Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)
- o Être âgé de 18 ans au minimum sauf dérogation
- o Être muni d'une Carte d'identité en cours de validité
- o Être muni d'EPI (chaussures de sécurité, casque et gants)

Compétences développées / objectifs

- Être capable de conduire une PEMP en respectant les règles de sécurité
- Satisfaire les exigences de l'Art. R 4323-55&56 du code du travail et l'Arrêté du 02 décembre 1998.
- Acquérir et évaluer les compétences théoriques et pratiques pour la conduite en sécurité en phase de production selon la recommandation R482 de la CNAM
- o Obtention d'une autorisation de conduite R482 catégorie A

Durée

- o La durée de la formation varie selon :
 - l'expérience et la qualification de l'apprenant,
 - du nombre de catégories souhaitées en apprentissage,
 - du type de formation (Initiale ou MAC recyclage)

AUTORISATION DE CONDUITE R.482 - CATÉGORIE A

Formation Initiale & MAC

Programme de la formation -

Connaissances théoriques :

- o Connaissances générales
- Technologie des engins de chantier
- Les principaux types d'engins de chantier
- Règles de circulation applicables aux engins de chantiers
- Risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- o Exploitation des engins de chantier
- Vérifications d'usage des engins de chantier

Connaissances pratiques:

- o Prise de poste et vérification
- Conduite et manoeuvres
- Fin de poste / opérations d'entretien quotidien / maintenance
- Conduite au moyen d'une télécommande
- Chargement / déchargement sur porte-engins

Modalités d'évaluation :

 Test autorisation de conduite selon les recommandations R482 de la CNAM : QCM et Tests pratiques

Attribution finale -

Réussite de l'épreuve théorique :

o Satisfaire au Test théorique QCM

Réussite de l'épreuve pratique :

o Satisfaire au Test pratique

Moyenne pour obtention:

 70/100, dont réussite à certains thèmes éliminatoires

Si résultats négatifs aux tests :

 Délivrance d'une attestation de compétences et durée de formation complémentaire

Si résultats positifs aux tests :

- o Attestation de suivi de formation
- Délivrance de l'autorisation R.482 pour la ou les catégories visées

Méthodologie utilisée

- o Apport théorique en exposé interactif
- o Démonstration par le formateur
- Mise en situation pratique

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques



PUBLIC VISÉ

 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

 Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

 Formateur titulaire du R482 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- Partie Pratique :
 Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R482 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.482 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES



 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

o Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

o Formateur titulaire du R482 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- o Partie Pratique: Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R482 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- o Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.482 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- o Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 10 ans

AUTORISATION DE CONDUITE R.482 - CATÉGORIE B1 Formation Initiale & MAC

Obligation Légale

- o La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservé aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire Art R 4323-55 du code du
- Cette formation est réglementée par l'Arrêté du 2 décembre 1998. Circulaire DRT 99-7 du 15 juin 1999

Public visé -

- o Toute personne majeure appelée à conduire un engin de chantier
- Dont l'aptitude médicale à la conduite ait été vérifiée
- o Personnel peu ou pas expérimenté dans la conduite des engins souhaitant acquérir les règles de sécurité et travailler avec l'appareil en production
- Conducteur avec expérience dont la validité expire

Prérequis - Le stagiaire devra : -

- o Présenter les aptitudes médicales et psychotechniques requises
- o Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)
- Être âgé de 18 ans au minimum sauf dérogation
- o Être muni d'une Carte d'identité en cours de validité
- Être muni d'EPI (chaussures de sécurité, casque et gants)

Compétences développées / objectifs

- o Être capable de conduire une PEMP en respectant les règles de sécurité
- o Satisfaire les exigences de l'Art. R 4323-55&56 du code du travail et l'Arrêté du 02 décembre 1998.
- Acquérir et évaluer les compétences théoriques et pratiques pour la conduite en sécurité en phase de production selon la recommandation R482 de la CNAM
- Obtention d'une autorisation de conduite R482 catégorie B1

Durée

- La durée de la formation varie selon :
 - l'expérience et la qualification de l'apprenant,
 - du nombre de catégories souhaitées en apprentissage,
 - du type de formation (Initiale ou MAC recyclage)

AUTORISATION DE CONDUITE R.482 - CATÉGORIE B1 Formation Initiale & MAC

Programme de la formation -

Connaissances théoriques :

- Connaissances générales
- o Technologie des engins de chantier
- o Les principaux types d'engins de chantier
- Règles de circulation applicables aux engins de chantiers
- o Risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- Exploitation des engins de chantier
- Vérifications d'usage des engins de chantier

Connaissances pratiques:

- o Prise de poste et vérification
- Conduite et manoeuvres
- o Fin de poste / opérations d'entretien quotidien / maintenance
- o Conduite au moven d'une télécommande
- o Chargement / déchargement sur porte-engins

Modalités d'évaluation :

 Test autorisation de conduite selon. les recommandations R482 de la CNAM: QCM et Tests pratiques

Attribution finale –

Réussite de l'épreuve théorique :

o Satisfaire au Test théorique QCM

Réussite de l'épreuve pratique :

o Satisfaire au Test pratique

Moyenne pour obtention:

o 70/100, dont réussite à certains thèmes éliminatoires

Si résultats négatifs aux tests :

o Délivrance d'une attestation de compétences et durée de formation complémentaire

Si résultats positifs aux tests :

- o Attestation de suivi de formation
- o Délivrance de l'autorisation R.482 pour la ou les catégories visées

Méthodologie utilisée

- o Apport théorique en exposé interactif
- o Démonstration par le formateur
- Mise en situation pratique

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques



PUBLIC VISÉ

 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

o Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

o Formateur titulaire du R482 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- o Partie Pratique: Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R482 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.482 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES



 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

o Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

o Formateur titulaire du R482 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- o Partie Pratique: Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R482 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- o Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.482 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 10 ans

AUTORISATION DE CONDUITE R.482 - CATÉGORIE C1 Formation Initiale & MAC

Obligation Légale

- o La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservé aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire Art R 4323-55 du code du
- Cette formation est réglementée par l'Arrêté du 2 décembre 1998. Circulaire DRT 99-7 du 15 juin 1999

Public visé -

- o Toute personne majeure appelée à conduire un engin de chantier
- Dont l'aptitude médicale à la conduite ait été vérifiée
- o Personnel peu ou pas expérimenté dans la conduite des engins souhaitant acquérir les règles de sécurité et travailler avec l'appareil en production
- Conducteur avec expérience dont la validité expire

Prérequis - Le stagiaire devra : -

- o Présenter les aptitudes médicales et psychotechniques requises
- o Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)
- Être âgé de 18 ans au minimum sauf dérogation
- o Être muni d'une Carte d'identité en cours de validité
- Être muni d'EPI (chaussures de sécurité, casque et gants)

Compétences développées / objectifs

- o Être capable de conduire une PEMP en respectant les règles de sécurité
- o Satisfaire les exigences de l'Art. R 4323-55&56 du code du travail et l'Arrêté du 02 décembre 1998.
- Acquérir et évaluer les compétences théoriques et pratiques pour la conduite en sécurité en phase de production selon la recommandation R482 de la CNAM
- Obtention d'une autorisation de conduite R482 catégorie C1

Durée

- La durée de la formation varie selon :
 - l'expérience et la qualification de l'apprenant,
 - du nombre de catégories souhaitées en apprentissage,
 - du type de formation (Initiale ou MAC recyclage)

AUTORISATION DE CONDUITE R.482 - CATÉGORIE C1 Formation Initiale & MAC

Programme de la formation -

Connaissances théoriques :

- Connaissances générales
- o Technologie des engins de chantier
- o Les principaux types d'engins de chantier
- Règles de circulation applicables aux engins de chantiers
- o Risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- Exploitation des engins de chantier
- Vérifications d'usage des engins de chantier

Connaissances pratiques:

- o Prise de poste et vérification
- Conduite et manoeuvres
- o Fin de poste / opérations d'entretien quotidien / maintenance
- o Conduite au moven d'une télécommande
- o Chargement / déchargement sur porte-engins

Modalités d'évaluation :

 Test autorisation de conduite selon. les recommandations R482 de la CNAM: QCM et Tests pratiques

Attribution finale –

Réussite de l'épreuve théorique :

o Satisfaire au Test théorique QCM

Réussite de l'épreuve pratique :

o Satisfaire au Test pratique

Moyenne pour obtention:

o 70/100, dont réussite à certains thèmes éliminatoires

Si résultats négatifs aux tests :

o Délivrance d'une attestation de compétences et durée de formation complémentaire

Si résultats positifs aux tests :

- o Attestation de suivi de formation
- o Délivrance de l'autorisation R.482 pour la ou les catégories visées

Méthodologie utilisée

- o Apport théorique en exposé interactif
- o Démonstration par le formateur
- Mise en situation pratique

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques



PUBLIC VISÉ

 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

o Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

o Formateur titulaire du R482 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- o Partie Pratique: Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R482 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.482 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES



 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

 Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

 Formateur titulaire du R482 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- Partie Pratique :
 Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R482 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.482 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 10 ans

AUTORISATION DE CONDUITE R.482 - CATÉGORIE D

Formation Initiale & MAC

Obligation Légale

- La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservé aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire Art R 4323-55 du code du travail
- Cette formation est réglementée par l'Arrêté du 2 décembre 1998.
 Circulaire DRT 99-7 du 15 juin 1999

Public visé -

- o Toute personne majeure appelée à conduire un engin de chantier
- o Dont l'aptitude médicale à la conduite ait été vérifiée
- Personnel peu ou pas expérimenté dans la conduite des engins souhaitant acquérir les règles de sécurité et travailler avec l'appareil en production
- o Conducteur avec expérience dont la validité expire

Prérequis - Le stagiaire devra : -

- o Présenter les aptitudes médicales et psychotechniques requises
- o Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)
- o Être âgé de 18 ans au minimum sauf dérogation
- o Être muni d'une Carte d'identité en cours de validité
- o Être muni d'EPI (chaussures de sécurité, casque et gants)

Compétences développées / objectifs

- Être capable de conduire une PEMP en respectant les règles de sécurité
- Satisfaire les exigences de l'Art. R 4323-55&56 du code du travail et l'Arrêté du 02 décembre 1998.
- Acquérir et évaluer les compétences théoriques et pratiques pour la conduite en sécurité en phase de production selon la recommandation R482 de la CNAM
- o Obtention d'une autorisation de conduite R482 catégorie D

Durée

- o La durée de la formation varie selon :
 - l'expérience et la qualification de l'apprenant,
 - du nombre de catégories souhaitées en apprentissage,
 - du type de formation (Initiale ou MAC recyclage)

AUTORISATION DE CONDUITE R.482 - CATÉGORIE D

Formation Initiale & MAC

Programme de la formation -

Connaissances théoriques :

- o Connaissances générales
- Technologie des engins de chantier
- Les principaux types d'engins de chantier
- Règles de circulation applicables aux engins de chantiers
- Risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- o Exploitation des engins de chantier
- Vérifications d'usage des engins de chantier

Connaissances pratiques:

- o Prise de poste et vérification
- Conduite et manoeuvres
- Fin de poste / opérations d'entretien quotidien / maintenance
- Conduite au moyen d'une télécommande
- Chargement / déchargement sur porte-engins

Modalités d'évaluation :

 Test autorisation de conduite selon les recommandations R482 de la CNAM : QCM et Tests pratiques

Attribution finale –

Réussite de l'épreuve théorique :

o Satisfaire au Test théorique QCM

Réussite de l'épreuve pratique :

o Satisfaire au Test pratique

Moyenne pour obtention:

 70/100, dont réussite à certains thèmes éliminatoires

Si résultats négatifs aux tests :

 Délivrance d'une attestation de compétences et durée de formation complémentaire

Si résultats positifs aux tests :

- o Attestation de suivi de formation
- Délivrance de l'autorisation R.482 pour la ou les catégories visées

Méthodologie utilisée

- o Apport théorique en exposé interactif
- o Démonstration par le formateur
- Mise en situation pratique

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques



PUBLIC VISÉ

 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

 Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

 Formateur titulaire du R482 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- Partie Pratique :
 Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R482 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.482 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES



 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

 Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

 Formateur titulaire du R482 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- Partie Pratique :
 Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R482 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.482 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 10 ans

AUTORISATION DE CONDUITE R.482 - CATÉGORIE F Formation

Formation Initiale & MAC

Obligation Légale

- La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservé aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire Art R 4323-55 du code du travail
- Cette formation est réglementée par l'Arrêté du 2 décembre 1998.
 Circulaire DRT 99-7 du 15 juin 1999

Public visé -

- o Toute personne majeure appelée à conduire un engin de chantier
- o Dont l'aptitude médicale à la conduite ait été vérifiée
- Personnel peu ou pas expérimenté dans la conduite des engins souhaitant acquérir les règles de sécurité et travailler avec l'appareil en production
- Conducteur avec expérience dont la validité expire

Prérequis - Le stagiaire devra : -

- o Présenter les aptitudes médicales et psychotechniques requises
- o Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)
- o Être âgé de 18 ans au minimum sauf dérogation
- o Être muni d'une Carte d'identité en cours de validité
- o Être muni d'EPI (chaussures de sécurité, casque et gants)

Compétences développées / objectifs

- Être capable de conduire une PEMP en respectant les règles de sécurité
- Satisfaire les exigences de l'Art. R 4323-55&56 du code du travail et l'Arrêté du 02 décembre 1998.
- Acquérir et évaluer les compétences théoriques et pratiques pour la conduite en sécurité en phase de production selon la recommandation R482 de la CNAM
- o Obtention d'une autorisation de conduite R482 catégorie F

Durée

- o La durée de la formation varie selon :
 - l'expérience et la qualification de l'apprenant,
 - du nombre de catégories souhaitées en apprentissage,
 - du type de formation (Initiale ou MAC recyclage)

AUTORISATION DE CONDUITE R.482 - CATÉGORIE F

Formation Initiale & MAC

Programme de la formation -

Connaissances théoriques :

- o Connaissances générales
- Technologie des engins de chantier
- Les principaux types d'engins de chantier
- Règles de circulation applicables aux engins de chantiers
- Risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- o Exploitation des engins de chantier
- Vérifications d'usage des engins de chantier

Connaissances pratiques :

- o Prise de poste et vérification
- o Conduite et manoeuvres
- Fin de poste / opérations d'entretien quotidien / maintenance
- Conduite au moyen d'une télécommande
- Chargement / déchargement sur porte-engins

Modalités d'évaluation :

 Test autorisation de conduite selon les recommandations R482 de la CNAM : QCM et Tests pratiques

Attribution finale –

Réussite de l'épreuve théorique :

o Satisfaire au Test théorique QCM

Réussite de l'épreuve pratique :

o Satisfaire au Test pratique

Moyenne pour obtention:

 70/100, dont réussite à certains thèmes éliminatoires

Si résultats négatifs aux tests :

 Délivrance d'une attestation de compétences et durée de formation complémentaire

Si résultats positifs aux tests :

- o Attestation de suivi de formation
- Délivrance de l'autorisation R.482 pour la ou les catégories visées

Méthodologie utilisée

- o Apport théorique en exposé interactif
- o Démonstration par le formateur
- Mise en situation pratique

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques



PUBLIC VISÉ

 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

 Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

 Formateur titulaire du R482 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- Partie Pratique :
 Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R482 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.482 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES



 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

 Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

 Formateur titulaire du R482 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- Partie Pratique :
 Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R482 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.482 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 10 ans

AUTORISATION DE CONDUITE R.482 - CATÉGORIE G Formatio

Formation Initiale & MAC

Obligation Légale

- La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservé aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire Art R 4323-55 du code du travail
- Cette formation est réglementée par l'Arrêté du 2 décembre 1998.
 Circulaire DRT 99-7 du 15 juin 1999

Public visé -

- o Toute personne majeure appelée à conduire un engin de chantier
- o Dont l'aptitude médicale à la conduite ait été vérifiée
- Personnel peu ou pas expérimenté dans la conduite des engins souhaitant acquérir les règles de sécurité et travailler avec l'appareil en production
- Conducteur avec expérience dont la validité expire

Prérequis - Le stagiaire devra : -

- o Présenter les aptitudes médicales et psychotechniques requises
- o Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)
- o Être âgé de 18 ans au minimum sauf dérogation
- o Être muni d'une Carte d'identité en cours de validité
- o Être muni d'EPI (chaussures de sécurité, casque et gants)

Compétences développées / objectifs

- Être capable de conduire une PEMP en respectant les règles de sécurité
- Satisfaire les exigences de l'Art. R 4323-55&56 du code du travail et l'Arrêté du 02 décembre 1998.
- Acquérir et évaluer les compétences théoriques et pratiques pour la conduite en sécurité hors phase de production selon la recommandation R482 de la CNAM
- o Obtention d'une autorisation de conduite R482 catégorie G

Durée

- o La durée de la formation varie selon :
 - l'expérience et la qualification de l'apprenant,
 - du nombre de catégories souhaitées en apprentissage,
 - du type de formation (Initiale ou MAC recyclage)

AUTORISATION DE CONDUITE R.482 - CATÉGORIE G

Formation Initiale & MAC

Programme de la formation -

Connaissances théoriques :

- o Connaissances générales
- Technologie des engins de chantier
- Les principaux types d'engins de chantier
- Règles de circulation applicables aux engins de chantiers
- Risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- o Exploitation des engins de chantier
- Vérifications d'usage des engins de chantier

Connaissances pratiques :

- o Prise de poste et vérification
- Conduite et manoeuvres
- Fin de poste / opérations d'entretien quotidien / maintenance
- Conduite au moyen d'une télécommande
- Chargement / déchargement sur porte-engins

Modalités d'évaluation :

 Test autorisation de conduite selon les recommandations R482 de la CNAM : QCM et Tests pratiques

- Attribution finale -

Réussite de l'épreuve théorique :

o Satisfaire au Test théorique QCM

Réussite de l'épreuve pratique :

o Satisfaire au Test pratique

Moyenne pour obtention:

 70/100, dont réussite à certains thèmes éliminatoires

Si résultats négatifs aux tests :

 Délivrance d'une attestation de compétences et durée de formation complémentaire

Si résultats positifs aux tests :

- o Attestation de suivi de formation
- Délivrance de l'autorisation R.482 pour la ou les catégories visées

Méthodologie utilisée

- o Apport théorique en exposé interactif
- o Démonstration par le formateur
- Mise en situation pratique

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques



PUBLIC VISÉ

 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

 Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

 Formateur titulaire du R482 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- Partie Pratique :
 Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R482 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.482 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES



 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

 Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

 Formateur titulaire du R484 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- Partie Pratique :
 Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R484 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.484 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

14 heures tous les 5 ans

AUTORISATION DE CONDUITE R.484 - CATÉGORIE 1 Formatio

Formation Initiale & MAC

Obligation Légale

- La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservé aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire Art R 4323-55 du code du travail
- Cette formation est réglementée par l'Arrêté du 2 décembre 1998.
 Circulaire DRT 99-7 du 15 juin 1999

Public visé -

- o Toute personne appelée à conduire des ponts roulants et/ou portiques
- o Personne majeure dont l'aptitude médicale à la conduite ait été vérifiée
- o Personnel peu ou pas expérimenté dans la conduite des engins souhaitant acquérir les règles de sécurité et travailler avec l'appareil en production
- o Conducteur avec expérience dont la validité expire

Prérequis - Le stagiaire devra : -

- o Présenter les aptitudes médicales et psychotechniques requises
- o Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)
- o Être âgé de 18 ans au minimum sauf dérogation
- o Être muni d'une Carte d'identité en cours de validité
- o Être muni d'EPI (chaussures de sécurité, casque et gants)

Compétences développées / objectifs

- Être capable de conduire un chariot gerbeur pont roulant en respectant les règles de sécurité
- Satisfaire les exigences de l'Art. R 4323-55 du code du travail et l'Arrêté du 02 décembre 1998.
- Acquérir et évaluer les compétences théoriques et pratiques pour la conduite en sécurité hors phase de production selon la recommandation R484 de la CNAM
- Obtention de l'autorisation de conduite R484 catégorie 1

Durée

- o La durée de la formation varie selon :
 - l'expérience et la qualification de l'apprenant,
 - du nombre de catégories souhaitées en apprentissage,
 - du type de formation (Initiale ou MAC recyclage)

AUTORISATION DE CONDUITE R.484 - CATÉGORIE 1 Formatic

Formation Initiale & MAC

Programme de la formation -

Connaissances théoriques :

- o Connaissances générales
- Technologie des ponts roulants et portiques
- Les principaux types de ponts roulants et portiques
- Notions élémentaires en physique
- Capacité des ponts roulants et des portiques
- Risques liés à l'utilisation des ponts roulants et portiques
- Exploitation des ponts roulants et portiques

- Accessoires de levage et règles d'élingage
- Vérifications d'usage des engins de chantier

Connaissances pratiques:

- o Prise de poste et vérification
- o Conduite et manoeuvres
- Fin de poste / opérations d'entretien quotidien / maintenance

Modalités d'évaluation :

 Test autorisation de conduite selon les recommandations R484 de la CNAM : QCM et Tests pratiques

Attribution finale -

Réussite de l'épreuve théorique :

o Satisfaire au Test théorique QCM

Réussite de l'épreuve pratique :

o Satisfaire au Test pratique

Moyenne pour obtention:

 70/100, dont réussite à certains thèmes éliminatoires

Si résultats négatifs aux tests :

 Délivrance d'une attestation de compétences et durée de formation complémentaire

Si résultats positifs aux tests :

- o Attestation de suivi de formation
- Délivrance de l'autorisation R.484 pour la ou les catégories visées

Méthodologie utilisée

- o Apport théorique en exposé interactif
- o Démonstration par le formateur
- Mise en situation pratique

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques



PUBLIC VISÉ

 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

 Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

 Formateur titulaire du R484 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- Partie Pratique :
 Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R484 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.484 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES



 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

 Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

 Formateur titulaire du R485 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- Partie Pratique :
 Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R485 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.485 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 5 ans

AUTORISATION DE CONDUITE R.485 - CATÉGORIE 1

Formation Initiale & MAC

Obligation Légale

- La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservé aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire Art R 4323-55 du code du travail
- Cette formation est réglementée par l'Arrêté du 2 décembre 1998.
 Circulaire DRT 99-7 du 15 juin 1999

Public visé -

- o Toute personne majeure appelée à conduire un chariot gerbeur
- o Dont l'aptitude médicale à la conduite ait été vérifiée
- Personnel peu ou pas expérimenté dans la conduite des engins souhaitant acquérir les règles de sécurité et travailler avec l'appareil en production
- Conducteur avec expérience dont la validité expire

Prérequis - Le stagiaire devra : -

- o Présenter les aptitudes médicales et psychotechniques requises
- o Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)
- o Être âgé de 18 ans au minimum sauf dérogation
- o Être muni d'une Carte d'identité en cours de validité
- Être muni d'EPI (chaussures de sécurité, casque et gants)

Compétences développées / objectifs -

- Être capable de conduire un Chariot Automoteur Gerbeur à Conducteur accompagnant en respectant les règles de sécurité
- Satisfaire les exigences de l'Art. R 4323-55 du code du travail et l'Arrêté du 02 décembre 1998.
- Acquérir et évaluer les compétences théoriques et pratiques pour la conduite en sécurité en phase de production selon la recommandation R485 de la CNAM
- o Obtention d'une autorisation de conduite R485 catégorie 1

Durée

- o La durée de la formation varie selon :
 - l'expérience et la qualification de l'apprenant,
 - du nombre de catégories souhaitées en apprentissage,
 - du type de formation (Initiale ou MAC recyclage)

AUTORISATION DE CONDUITE R.485 - CATÉGORIE 1 Formatic

Formation Initiale & MAC

Programme de la formation -

Connaissances théoriques :

- o Connaissances générales
- Technologie des chariots automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant
- Les principaux types de gerbeurs à conducteur accompagnant
- o Notions élémentaires en physique
- Stabilité des chariots de manutention
- Risques liés à l'utilisation des gerbeurs à conducteur accompagnant
- Exploitation des gerbeurs à conducteur accompagnant

 Vérifications d'usage des gerbeurs à conducteur accompagnant

Connaissances pratiques:

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manoeuvres
- Fin de poste / opérations d'entretien quotidien / maintenance

Modalités d'évaluation :

 Test autorisation de conduite selon les recommandations R485 de la CNAM : QCM et Tests pratiques

Attribution finale -

Réussite de l'épreuve théorique :

Satisfaire au Test théorique QCM

Réussite de l'épreuve pratique :

o Satisfaire au Test pratique

Moyenne pour obtention:

o 70/100, dont réussite à certains thèmes éliminatoires

Si résultats négatifs aux tests :

 Délivrance d'une attestation de compétences et durée de formation complémentaire

Si résultats positifs aux tests :

- o Attestation de suivi de formation
- Délivrance de l'autorisation R.485 pour la ou les catégories visées

Méthodologie utilisée

- o Apport théorique en exposé interactif
- o Démonstration par le formateur
- o Mise en situation pratique

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques



PUBLIC VISÉ

 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

 Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

 Formateur titulaire du R485 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- Partie Pratique :
 Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R485 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.485 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES



 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

 Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

 Formateur titulaire du R485 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- Partie Pratique :
 Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R485 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.485 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 5 ans

AUTORISATION DE CONDUITE R.485 - CATÉGORIE 2 Formation

Formation Initiale & MAC

Obligation Légale

- La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservé aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire Art R 4323-55 du code du travail
- Cette formation est réglementée par l'Arrêté du 2 décembre 1998.
 Circulaire DRT 99-7 du 15 juin 1999

Public visé -

- o Toute personne majeure appelée à conduire un chariot gerbeur
- o Dont l'aptitude médicale à la conduite ait été vérifiée
- Personnel peu ou pas expérimenté dans la conduite des engins souhaitant acquérir les règles de sécurité et travailler avec l'appareil en production
- o Conducteur avec expérience dont la validité expire

Prérequis - Le stagiaire devra : -

- o Présenter les aptitudes médicales et psychotechniques requises
- o Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)
- o Être âgé de 18 ans au minimum sauf dérogation
- o Être muni d'une Carte d'identité en cours de validité
- Être muni d'EPI (chaussures de sécurité, casque et gants)

Compétences développées / objectifs -

- Être capable de conduire un Chariot Automoteur Gerbeur à Conducteur accompagnant en respectant les règles de sécurité
- Satisfaire les exigences de l'Art. R 4323-55 du code du travail et l'Arrêté du 02 décembre 1998.
- Acquérir et évaluer les compétences théoriques et pratiques pour la conduite en sécurité en phase de production selon la recommandation R485 de la CNAM
- Obtention d'une autorisation de conduite R485 catégorie 2

Durée

- o La durée de la formation varie selon :
 - l'expérience et la qualification de l'apprenant,
 - du nombre de catégories souhaitées en apprentissage,
 - du type de formation (Initiale ou MAC recyclage)

AUTORISATION DE CONDUITE R.485 - CATÉGORIE 2 Formatic

Formation Initiale & MAC

Programme de la formation -

Connaissances théoriques :

- o Connaissances générales
- Technologie des chariots automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant
- Les principaux types de gerbeurs à conducteur accompagnant
- o Notions élémentaires en physique
- Stabilité des chariots de manutention
- Risques liés à l'utilisation des gerbeurs à conducteur accompagnant
- Exploitation des gerbeurs à conducteur accompagnant

 Vérifications d'usage des gerbeurs à conducteur accompagnant

Connaissances pratiques:

- o Prise de poste et vérification
- o Conduite et manoeuvres
- Fin de poste / opérations d'entretien quotidien / maintenance

Modalités d'évaluation :

 Test autorisation de conduite selon les recommandations R485 de la CNAM : QCM et Tests pratiques

Attribution finale -

Réussite de l'épreuve théorique :

Satisfaire au Test théorique QCM

Réussite de l'épreuve pratique :

o Satisfaire au Test pratique

Moyenne pour obtention:

o 70/100, dont réussite à certains thèmes éliminatoires

Si résultats négatifs aux tests :

 Délivrance d'une attestation de compétences et durée de formation complémentaire

Si résultats positifs aux tests :

- o Attestation de suivi de formation
- Délivrance de l'autorisation R.485 pour la ou les catégories visées

Méthodologie utilisée

- o Apport théorique en exposé interactif
- o Démonstration par le formateur
- o Mise en situation pratique

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques



PUBLIC VISÉ

 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

 Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

 Formateur titulaire du R485 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- Partie Pratique :
 Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R485 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.485 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES



 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

 Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

 Formateur titulaire du R486 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- Partie Pratique :
 Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R486 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.486 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 5 ans

AUTORISATION DE CONDUITE R.486 - CATÉGORIE A Formation

Formation Initiale & MAC

Obligation Légale

- La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservé aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire Art R 4323-55&56 du code du travail.
- Cette formation est réglementée par l'Arrêté du 2 décembre 1998.
 Circulaire DRT 99-7 du 15 juin 1999

Public visé -

- o Toute personne majeure appelée à conduire des PEMP
- o Dont l'aptitude médicale à la conduite ait été vérifiée
- Personnel peu ou pas expérimenté dans la conduite des engins souhaitant acquérir les règles de sécurité et travailler avec l'appareil en production
- Conducteur avec expérience dont la validité expire

Prérequis - Le stagiaire devra : -

- o Présenter les aptitudes médicales et psychotechniques requises
- o Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)
- o Être âgé de 18 ans au minimum sauf dérogation
- o Être muni d'une Carte d'identité en cours de validité
- o Être muni d'EPI (chaussures de sécurité, casque et gants)

Compétences développées / objectifs

- Être capable de conduire une PEMP en respectant les règles de sécurité
- Satisfaire les exigences de l'Art. R 4323-55&56 du code du travail et l'Arrêté du 02 décembre 1998.
- Acquérir et évaluer les compétences théoriques et pratiques pour la conduite en sécurité en phase de production selon la recommandation R486 de la CNAM
- o Obtention d'une autorisation de conduite R486 catégorie A

Durée

- o La durée de la formation varie selon :
 - l'expérience et la qualification de l'apprenant,
 - du nombre de catégories souhaitées en apprentissage,
 - du type de formation (Initiale ou MAC recyclage)

AUTORISATION DE CONDUITE R.486 - CATÉGORIE A

Formation Initiale & MAC

Programme de la formation -

Connaissances théoriques :

- o Connaissances générales
- o Technologie des PEMP
- o Les principaux types de PEMP
- o Notions élémentaires en physique
- o Stabilité des PEMP
- Risques liés à l'utilisation des PEMP
- Exploitation des PEMP
- o Vérifications d'usage des PEMP

Connaissances pratiques:

- o Prise de poste et vérification
- Conduite et manoeuvres
- Fin de poste / opérations d'entretien quotidien / maintenance

Modalités d'évaluation :

 Test autorisation de conduite selon les recommandations R486 de la CNAM : QCM et Tests pratiques

Attribution finale

Réussite de l'épreuve théorique :

o Satisfaire au Test théorique QCM

Réussite de l'épreuve pratique :

o Satisfaire au Test pratique

Moyenne pour obtention:

 70/100, dont réussite à certains thèmes éliminatoires

Si résultats négatifs aux tests :

 Délivrance d'une attestation de compétences et durée de formation complémentaire

Si résultats positifs aux tests :

- o Attestation de suivi de formation
- Délivrance de l'autorisation R.486 pour la ou les catégories visées

Méthodologie utilisée

- o Apport théorique en exposé interactif
- o Démonstration par le formateur
- Mise en situation pratique

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques



PUBLIC VISÉ

 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

 Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

 Formateur titulaire du R486 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- Partie Pratique :
 Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R486 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.486 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES



 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

 Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

 Formateur titulaire du R486 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- Partie Pratique :
 Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R486 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.486 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 5 ans

AUTORISATION DE CONDUITE R.486 - CATÉGORIE B

Formation Initiale & MAC

Obligation Légale

- La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservé aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire Art R 4323-55&56 du code du travail
- Cette formation est réglementée par l'Arrêté du 2 décembre 1998.
 Circulaire DRT 99-7 du 15 juin 1999

Public visé -

- o Toute personne majeure appelée à conduire des PEMP
- o Dont l'aptitude médicale à la conduite ait été vérifiée
- Personnel peu ou pas expérimenté dans la conduite des engins souhaitant acquérir les règles de sécurité et travailler avec l'appareil en production
- o Conducteur avec expérience dont la validité expire

Prérequis - Le stagiaire devra : -

- o Présenter les aptitudes médicales et psychotechniques requises
- o Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)
- o Être âgé de 18 ans au minimum sauf dérogation
- o Être muni d'une Carte d'identité en cours de validité
- o Être muni d'EPI (chaussures de sécurité, casque et gants)

Compétences développées / objectifs

- Être capable de conduire une PEMP en respectant les règles de sécurité
- Satisfaire les exigences de l'Art. R 4323-55&56 du code du travail et l'Arrêté du 02 décembre 1998.
- Acquérir et évaluer les compétences théoriques et pratiques pour la conduite en sécurité en phase de production selon la recommandation R486 de la CNAM
- o Obtention d'une autorisation de conduite R486 catégorie B

Durée

- o La durée de la formation varie selon :
 - l'expérience et la qualification de l'apprenant,
 - du nombre de catégories souhaitées en apprentissage,
 - du type de formation (Initiale ou MAC recyclage)

AUTORISATION DE CONDUITE R.486 - CATÉGORIE B

Formation Initiale & MAC

Programme de la formation -

Connaissances théoriques :

- o Connaissances générales
- o Technologie des PEMP
- o Les principaux types de PEMP
- o Notions élémentaires en physique
- o Stabilité des PEMP
- Risques liés à l'utilisation des PEMP
- Exploitation des PEMP
- o Vérifications d'usage des PEMP

Connaissances pratiques:

- o Prise de poste et vérification
- Conduite et manoeuvres
- Fin de poste / opérations d'entretien quotidien / maintenance

Modalités d'évaluation :

 Test autorisation de conduite selon les recommandations R486 de la CNAM : QCM et Tests pratiques

Attribution finale

Réussite de l'épreuve théorique :

o Satisfaire au Test théorique QCM

Réussite de l'épreuve pratique :

o Satisfaire au Test pratique

Moyenne pour obtention:

 70/100, dont réussite à certains thèmes éliminatoires

Si résultats négatifs aux tests :

 Délivrance d'une attestation de compétences et durée de formation complémentaire

Si résultats positifs aux tests :

- o Attestation de suivi de formation
- Délivrance de l'autorisation R.486 pour la ou les catégories visées

Méthodologie utilisée

- o Apport théorique en exposé interactif
- o Démonstration par le formateur
- Mise en situation pratique

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques



PUBLIC VISÉ

 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

 Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

 Formateur titulaire du R486 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- Partie Pratique :
 Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R486 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.486 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES



 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

 Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

 Formateur titulaire du R486 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- Partie Pratique :
 Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R486 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.486 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 5 ans

AUTORISATION DE CONDUITE R.486 - CATÉGORIE C

Formation Initiale & MAC

Obligation Légale

- La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservé aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire Art R 4323-55&56 du code du travail
- Cette formation est réglementée par l'Arrêté du 2 décembre 1998.
 Circulaire DRT 99-7 du 15 juin 1999

Public visé -

- o Toute personne majeure appelée à conduire des PEMP
- o Dont l'aptitude médicale à la conduite ait été vérifiée
- Personnel peu ou pas expérimenté dans la conduite des engins souhaitant acquérir les règles de sécurité et travailler avec l'appareil en production
- o Conducteur avec expérience dont la validité expire

Prérequis - Le stagiaire devra : -

- o Présenter les aptitudes médicales et psychotechniques requises
- o Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)
- o Être âgé de 18 ans au minimum sauf dérogation
- o Être muni d'une Carte d'identité en cours de validité
- o Être muni d'EPI (chaussures de sécurité, casque et gants)

Compétences développées / objectifs

- Être capable de conduire une PEMP en respectant les règles de sécurité
- Satisfaire les exigences de l'Art. R 4323-55&56 du code du travail et l'Arrêté du 02 décembre 1998.
- Acquérir et évaluer les compétences théoriques et pratiques pour la conduite en sécurité en phase de production selon la recommandation R486 de la CNAM
- o Obtention d'une autorisation de conduite R486 catégorie C

Durée

- o La durée de la formation varie selon :
 - l'expérience et la qualification de l'apprenant,
 - du nombre de catégories souhaitées en apprentissage,
 - du type de formation (Initiale ou MAC recyclage)

AUTORISATION DE CONDUITE R.486 - CATÉGORIE C

Formation Initiale & MAC

Programme de la formation -

Connaissances théoriques :

- o Connaissances générales
- o Technologie des PEMP
- o Les principaux types de PEMP
- o Notions élémentaires en physique
- o Stabilité des PEMP
- Risques liés à l'utilisation des PEMP
- Exploitation des PEMP
- o Vérifications d'usage des PEMP

Connaissances pratiques:

- o Prise de poste et vérification
- Conduite et manoeuvres
- Fin de poste / opérations d'entretien quotidien / maintenance

Modalités d'évaluation :

 Test autorisation de conduite selon les recommandations R486 de la CNAM : QCM et Tests pratiques

Attribution finale

Réussite de l'épreuve théorique :

o Satisfaire au Test théorique QCM

Réussite de l'épreuve pratique :

o Satisfaire au Test pratique

Moyenne pour obtention:

 70/100, dont réussite à certains thèmes éliminatoires

Si résultats négatifs aux tests :

 Délivrance d'une attestation de compétences et durée de formation complémentaire

Si résultats positifs aux tests :

- o Attestation de suivi de formation
- Délivrance de l'autorisation R.486 pour la ou les catégories visées

Méthodologie utilisée

- o Apport théorique en exposé interactif
- o Démonstration par le formateur
- Mise en situation pratique

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques



PUBLIC VISÉ

 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

 Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

 Formateur titulaire du R486 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- Partie Pratique :
 Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R486 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.486 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES



 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

o Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

o Formateur titulaire du R489 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- o Partie Pratique: Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R489 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- o Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.489 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- o Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 5 ans

AUTORISATION DE CONDUITE R.489 - CATÉGORIE 1A Formation Initiale & MAC

Obligation Légale

- o La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservé aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire Art R 4323-55 du code du
- Cette formation est réglementée par l'Arrêté du 2 décembre 1998. Circulaire DRT 99-7 du 15 juin 1999

Public visé -

- o Toute personne majeure appelée à conduire un chariot automoteur
- Dont l'aptitude médicale à la conduite ait été vérifiée
- o Personnel peu ou pas expérimenté dans la conduite des engins souhaitant acquérir les règles de sécurité et travailler avec l'appareil en production
- Conducteur avec expérience dont la validité expire

Prérequis - Le stagiaire devra : -

- o Présenter les aptitudes médicales et psychotechniques requises
- o Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)
- Être âgé de 18 ans au minimum sauf dérogation
- o Être muni d'une Carte d'identité en cours de validité
- Être muni d'EPI (chaussures de sécurité, casque et gants)

Compétences développées / objectifs

- o Être capable de conduire un Chariot Automoteur en respectant les règles de sécurité
- o Satisfaire les exigences de l'Art. R 4323-55&56 du code du travail et l'Arrêté du 02 décembre 1998.
- Acquérir et évaluer les compétences théoriques et pratiques pour la conduite en sécurité en phase de production selon la recommandation R489 de la CNAM
- Obtention d'une autorisation de conduite R489 catégorie 1A

Durée

- La durée de la formation varie selon :
 - l'expérience et la qualification de l'apprenant,
 - du nombre de catégories souhaitées en apprentissage,
 - du type de formation (Initiale ou MAC recyclage)

AUTORISATION DE CONDUITE R.489 - CATÉGORIE 1A Formation Initiale & MAC

Programme de la formation -

Connaissances théoriques :

- Connaissances générales
- Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Les principaux types de chariots de manutention
- o Notions élémentaires en physique
- o Stabilité des chariots de manutention
- o Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté
- o Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
- Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté

Connaissances pratiques:

- o Prise de poste et vérification
- Conduite et manoeuvres
- o Fin de poste / opérations d'entretien quotidien / maintenance

Modalités d'évaluation :

o Test autorisation de conduite selon les recommandations R489 de la CNAM: QCM et Tests pratiques

Attribution finale -

Réussite de l'épreuve théorique :

Satisfaire au Test théorique QCM

Réussite de l'épreuve pratique :

o Satisfaire au Test pratique

Moyenne pour obtention:

o 70/100. dont réussite à certains thèmes éliminatoires

Si résultats négatifs aux tests :

o Délivrance d'une attestation de compétences et durée de formation complémentaire

Si résultats positifs aux tests :

- o Attestation de suivi de formation
- o Délivrance de l'autorisation R.489 pour la ou les catégories visées

Méthodologie utilisée

- Apport théorique en exposé interactif
- o Démonstration par le formateur
- Mise en situation pratique

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques



PUBLIC VISÉ

 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

o Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

o Formateur titulaire du R489 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- o Partie Pratique: Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R489 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.489 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES



 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

o Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

o Formateur titulaire du R489 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- o Partie Pratique: Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R489 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- o Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.489 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- o Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 5 ans

AUTORISATION DE CONDUITE R.489 - CATÉGORIE 1B Formation Initiale & MAC

Obligation Légale

- o La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservé aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire Art R 4323-55 du code du
- Cette formation est réglementée par l'Arrêté du 2 décembre 1998. Circulaire DRT 99-7 du 15 juin 1999

Public visé -

- o Toute personne majeure appelée à conduire un chariot automoteur
- Dont l'aptitude médicale à la conduite ait été vérifiée
- o Personnel peu ou pas expérimenté dans la conduite des engins souhaitant acquérir les règles de sécurité et travailler avec l'appareil en production
- Conducteur avec expérience dont la validité expire

Prérequis - Le stagiaire devra : -

- o Présenter les aptitudes médicales et psychotechniques requises
- o Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)
- Être âgé de 18 ans au minimum sauf dérogation
- o Être muni d'une Carte d'identité en cours de validité
- Être muni d'EPI (chaussures de sécurité, casque et gants)

Compétences développées / objectifs

- o Être capable de conduire un Chariot Automoteur en respectant les règles de sécurité
- o Satisfaire les exigences de l'Art. R 4323-55&56 du code du travail et l'Arrêté du 02 décembre 1998.
- Acquérir et évaluer les compétences théoriques et pratiques pour la conduite en sécurité en phase de production selon la recommandation R489 de la CNAM
- Obtention d'une autorisation de conduite R489 catégorie 1B

Durée

- La durée de la formation varie selon :
 - l'expérience et la qualification de l'apprenant,
 - du nombre de catégories souhaitées en apprentissage,
 - du type de formation (Initiale ou MAC recyclage)

AUTORISATION DE CONDUITE R.489 - CATÉGORIE 1B Formation Initiale & MAC

Programme de la formation -

Connaissances théoriques :

- Connaissances générales
- Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Les principaux types de chariots de manutention
- o Notions élémentaires en physique
- o Stabilité des chariots de manutention
- o Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté
- o Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
- Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté

Connaissances pratiques:

- o Prise de poste et vérification
- Conduite et manoeuvres
- o Fin de poste / opérations d'entretien quotidien / maintenance

Modalités d'évaluation :

o Test autorisation de conduite selon les recommandations R489 de la CNAM: QCM et Tests pratiques

Attribution finale -

Réussite de l'épreuve théorique :

Satisfaire au Test théorique QCM

Réussite de l'épreuve pratique :

o Satisfaire au Test pratique

Moyenne pour obtention:

o 70/100. dont réussite à certains thèmes éliminatoires

Si résultats négatifs aux tests :

o Délivrance d'une attestation de compétences et durée de formation complémentaire

Si résultats positifs aux tests :

- o Attestation de suivi de formation
- o Délivrance de l'autorisation R.489 pour la ou les catégories visées

Méthodologie utilisée

- Apport théorique en exposé interactif
- o Démonstration par le formateur
- Mise en situation pratique

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques



PUBLIC VISÉ

 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

o Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

o Formateur titulaire du R489 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- o Partie Pratique: Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R489 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.489 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES



 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

 Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

 Formateur titulaire du R489 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- Partie Pratique :
 Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R489 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.489 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 5 ans

AUTORISATION DE CONDUITE R.489 - CATÉGORIE 3 Formation

Formation Initiale & MAC

Obligation Légale

- La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservé aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire Art R 4323-55 du code du travail
- Cette formation est réglementée par l'Arrêté du 2 décembre 1998.
 Circulaire DRT 99-7 du 15 juin 1999

Public visé -

- o Toute personne majeure appelée à conduire un chariot automoteur
- o Dont l'aptitude médicale à la conduite ait été vérifiée
- Personnel peu ou pas expérimenté dans la conduite des engins souhaitant acquérir les règles de sécurité et travailler avec l'appareil en production
- o Conducteur avec expérience dont la validité expire

Prérequis - Le stagiaire devra : -

- o Présenter les aptitudes médicales et psychotechniques requises
- o Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)
- o Être âgé de 18 ans au minimum sauf dérogation
- o Être muni d'une Carte d'identité en cours de validité
- o Être muni d'EPI (chaussures de sécurité, casque et gants)

Compétences développées / objectifs

- Être capable de conduire un Chariot Automoteur en respectant les règles de sécurité
- Satisfaire les exigences de l'Art. R 4323-55&56 du code du travail et l'Arrêté du 02 décembre 1998.
- Acquérir et évaluer les compétences théoriques et pratiques pour la conduite en sécurité en phase de production selon la recommandation R489 de la CNAM
- o Obtention d'une autorisation de conduite R489 catégorie 3

Durée

- o La durée de la formation varie selon :
 - l'expérience et la qualification de l'apprenant,
 - du nombre de catégories souhaitées en apprentissage,
 - du type de formation (Initiale ou MAC recyclage)

AUTORISATION DE CONDUITE R.489 - CATÉGORIE 3 Formatic

Formation Initiale & MAC

Programme de la formation -

Connaissances théoriques :

- o Connaissances générales
- Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Les principaux types de chariots de manutention
- o Notions élémentaires en physique
- Stabilité des chariots de manutention
- Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté
- Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
- Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté

Connaissances pratiques:

- o Prise de poste et vérification
- Conduite et manoeuvres
- Fin de poste / opérations d'entretien quotidien / maintenance

Modalités d'évaluation :

 Test autorisation de conduite selon les recommandations R489 de la CNAM : QCM et Tests pratiques

Attribution finale

Réussite de l'épreuve théorique :

Satisfaire au Test théorique QCM

Réussite de l'épreuve pratique :

o Satisfaire au Test pratique

Moyenne pour obtention:

 70/100, dont réussite à certains thèmes éliminatoires

Si résultats négatifs aux tests :

 Délivrance d'une attestation de compétences et durée de formation complémentaire

Si résultats positifs aux tests :

- o Attestation de suivi de formation
- Délivrance de l'autorisation R.489 pour la ou les catégories visées

Méthodologie utilisée

- Apport théorique en exposé interactif
- o Démonstration par le formateur
- Mise en situation pratique

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques



PUBLIC VISÉ

 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

 Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

 Formateur titulaire du R489 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- Partie Pratique :
 Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R489 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.489 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES



 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

 Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

 Formateur titulaire du R489 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- Partie Pratique :
 Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R489 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.489 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 5 ans

AUTORISATION DE CONDUITE R.489 - CATÉGORIE 4

Formation Initiale & MAC

Obligation Légale

- La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservé aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire Art R 4323-55 du code du travail.
- Cette formation est réglementée par l'Arrêté du 2 décembre 1998.
 Circulaire DRT 99-7 du 15 juin 1999

Public visé -

- o Toute personne majeure appelée à conduire un chariot automoteur
- o Dont l'aptitude médicale à la conduite ait été vérifiée
- Personnel peu ou pas expérimenté dans la conduite des engins souhaitant acquérir les règles de sécurité et travailler avec l'appareil en production
- Conducteur avec expérience dont la validité expire

Prérequis - Le stagiaire devra : -

- o Présenter les aptitudes médicales et psychotechniques requises
- o Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)
- Être âgé de 18 ans au minimum sauf dérogation
- o Être muni d'une Carte d'identité en cours de validité
- o Être muni d'EPI (chaussures de sécurité, casque et gants)

Compétences développées / objectifs

- Être capable de conduire un Chariot Automoteur en respectant les règles de sécurité
- Satisfaire les exigences de l'Art. R 4323-55&56 du code du travail et l'Arrêté du 02 décembre 1998.
- Acquérir et évaluer les compétences théoriques et pratiques pour la conduite en sécurité en phase de production selon la recommandation R489 de la CNAM
- o Obtention d'une autorisation de conduite R489 catégorie 4

Durée

- o La durée de la formation varie selon :
 - l'expérience et la qualification de l'apprenant,
 - du nombre de catégories souhaitées en apprentissage,
 - du type de formation (Initiale ou MAC recyclage)

AUTORISATION DE CONDUITE R.489 - CATÉGORIE 4 Formatic

Formation Initiale & MAC

Programme de la formation -

Connaissances théoriques :

- Connaissances générales
- Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Les principaux types de chariots de manutention
- o Notions élémentaires en physique
- Stabilité des chariots de manutention
- Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté
- Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
- Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté

Connaissances pratiques:

- o Prise de poste et vérification
- Conduite et manoeuvres
- Fin de poste / opérations d'entretien quotidien / maintenance

Modalités d'évaluation :

 Test autorisation de conduite selon les recommandations R489 de la CNAM : QCM et Tests pratiques

Attribution finale -

Réussite de l'épreuve théorique :

o Satisfaire au Test théorique QCM

Réussite de l'épreuve pratique :

o Satisfaire au Test pratique

Moyenne pour obtention:

o 70/100, dont réussite à certains thèmes éliminatoires

Si résultats négatifs aux tests :

 Délivrance d'une attestation de compétences et durée de formation complémentaire

Si résultats positifs aux tests :

- o Attestation de suivi de formation
- Délivrance de l'autorisation R.489 pour la ou les catégories visées

Méthodologie utilisée

- Apport théorique en exposé interactif
- o Démonstration par le formateur
- Mise en situation pratique

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques



PUBLIC VISÉ

 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

 Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

 Formateur titulaire du R489 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- Partie Pratique :
 Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R489 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.489 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 5 ans



 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

 Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

 Formateur titulaire du R489 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- Partie Pratique :
 Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R489 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.489 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 5 ans

AUTORISATION DE CONDUITE R.489 - CATÉGORIE 5

Formation Initiale & MAC

Obligation Légale

- La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservé aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire Art R 4323-55 du code du travail
- Cette formation est réglementée par l'Arrêté du 2 décembre 1998.
 Circulaire DRT 99-7 du 15 juin 1999

Public visé -

- o Toute personne majeure appelée à conduire un chariot automoteur
- Dont l'aptitude médicale à la conduite ait été vérifiée
- Personnel peu ou pas expérimenté dans la conduite des engins souhaitant acquérir les règles de sécurité et travailler avec l'appareil en production
- o Conducteur avec expérience dont la validité expire

Prérequis - Le stagiaire devra : -

- o Présenter les aptitudes médicales et psychotechniques requises
- o Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)
- o Être âgé de 18 ans au minimum sauf dérogation
- o Être muni d'une Carte d'identité en cours de validité
- o Être muni d'EPI (chaussures de sécurité, casque et gants)

Compétences développées / objectifs

- Être capable de conduire un Chariot Automoteur en respectant les règles de sécurité
- Satisfaire les exigences de l'Art. R 4323-55&56 du code du travail et l'Arrêté du 02 décembre 1998.
- Acquérir et évaluer les compétences théoriques et pratiques pour la conduite en sécurité en phase de production selon la recommandation R489 de la CNAM
- o Obtention d'une autorisation de conduite R489 catégorie 5

Durée

- o La durée de la formation varie selon :
 - l'expérience et la qualification de l'apprenant,
 - du nombre de catégories souhaitées en apprentissage,
 - du type de formation (Initiale ou MAC recyclage)

SUITE DU PROGRAMME SUR LA PAGE SUIVANTE

AUTORISATION DE CONDUITE R.489 - CATÉGORIE 5

Formation Initiale & MAC

Programme de la formation -

Connaissances théoriques :

- Connaissances générales
- Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Les principaux types de chariots de manutention
- o Notions élémentaires en physique
- Stabilité des chariots de manutention
- Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté
- Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
- Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté

Connaissances pratiques:

- o Prise de poste et vérification
- Conduite et manoeuvres
- Fin de poste / opérations d'entretien quotidien / maintenance

Modalités d'évaluation :

 Test autorisation de conduite selon les recommandations R489 de la CNAM : QCM et Tests pratiques

Attribution finale -

Réussite de l'épreuve théorique :

Satisfaire au Test théorique QCM

Réussite de l'épreuve pratique :

o Satisfaire au Test pratique

Moyenne pour obtention:

o 70/100, dont réussite à certains thèmes éliminatoires

Si résultats négatifs aux tests :

 Délivrance d'une attestation de compétences et durée de formation complémentaire

Si résultats positifs aux tests :

- o Attestation de suivi de formation
- Délivrance de l'autorisation R.489 pour la ou les catégories visées

Méthodologie utilisée

- Apport théorique en exposé interactif
- o Démonstration par le formateur
- Mise en situation pratique

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques



PUBLIC VISÉ

 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

 Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

 Formateur titulaire du R489 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- Partie Pratique :
 Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R489 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.489 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 5 ans



 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

 Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

 Formateur titulaire du R490 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- Partie Pratique :
 Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R490 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.490 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 5 ans

AUTORISATION DE CONDUITE R.490 Formatio

Formation Initiale & MAC

- Obligation Légale

- La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservé aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire Art R 4323-55 du code du travail
- Cette formation est réglementée par l'Arrêté du 2 décembre 1998.
 Circulaire DRT 99-7 du 15 juin 1999

Public visé -

- o Toute personne majeure appelée à conduire une grue de chargement
- o Dont l'aptitude médicale à la conduite ait été vérifiée
- Personnel peu ou pas expérimenté dans la conduite des engins souhaitant acquérir les règles de sécurité et travailler avec l'appareil en production
- Conducteur avec expérience dont la validité expire

Prérequis - Le stagiaire devra : -

- o Présenter les aptitudes médicales et psychotechniques requises
- o Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)
- o Être âgé de 18 ans au minimum sauf dérogation
- o Être muni d'une Carte d'identité en cours de validité
- o Être muni d'EPI (chaussures de sécurité, casque et gants)

Compétences développées / objectifs -

- Être capable de conduire une Grue de chargement en respectant les règles de sécurité
- Satisfaire les exigences de l'Art. R 233-13-19 du code du travail et l'Arrêté du 02 décembre 1998.
- Acquérir et évaluer les compétences théoriques et pratiques pour la conduite en sécurité en phase de production selon la recommandation R490 de la CNAM
- o Obtention d'une autorisation de conduite R490

Durée

- o La durée de la formation varie selon :
 - l'expérience et la qualification de l'apprenant,
 - du nombre de catégories souhaitées en apprentissage,
 - du type de formation (Initiale ou MAC recyclage)

SUITE DU PROGRAMME SUR LA PAGE SUIVANTE

AUTORISATION DE CONDUITE R.490

Formation Initiale & MAC

Programme de la formation -

Connaissances théoriques :

- o Connaissances générales
- Technologie des grues de chargement
- o Notions élémentaires en physique
- o Stabilité des grues de chargement
- Déplacement des grues de chargement sur site
- Risques liés à l'utilisation des grues de chargement
- Exploitation des grues de chargement
- Accessoires de levage et règles d'élingages
- Vérifications d'usage des grues de chargement

Connaissances pratiques:

- o Prise de poste et vérification
- Conduite et manoeuvres
- Fin de poste / opérations d'entretien quotidien / maintenance

Modalités d'évaluation :

 Test autorisation de conduite selon les recommandations R490 de la CNAM : QCM et Tests pratiques

Attribution finale

Réussite de l'épreuve théorique :

Satisfaire au Test théorique QCM

Réussite de l'épreuve pratique :

o Satisfaire au Test pratique

Moyenne pour obtention:

o 70/100, dont réussite à certains thèmes éliminatoires

Si résultats négatifs aux tests :

 Délivrance d'une attestation de compétences et durée de formation complémentaire

Si résultats positifs aux tests :

- o Attestation de suivi de formation
- Délivrance de l'autorisation R.490 pour la ou les catégories visées

Méthodologie utilisée

- Apport théorique en exposé interactif
- o Démonstration par le formateur
- o Mise en situation pratique

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques



PUBLIC VISÉ

 Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

 Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

 Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

 Formateur titulaire du R490 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- Partie Pratique :
 Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R490 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.490 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 5 ans

ORMATIONS

ATEX - INITIATION ATMOSPHÈRE EXPLOSIVE	151
INITIATION AU RISQUE CHIMIQUE	152
UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ANTI-CHUTE	153
ACCOMPAGNEMENT À LA DÉFINITION DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ INCENDIE	154
PORT DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE - EPI	155
CONDUCTEUR DE TRAVAUX	156
RÉFÉRENT SÉCURITÉ	157
UTILISATION DE LA TRONCONNEUSE EN SÉCURITÉ	159

ATEX - INITIATION ATMOSPHÈRE EXPLOSIVE

Compétences développées / objectifs —

- Être capable d'identifier les conditions de survenue d'une Atmosphère Explosive et de définir les risques associés.
- o Être capable d'identifier les zones d'intervention.
- o Être capable de travailler en sécurité dans des zones présentant un risque d'explosion.

Programme de la formation -

Les bases de la réglementation ATEX

- La réglementation applicable
- o Définition d'une ATEX
- Les principales exigences liées au matériel
- o Les obligations de chacun

Notions d'explosimétrie

- La formation d'une ATEX
- La combustion
- o Les sources d'énergie
- o Les limites d'explosivité
- o Les explosions

Les zones ATEX

- La caractérisation et la délimitation des zones
- La signalisation

La prévention des ATEX

- Le marquage du matériel
- o Les différents modes de protection
- La conduite à tenir dans les zones concernées
- o Règles d'intervention en ATEX
- L'organisation du travail (autorisation de travail, permis de feu...)

Méthodologie utilisée

- Visite de l'établissement
- o Repérage des zones et du matériel associé
- o Identification des moyens à disposition
- Le matériel en zone ATEX
- o Identification de matériel ATEX
- o Définition du matériel adapté selon différents zonages
- o Support de cours projeté



PUBLIC VISÉ

 Opérateur amené à travailler en zone ATEX, sans intervention sur les équipements soumis à la réglementation ATEX

PRÉREQUIS

- Parler le français
- Aptitude Médicale

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en sécurité incendie

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique :
 Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

3 heures tous les 12 mois



 Toutes personnes ayant à acheter, sélectionner, manipuler ou stocker des produits chimiques

PRÉREQUIS

- o Parler le français
- Aptitude Médicale

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur en Santé et Sécurité au Travail, spécialisé en risque chimique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative au cours des ateliers

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

3 heures tous les 12 mois 7 heures tous les 24 mois

INITIATION AU RISQUE CHIMIQUE

Compétences développées / objectifs -

- o Être capable d'identifier les produits chimiques dangereux.
- o Être capable d'exploiter les informations à disposition.
- o Être capable d'appliquer les mesures de prévention et de protection.
- Être capable de réagir suite à un accident impliquant des produits dangereux.

Programme de la formation

La réglementation en matière de risque chimique

- o Les Agents Chimiques Dangereux
- Les produits Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques

Le règlement CLP

- La classification des produits chimiques
- o Le Système Général Harmonisé
- o Les 9 pictogrammes de danger
- o Le nouvel étiquetage

Les consignes de sécurité des produits

- o La lecture d'une étiquette
- L'exploitation d'une Fiche de Données de Sécurité
- o Les bonnes pratiques de stockage

Les Équipements de Protection Individuelle

- Les normes liées au risque chimique
- La protection des mains
- o Les protections respiratoires
- o La protection du corps

La gestion des situations d'urgence

- Le secours à personne (brûlure, inhalation...)
- La protection de l'environnement (fuite, épandage...)

- Travaux en sous-groupes
- Utilisation de la documentation spécifique au risque chimique (F.D.S., étiquette produit...)
- Analyse de situations de travail et définition des règles de prévention applicables
- Visite des installations (lors des formations dans vos locaux)
- Présentation des installations, locaux, activités et identification des mesures de prévention applicables
- Support de cours projeté

UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ANTI-CHUTE

Compétences développées / objectifs -

- Être capable d'identifier et d'appliquer la réglementation liée au travail en hauteur.
- o Être capable de vérifier l'état de conformité du matériel.
- Être capable d'apprécier la qualité et la résistance des ancrages et amarrages.
- Être capable d'identifier les mesures organisationnelles adaptées au travail à réaliser.
- o Être capable d'utiliser un harnais antichute en sécurité
- Être capable de réagir suite à un accident impliquant des produits dangereux

Programme de la formation

Les principes de prévention

- Les principes généraux de prévention
- L'évaluation des risques appliquée aux travaux en hauteur
- o La documentation associée

Les mesures de sécurité organisationnelles

- o La préparation du chantier
- Les mesures concernant l'utilisateur
- Les compétences des utilisateurs
- o L'encadrement du chantier

Les mesures de sécurité techniques

- Le choix des équipements d'intervention
- Les équipements de protection individuelle (EPI)
- La vérification et l'entretien des équipements

Les situations d'urgence

- Les conséquences d'une chute avec le port du harnais
- La conduite à tenir après une chute

Méthodologie utilisée

- o Réception et vérification du matériel nécessaire au travail en hauteur
- o Conformité d'une installation préexistante
- o Sécurisation d'une zone de travail
- o Utilisation d'un harnais antichute



PUBLIC VISÉ

 Toute personne amenée à travailler en hauteur et à utiliser un harnais

PRÉREQUIS

- Parler le français
- Aptitude Médicale

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en sécurité incendie

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 Évaluation sommative au cours d'exercices de mise en situation

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

4 heures tous les 12 mois



 Toutes personnes qui souhaite rédiger ou modifier les consignes de sécurité incendie

PRÉREQUIS

 Comprendre et parler le français

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en Sécurité Incendie

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

ACCOMPAGNEMENT À LA DÉFINITION DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ INCENDIE

Compétences développées / objectifs -

Vous souhaitez rédiger ou modifier les consignes de sécurité incendie de votre établissement conformément aux articles R4227-1 à 57 du Code du travail

Programme de la formation –

Nous vous proposons une approche pragmatique basée notamment sur l'observation terrain afin d'assurer la constitution de consignes surmesure et réellement applicables à votre établissement :

ANALYSE PRÉALABLE

 Nous réalisons une étude préalable des besoins en matière de sécurité incendie et identifions les spécificités de l'établissement (entretien, analyse du Document Unique...).

ÉVALUATION DU RISQUE INCENDIE

o Nous évaluons le risque incendie sur site par une visite des locaux.

RÉDACTION DES CONSIGNES

 Nous co-rédigeons les consignes de sécurité spécifiques à votre établissement et vous remettons un document complet prêt à être diffusé.

Méthodologie utilisée

Exemples de missions :

- o Rédaction des consignes générales de sécurité incendie
- Définition du rôle de chaque collaborateur dans la lutte contre l'incendie et l'évacuation
- Mise en place de consignes spécifiques (coupures fluides, mise à l'arrêt d'installations...)
- Définition de procédures d'alerte aux secours internes et externes en cas d'incendie
- Rédaction de consignes d'évacuation et formation des équipes aux consignes
- o Mise en place de consignes d'exploitation du réseau de sprinkler

PORT DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Compétences développées / objectifs -

 Sensibiliser les salariés à une meilleure prise en compte de l'importance du port des Équipements de protection Individuelle (EPI).

Programme de la formation

Le Contexte règlementaire

- o Le Code du travail
- Responsabilité du chef d'établissement
- o Responsabilité du salarié
- o Définition d'un EPI

Notions de danger et de risques

Notions de prévention et de protection

Les différents moyens de protection (en fonction des activités)

- o Travaux en hauteur
- o Utilisation des produits chimiques
- Interventions exposant au risque thermique (Chaleur et Froid)
- o Interventions exposant au bruit
- Interventions présentant un risque d'écrasement
- Interventions présentant un risque de coupure
- o Circuler en sécurité

L'utilisation des EPI

- Formation
- o Entretien des EPI

Méthodologie utilisée

- o Demonstrations et exercices pratiques
- o Pédagogie active et participative
- o Support de cours projeté



PUBLIC VISÉ

 Toutes personnes devant utiliser des EPI : Équipements de Protection Individuelle

PRÉREQUIS

 Comprendre et parler le français

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur en Santé et Sécurité au Travail

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique :
 Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative au cours des ateliers

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures



 Toute personne devant analyser et appréhender la règlementation incendie dans les bâtiments

PRÉREQUIS

 Compétences métier du bâtiment

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

 Formateur spécialisé en risques bâtimentaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative au cours des ateliers

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

7 heures tous les 3 ans

ACCOMPAGNEMENT DES CONDUCTEURS DE TRAVAUX ET CHARGÉ DE CHANTIER AUX RISQUES BÂTIMENTAIRES

Compétences développées / objectifs -

- o Être capable d'identifier les différents moyens de secours.
- o Être capable d'exploiter le règlement de sécurité.
- Être capable d'appliquer les mesures de prévention et de protection.
- Être capable d'élaborer des préconisations techniques

- Programme de la formation -

Le feu et ses conséquences

- o Causes et conséquences
- Vidéos: Stade de Bradford, Flash over, Boil over, Backdraft et B.L.E.V.E
- Triangle du feu, les classes de feu et les extincteurs.

Les moyens de secours

o Les différents moyens de secours

Les systèmes de sécurité Incendie

o Les différentes catégories de SSI

La réglementation incendie dans l'habitation

- Le 5-7 / Les fondamentaux
- Le règlement de sécurité du 31 janvier 1986 pour les bâtiments d'habitat collectifs

La réglementation incendie dans les ERP

 Le Code de la construction et de l'habitation, le règlement ERP du 25 juin 1980 (modifié)

Intégrer la sécurité incendie dans le projet immobilier CLICDVECRM

Classement

- o Implantation Isolement
- Construction
- o Dégagement
- Ventilation
- o Désenfumage
- Eclairage
- Chauffage
- o Risques spéciaux
- o Moyens de secours

Les commissions de sécurité

 Les contrôles administratifs des ERP

Restitution: Mise en pratique pour un projet de construction d'un d'immeuble d'habitation

Les règles de calcul de désenfumage

- Le compartimentage
- o Le désenfumage mécanique
- o Le désenfumage naturel
- o Instruction technique 246
- Le règlement de sécurité du 31 janvier 1986 pour les bâtiments d'habitat collectifs
- Le code du travail Le 25 juin 1980 (modifié)

- Mise en pratique pour un projet de construction d'un d'immeuble d'habitation
- Travail en sous-groupe sur un projet de construction d'un immeuble R+5 (jeu de plans simplifié) et proposition de préconisations techniques incendie pour le maître d'œuvre.
- Restitution : Mise en pratique pour un projet de construction d'un ERP de 4 eme catégorie
- Travail en sous-groupe sur un projet de construction d'un ERP de 4ème catégorie et proposition de préconisations techniques incendie pour le closcouvert
- Petits exercices applicatifs pour la compréhension du calcul des surfaces de désenfumage Travail en sous-groupe sur un projet de construction d'un ERP de 4ème catégorie et détermination du désenfumage
- Support projeté

RÉFÉRENT SÉCURITÉ

Compétences développées / objectifs -

- o Être capable d'identifier les différents enjeux de la prévention
- o Être capable d'identifier les rôles et missions du réfèrent sécurité
- o Être capable d'appliquer les mesures de prévention et de protection
- Être capable d'élaborer un plan d'action lié à son entreprise ou établissement

Programme de la formation -

Les enjeux de la prévention des risques professionnels

- o Enjeux humains
 - Définitions : Accident du travail et Maladie Professionnelle
- o Enjeux financiers
 - Coûts des accidents du travail et des maladies professionnelles
 - Gestion administrative
- o Enjeux réglementaires
 - L'obligation de sécurité de l'employeur
 - Principes généraux de prévention
 - Les obligations règlementaires
 - Les responsabilités

Construire une démarche de prévention

- L'évaluation des risques et le document unique
- Les indicateurs et objectifs de sécurité
- Les plans d'actions
- La documentation

L'organisation santé sécurité

 Rôle et mission des différents acteurs ; direction, encadrement, CSE, médecin du travail

L'analyse des accidents

- L'intérêt de l'analyse des accidents du travail
- La méthode de l'arbre des causes

Les formations sécurité et l'accueil des nouveaux arrivants

 Organisation des formations de sécurité

La sécurité des équipements et des lieux de travail

- o La conformité des lieux de travail
- Les vérifications et contrôles périodiques obligatoires
- Les équipements de protection individuelles et collectives sur les lieux de travail



PUBLIC VISÉ

 Toute personne amenée à exercer la mission du référent sécurité

PRÉREQUIS

 Comprendre et parler le français

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

Formateur spécialisé

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire à choix multiples
- Partie Pratique : Évaluation sommative au cours des ateliers

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

14h tous les 3 ans

- Support projeté
- o Echanges avec différents professionnels
- o Visites de sites
- o Travail en sous-groupe sur des analyses de situation de travail



 Agents de services espaces verts, voirie qui ont a se servir d'une tronçonneuse

PRÉREQUIS

 Apporter sa tronçonneuse, réservoir plein, et ses EPI

LIEU DE FORMATION

 Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 5 personnes et d'un site pour la pratique

FORMATEUR

o Formateur spécialisé

MODALITÉS D'ÉVALUATION

 Partie théorique :
 Questionnaire à choix multiples
 Partie Pratique :

 Partie Pratique : Évaluation sommative au cours des ateliers

ATTRIBUTION FINALE

 Attestation individuelle de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

 Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

7 heures tous les 3 ans

UTILISATION DE LA TRONCONNEUSE EN SÉCURITÉ

Compétences développées / objectifs -

- o Être capable d'identifier les risques à l'utilisation de la tronçonneuse
- o Être capable d'appliquer les mesures de prévention et de protection

Programme de la formation

- 1. La connaissance du risque
- 2. La tronçonneuse et son entretien
- o L'élément de coupe
- L'affutage
- o L'entretien courant
- o Le contrôle des pièces
- o La détection des pannes
- o Les dispositifs de sécurité
- 3. Les techniques de travail
- L'abattage
- 4. Les règles de sécurité
- 5. le choix des équipements
- o La réglementation

- Support projeté
- Echanges avec différents professionnels
- Travail et manipulation sur sites



Retrouvez toutes ces informations et nos nouveautés directement sur notre site internet :

www.goffartformations.fr

et nos réseaux sociaux :







Une réalisation



hello@im-pulsive.com 02 35 31 15 36 www.im-pulsive.com



CERTIFICATIONS







■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION



GOFFART FORMATIONS

06 84 95 92 54 goffart-formations@orange.fr

35, Avenue Kennedy - 76120 Grand Quevilly